

**Vie locale et concurrence de projets politiques dans les  
territoires sous contrôle de l'opposition,  
des djihadistes et des Kurdes en Syrie**

Etude réalisée par Frantz Glasman  
Pour la Délégation aux Affaires Stratégiques  
Ministère de la Défense

Octobre 2014



# Table des matières

## Introduction

### Première partie - La construction d'une alternative civile à l'absence de l'Etat

page 5

*A. L'élargissement des activités civiles et administratives de la contestation*  
page 5

*B. Tentatives de rationalisation et de centralisation des conseils locaux*  
page 8

*C. Politisation et financement décentralisé, les limites de l'alternative civile à l'Etat*  
page 15

### Deuxième partie - Projets politiques et administration locale par les groupes armés

page 20

*A. Les groupes « islamistes-nationaux », porteurs d'un projet alternatif*  
page 20

*B. L'institutionnalisation d'une justice islamique en Syrie*  
page 22

*C. L'oscillation des groupes armés entre volontés hégémonique et inclusive*  
page 25

### Troisième partie - L'Etat islamique, un Etat à part entière ?

page 29

*A. La stratégie d'exclusion de l'Etat islamique*  
page 29

*B. La construction de la domination de l'Etat islamique*  
page 33

*C. L'administration des territoires du califat*  
page 38

### Quatrième partie – L'apparition d'une autonomie kurde *de facto*

page 43

*A. La main-mise du PYD sur le Rojava*  
page 43

*B. Une administration autonome aux bases fragiles*  
page 45

## Conclusion

page 50

## Liste des sigles

page 53

## Bibliographie

page 54

## Introduction

Trois ans et demi après le début du soulèvement populaire initié en mars 2011, la Syrie est plongée dans un conflit aux multiples dimensions dont l'issue paraît incertaine. La dimension nationale met en présence un régime qui s'accroche à son pouvoir, et une opposition politique et armée qui tient à mettre fin aux quarante années de règne de la famille al-Assad. La dimension régionale a transformé la Syrie en un terrain où de multiples influences s'exercent. Les monarchies du Golfe, l'Arabie saoudite en tête, veulent affaiblir le régime syrien, partenaire indispensable de l'Iran dans le soutien de ses alliés régionaux que sont le gouvernement irakien et le *Hezbollah* libanais. Cela n'empêche pas les rivalités d'exister entre ces pétromonarchies, Qataris et Saoudiens ayant des visions différentes de l'avenir politique de la région. A cela s'ajoute une dimension internationale, où les ambitions géopolitiques des grandes puissances, Russie et Etats-Unis en tête, s'affirment.

### L'affirmation de la dimension locale

Une dernière dimension, la dimension locale, est occultée par la couverture médiatique du conflit. Elle tend à essentialiser les différents acteurs et crée des catégories globalisantes qui empêchent une analyse fine des événements : « islamistes » *versus* « modérés », « axe chiite » *versus* « axe sunnite »... Cette autre échelle d'analyse fait rarement la une des journaux, l'observation et la compréhension des événements locaux étant difficile à mener. Or, c'est pourtant la manière la plus efficace pour comprendre la complexité du conflit. C'est à ce niveau de lecture que l'on peut faire ressortir les différentes interactions entre les parties et mieux comprendre leurs relations, conflictuelles ou non.

Le local est le niveau où l'affrontement n'est pas perçu comme un objectif, mais comme un contexte avec lequel il faut composer. La dégradation de la situation en un conflit ouvert a mis progressivement à la marge de l'information la place des civils, des forces « constructives », par opposition aux groupes armés qui s'affrontent. Vivant « le » conflit et non « du » conflit, elles cherchent à s'adapter à la situation en tentant de reconstruire, dans la mesure de leurs moyens, un ordre local. Pour cela elles innovent, se réapproprient les expériences du passé, avec pour objectif d'éviter que le conflit n'emporte tout sur son passage, en premier lieu les populations. La construction ou la reconstruction d'un nouvel ordre fait toutefois l'objet de nombreuses rivalités. Les différentes factions qui s'affrontent aujourd'hui n'ont pas uniquement pour objectif l'élimination de l'une par l'autre. Elles disposent de leurs propres projets dans les domaines social et politique. Leur réalisation n'est pas repoussée à la fin du conflit, qui paraît s'éloigner et reste difficile à envisager. La concurrence entre les différents projets est d'autant plus vive que certains d'entre eux ne tirent leur légitimité que du conflit. Qu'il s'agisse des forces civiles, à l'origine du soulèvement, des groupes islamistes syriens, des mouvements *djihadistes* transnationaux ou encore des Kurdes, tous cherchent à reprendre à leur compte, sur les territoires qu'ils contrôlent, la direction de la vie sociale et politique, y établissant *de facto* de nouveaux modes de gouvernance.

### Un rappel historique

La situation militaire, qui a conduit à une fracturation multiple du territoire - une zone sous contrôle du régime et une zone sous contrôle des groupes qui s'opposent à lui, elle-même divisée en sous-territoires où chaque groupe cherche à exercer son influence - a irrémédiablement remis en cause la logique centralisatrice qui prévalait jusqu'alors en Syrie. Historiquement, le pays n'a connu qu'une courte expérience de réelle décentralisation administrative, sous le règne du roi Faysal. Celle-ci a pris fin au début du mandat français, qui a marqué une période de recentralisation. La nomination de conseils dans les différentes provinces de Syrie par le pouvoir central a limité l'influence des municipalités urbaines, réduisant leur rôle à la gestion des services et soustrayant à leurs

prérogatives les interventions dans les domaines régaliens que sont la fiscalité, la justice et la sécurité.

Une dizaine d'années après l'indépendance, une nouvelle loi sur l'administration locale - la loi n° 496 - était adoptée, le 21 décembre 1957. Confirmant l'orientation centralisatrice du pays, elle instituait des conseils locaux travaillant aux côtés des conseils municipaux et dotés de pouvoirs administratifs élargis - mais privés de toute fonction régaliennne - à plusieurs niveaux du territoire : les villages, les districts et les provinces. Le 5 novembre 1971, peu de temps après le « Mouvement rectificatif » de Hafez al-Assad, la loi n° 15 sur l'administration locale était promulguée, consacrant l'évolution vers la centralisation administrative et divisant la Syrie en plusieurs entités : provinces, villes, communes et villages de plus de 5000 habitants. Mais les conseils installés à ces différents niveaux n'ont jamais disposé de réels pouvoirs. Minés par la corruption et n'intégrant que des membres du parti Ba'th et leurs alliés du Front national progressiste, leur capacité d'action a toujours dépendu des autorités centrales.

### **Une ouverture sous contrainte**

La situation administrative est restée sensiblement la même - malgré des amendements et des décrets - jusqu'en 2011. En réponse au soulèvement politique que connaît alors le pays, le régime syrien annonce un retour au modèle de la décentralisation. Le 23 août 2011, Bachar al-Assad promulgue le décret n° 107<sup>1</sup>, qui confère plus d'autorité aux différentes subdivisions administratives que sont les gouvernorats (ou provinces - *muhâfazât*) - au nombre de 14<sup>2</sup> -, les villes, les communes et les municipalités. Cette loi institue également un « Conseil suprême de l'Administration locale », qui a pour fonction d'assurer le lien entre les différents gouvernorats. Présidé par le Premier-ministre, il réunit l'ensemble des gouverneurs, lesquels sont nommés par décret du Président de la République.

Au cours de l'année 2011, malgré les moyens mis en œuvre par le régime, le soulèvement populaire gagne du terrain. Avant même qu'il se soit militarisé, le régime commence à se retirer de certains quartiers, localités et villes, comme s'il entendait, en privant les populations de l'ensemble des services - administration, éducation, boulangerie, électricité, eau, communication, pompiers, etc... - y faciliter l'instauration du chaos. Face au *vacuum* qui se crée, activistes et opposants s'interrogent sur la meilleure manière de prendre en main les choses et d'organiser une administration locale de substitution, déconnectée de l'Etat central mais capable de répondre aux besoins des citoyens. Les textes les plus marquants sont ceux d'Omar Aziz<sup>3</sup>, qui publie, en octobre 2011, un « Document de travail sur les Conseils locaux en Syrie »<sup>4</sup>. Il y appelle les révolutionnaires à s'organiser indépendamment de l'Etat, à rompre définitivement avec les pratiques qu'ils dénoncent et à étendre au niveau local leurs activités politiques dans une logique collaborative.

### **Une tentative de conceptualisation**

Fondamentalement politique et appelant à une forme d'autogestion qui doit beaucoup au bagage idéologique de son auteur, ce texte n'en reste pas moins proche des réalités. Il voit dans la

1 Décret législatif n°107 de 2011 relatif à la loi d'Administration locale :

[http://parliament.sy/forms/uploads/laws/Decree/2011/M107\\_2011.htm](http://parliament.sy/forms/uploads/laws/Decree/2011/M107_2011.htm)

2 Damas, Damas campagne, Dera'a, Suweïda, Quneïtra, Deir ez-Zor, Hassaka, Raqqa, Alep, Idlib, Hama, Homs, Tartous et Lattaquié.

3 Economiste syrien et intellectuel de gauche, il rentre de son exil saoudien aux premières heures du soulèvement. Il participe à de nombreuses activités humanitaires avec des activistes damascènes, avec qui il met sur pied le Comité local de Berzeh. Arrêté le 20 novembre 2012 par les services de renseignement, il meurt à la prison d'Adra, le 16 février 2013, à l'âge de 64 ans.

4 *Waraqat niqâch hawl al-majâlis al-mahalliyya fi sûriyâ* : <https://www.facebook.com/notes/143690742461532/>

constitution de conseils locaux (*majâlis mahalliyya*) le moyen le plus rapide et le plus efficace d'organiser une vie commune et sociale en l'absence de l'Etat et de ses services. A ses yeux, les conseils doivent permettre de rationaliser le soutien à apporter aux populations, aux réfugiés et aux familles de « martyrs » sans ressources : aide humanitaire, maintien des structures éducatives, documentation des crimes et des décès, défense collective, etc... Si Omar Aziz plaide ouvertement pour un modèle démocratique, il conçoit la difficulté d'édicter des règles qui ne pourront s'adapter à des situations locales extrêmement variées, et il appelle les notables, les fonctionnaires et les simples citoyens disposant d'une certaine expertise dans ce domaine à organiser par eux-mêmes les premiers conseils. Au-delà de l'urgence, c'est la question de la survie à long-terme de la révolution que pose Omar Aziz. La mise en place d'autorités locales lui apparaît comme le moyen qui permettra aux Syriens de s'autonomiser durablement par rapport à l'Etat, à la fois dans leur pratique et dans leur réflexion, puisque c'est la première fois depuis une cinquantaine d'années qu'ils sont en mesure de prendre des initiatives dans les domaines civil et social, indépendamment des structures politiques et de la supervision des services de sécurité.

Bien que ses écrits aient influencé de nombreux activistes et révolutionnaires, il serait exagéré de prétendre qu'ils ont à eux seuls conditionné l'orientation et la conduite de la révolution. En réalité, c'est d'abord et avant tout la situation dans laquelle ils se sont retrouvés qui a poussé les Syriens à prendre eux-mêmes en charge l'administration des territoires dans lesquels ils vivent. Mettant en avant la dimension civile de leur mouvement de protestation politique, que ce soit avant ou après la militarisation, ils se sont rapidement attelés à construire une alternative locale à l'Etat. Cette construction a connu des évolutions, qui correspondaient à des moments et à des exigences différentes, mais elle ne s'est pas faite, et elle ne se poursuit pas à l'heure actuelle, sans confrontation. Comme au niveau militaire, les projets des révolutionnaires dans les secteurs social et politique se sont heurtés, parfois violemment, à des projets concurrents.

L'engagement des activistes ne leur a pas toujours permis de mettre en place les structures destinées à combler le vide créé par la disparition des services de l'Etat. Leur bonne volonté n'a pu pallier à leur manque de ressources. Leur détermination n'a pas davantage été en mesure de prémunir la protestation contre le recours aux armes, qui leur a été imposé par de multiples acteurs : par le régime, qui n'a eu de cesse de réduire à néant toute alternative à son pouvoir ; par certaines brigades rebelles, désireuses d'avancer leur pion afin de peser sur la forme de la Syrie post-Assad ; par les *djihadistes*, convaincus de leur légitimité ; par certaines factions kurdes, à qui la révolution a fourni l'opportunité de mettre en avant leurs revendications nationales et culturelles spécifiques...

L'articulation entre ces différentes ambitions, dont certaines sont compatibles tandis que les autres ne peuvent que conduire à une confrontation, a fait du conflit syrien un enchevêtrement d'acteurs et d'enjeux multiples, qui au fil du temps, sera de plus en plus complexe à démêler.

## **Méthodologie**

On mettra ici en lumière les différents projets actuellement à l'œuvre en Syrie. On cherchera à en comprendre le fonctionnement et à en identifier les acteurs, afin de permettre à la clarté d'émerger du chaos qui prédomine aujourd'hui. On cherchera à rendre compte le plus précisément possible des différents aspects de l'administration des territoires en Syrie.

Les recherches requises pour ce travail ont conjugué de multiples sources.

Elles ont débuté avec la lecture de la presse et la synthèse des différents rapports disponibles sur le sujet.

Elles se sont poursuivies lors d'une série d'entretiens menés durant une semaine à Gaziantep, au sud de la Turquie. Véritable *hub* des activités civiles et humanitaires liées à la Syrie, cette ville accueille

de nombreuses institutions de l'opposition syrienne, en premier lieu le Gouvernement provisoire mis en place par la Coalition nationale, et les structures créées pour prendre en charge la dimension locale et administrative des territoires « libérés ». Des partis politiques syriens y ont élu domicile et de nombreux activistes y résident.

Ce travail de terrain a été l'occasion d'entretiens avec plusieurs acteurs directement impliqués dans la gestion administrative locale. Il a permis d'entendre leurs remarques, leurs regrets et leurs critiques. Il a fourni l'opportunité d'observer leur façon de travailler.

Il a été complété par une dernière source d'information importante : les documents, communiqués et rapports que les différents groupes, civils ou armés, diffusent sur les réseaux sociaux pour donner de la visibilité à leurs actions et faire la promotion de leurs modes de fonctionnement. Ces derniers documents, qui s'apparentent parfois à de la propagande, ont été utilisés avec la distance et la prudence nécessaires.

## Première partie

-

### La construction d'une alternative civile à l'absence de l'Etat

La construction d'administrations locales civiles, alternatives à celles de l'Etat central, s'est opérée en suivant une évolution calquée sur celle du conflit. Au fur et à mesure que s'étendait le *vacuum* administratif créé par le retrait du régime des territoires où son autorité était contestée, les structures mises en place par les activistes ont évolué, prenant progressivement en charge des secteurs de plus en plus nombreux. Cette situation a contraint l'opposition politique, structurée au sein du Conseil national syrien (CNS), puis de la Coalition nationale des Forces de la Révolution et de l'Opposition syrienne (CN), à prendre la mesure de l'importance de ces activités et à les intégrer dans ses domaines d'intervention. L'objectif était alors double. D'une part, il s'agissait d'assister les activistes dans des tâches vitales pour les populations. D'autre part, cela répondait à une volonté de centraliser ces activités, afin de les structurer et de les rationaliser. Cela ne s'est pas fait sans difficultés ni frustrations.

#### A. L'élargissement des activités civiles et administratives de la contestation

##### Les premières structures révolutionnaires civiles

Dès le mois de mars 2011, des coordinations apparaissent de manière spontanée dans différents quartiers concernés par la protestation. Leur rôle principal réside dans l'organisation des marches ou des *sit-in*, ainsi que dans l'élaboration des slogans proposés aux protestataires. Leurs activités s'élargissent rapidement, prenant en particulier une forte dimension médiatique. Alors que le régime n'hésite pas, dès les premières heures de la contestation, à utiliser sa machine répressive, les coordinations se chargent de documenter les violations et les crimes perpétrés par les forces de sécurité et les milices. Apparaissent sur internet des vidéos qui illustrent la violence de la réponse à ce qui n'est encore qu'un mouvement pacifique. Pour centraliser ces documents et organiser leur diffusion à une plus vaste échelle, les responsables de plusieurs coordinations mettent sur pied les Comités locaux de Coordination (LCC)<sup>5</sup> – *Lijân at-Tansîq al-mahalliyya*. Les activités de ce réseau se développent, cherchant à la fois à faire émerger une voix commune des différentes villes, localités ou quartiers où se déroulent des manifestations, et à documenter avec le plus de précision possible les violations des droits de l'Homme commises par le régime<sup>6</sup>. Avec la montée en puissance du mouvement de protestation, les LCC élargissent leurs actions, organisant des campagnes de désobéissance civile et des grèves. Reprenant à leur compte les demandes des protestataires, ils se chargent de structurer leurs revendications et de les diffuser à la communauté internationale par le biais de communiqués<sup>7</sup>.

---

5 Site officiel des LCC : <http://www.lccsyria.org>

6 Un « Centre de Documentation des Violations des Droits de l'Homme » (VDC – *Violations Documentation Center in Syria*) (<http://www.vdc-sy.info>) est mis en place dès le mois d'avril 2011. Il recense quotidiennement les victimes, cherche à établir le sort des disparus et des détenus, et rédige des rapports sur les cas les plus importants de violations des Droits de l'Homme.

7 Dans leurs communiqués, ils se font les porte-paroles du mouvement pacifique, demandant au régime l'arrêt de la répression, l'ouverture d'un dialogue et des réformes (<http://www.lccsyria.org/1045>). Ils iront jusqu'à rejeter les premiers appels aux armes (<http://www.lccsyria.org/1797>).

Ces coordinations se comptent par centaines, certaines opérant en secret dans les zones sous contrôle du régime, d'autres œuvrant en plein jour dans les régions désertées par les autorités. Elles sont représentées au sein des LCC, par le biais de coordinations-relais établies à l'échelle des quatorze provinces syriennes. Certaines organisent des élections libres, afin que leurs membres soient représentatifs des populations locales. Mais la dynamique démocratique et les activités révolutionnaires des LCC perdent de leur élan à mesure que la protestation pacifique laisse place à un conflit ouvert entre les forces de sécurité et des groupes armés, constitués autour de milliers de déserteurs et de civils las de la répression. Aux tirs contre les manifestations, succèdent les tirs d'artillerie, les bombardements aériens et les sièges des agglomérations ou des quartiers entrés en sédition. Les LCC n'ont d'autre choix que de faire évoluer leurs activités vers la fourniture d'aides humanitaires aux populations. L'élargissement de leurs champs d'intervention reste néanmoins limité par l'absence de ressources financières et par le manque de soutien, aussi bien de la part de l'opposition que de ses partenaires étrangers. Dépendant principalement des dons de particuliers, ils ne peuvent couvrir les besoins croissants des populations. Leur intégration au sein du CNS - constitué en septembre 2011 -, en tant que représentant de la société civile, ne fait guère évoluer leur situation, d'autant que les relations entre les deux organisations sont mouvementées. En mai 2012, les LCC gèlent leur participation aux travaux du CNS, jugé inefficace et non représentatif du mouvement révolutionnaire<sup>8</sup>. Ils le quittent définitivement en novembre de la même année. Leur reconnaissance de la CN<sup>9</sup>, qui émerge au même moment, ne fera pas évoluer leurs capacités d'action qui se restreignent alors que le conflit gagne en intensité. La priorité n'est plus au soutien du mouvement pacifique et civil, mais aux groupes armés.

### **La constitution des premiers conseils locaux**

Au cours de l'année 2012, émergent des « conseils locaux », principalement à l'intérieur des territoires d'où le régime a été chassé et où des groupes armés cherchent à prévenir son retour. Ils vont s'attacher à remplacer l'Etat et ses administrations locales là où leur disparition laisse les populations livrées à elles-mêmes. Assurant la continuité des services, ils s'engagent également sur le plan humanitaire. Leur mise en place est spontanée. Chaque ville, commune ou village décide de manière autonome comment procéder : certains se forment autour de notables locaux ; d'autres autour de personnalités ayant une expérience dans le domaine de l'administration ou issues de catégories socioprofessionnelles - avocats, enseignants, ingénieurs, docteur, etc... - qui leur confèrent une expertise ; d'autres encore sont élus. Plus ou moins efficace selon les territoires, une forme d'autogestion se met en place. L'opposition politique traditionnelle n'a guère de prise sur ces conseils, dont la parenté revient à la société civile.

Leur constitution est le fruit d'une collaboration entre les mouvements révolutionnaires, civils et armés. L'expérience la plus achevée est celle de Daraya, une ville de la banlieue du sud de Damas. Capitale du mouvement pacifiste en pointe durant les premiers mois du soulèvement, elle a suivi le phénomène général de militarisation. La ville a été déclarée « libre » en juin 2012, suite à l'évacuation des forces de sécurité. Sa situation stratégique - à proximité de l'aéroport militaire de Mezzeh - a toutefois transformé cette banlieue en l'une des lignes de front les plus chaudes du conflit. A la fin du mois d'août 2012, l'armée syrienne tente de la reprendre. Dépassés, les rebelles locaux se retirent, abandonnant les civils face à leur sort. Plus de 500 d'entre eux seront tués, dans ce qui reste l'un des massacres les plus importants commis en Syrie<sup>10</sup>. Après avoir repris le contrôle

8 « The Local Coordination Committees' Statement Regarding the Deteriorating Conditions of the Syrian National Council », 17/05/2012 : <http://www.lccsyria.org/8477>

9 « The National Coalition of Syrian Revolutionary and Opposition Forces », 12/11/2012 : <http://www.lccsyria.org/10488> <http://www.lccsyria.org/10488>

10 Rapport du VDC, « Dignity Martyrs in Darayya », janvier 2013: <https://www.vdc-sy.info/pdf/reports/darayya-English.pdf>

de la localité, les révolutionnaires et les rebelles décident de constituer un conseil local, le 17 octobre 2012<sup>11</sup>. Afin d'éviter une nouvelle débâcle, ils conviennent que les groupes armés seront soumis à l'autorité du conseil et que les opérations militaires seront décidées conjointement avec les nouvelles autorités civiles. Les activités des rebelles locaux, en premier lieu du *Liwâ' Chuhadâ al-Islâm* (Brigade des Martyrs de l'Islam), sont dès lors encadrées par les civils et les différents bureaux du conseil (médiation, secours, santé, finances, justice, militaire, etc...).

### Structure du Conseil local de Daraya

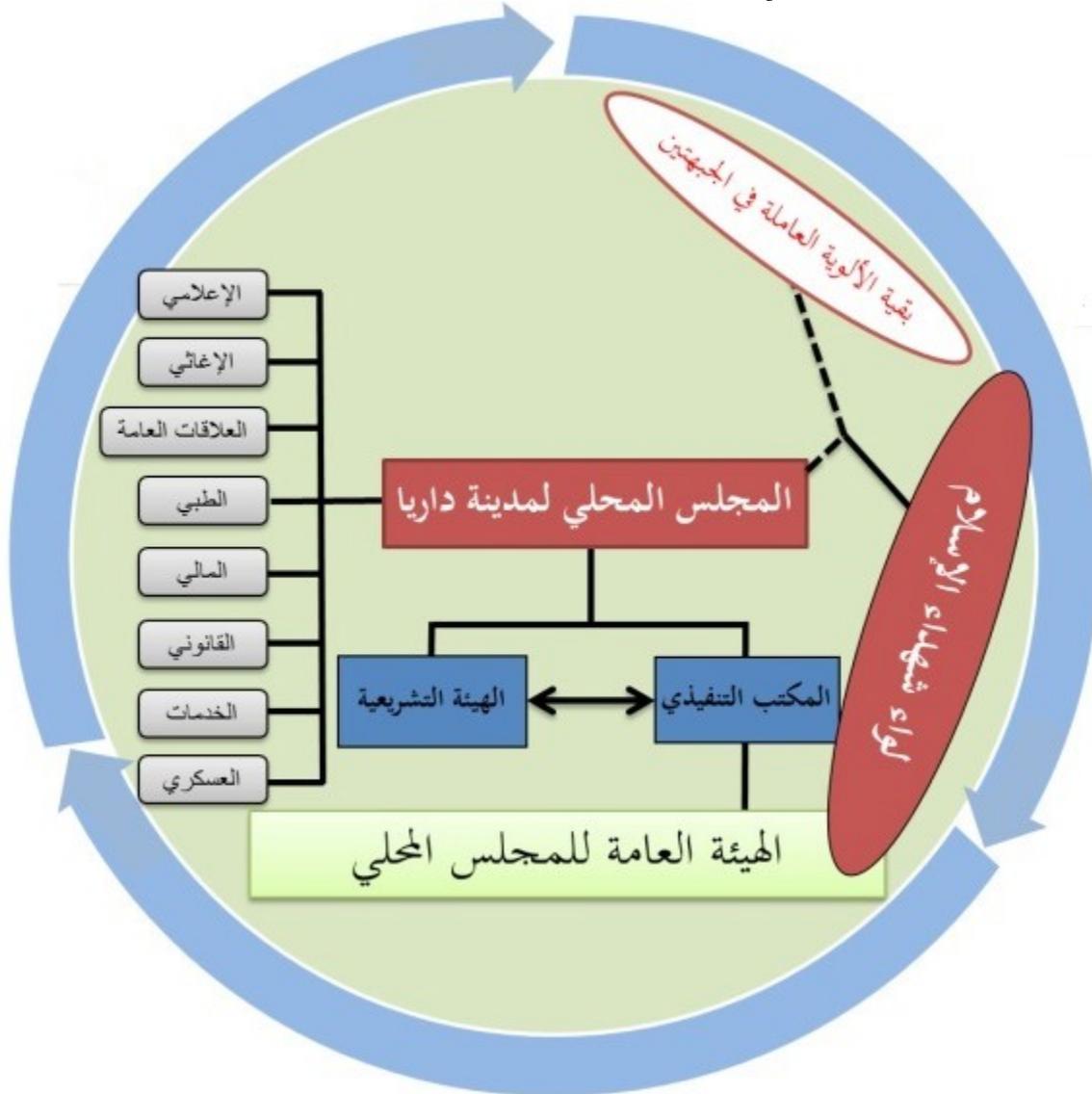


Schéma tiré du site du conseil local de Daraya : <http://darayacouncil.org/>

Cette expérience collaborative reste, à ce jour, la plus aboutie. Si d'autres conseils locaux ont été créés ailleurs conjointement et avec le soutien de groupes armés, les civils ont rarement réussi à se donner ou à conserver un statut d'autorité sur les questions militaires.

### Généralisation et élargissement des activités des conseils

La conquête des territoires et des villes s'accompagne partout de la création de conseils. Si les

<sup>11</sup> Site du Conseil local de Daraya : <http://darayacouncil.org/>

expériences varient, qu'il s'agisse du recrutement de leurs membres ou de la manière dont ils sont formés, la majorité adopte une structure similaire. Un comité général (*hay'a 'amma*) dont les membres sont généralement nommés par voie consensuelle, élit un bureau exécutif (*maktab tanfidhî*), qui, une fois réuni, se charge de nommer le Président du conseil (*ra'is al-majlis*), un adjoint (*nâ'ib ar-ra'is*), un secrétaire général (*amîn 'amm*) et les directeurs des différentes directions (santé, médias, finances, justice, secours, etc...). La dimension démocratique reste somme toute assez faible et s'apparente souvent à un système censitaire basé sur la notabilité, la position socioprofessionnelle ou l'engagement révolutionnaire. Mais cela ne fait pas débat, la situation sécuritaire rendant difficile l'organisation d'élections directes. Le régime, qui n'a pas hésité à bombardier des manifestations, des écoles ou des boulangeries, n'hésiterait pas à cibler des sites où se déroulent des activités démocratiques libres.

L'expérience des conseils locaux s'étend dans les différents gouvernorats durant toute l'année 2012. Elle franchit une étape majeure à l'été de cette même année. Suite à l'offensive rebelle sur Alep, débutée à la mi-juillet, plusieurs quartiers de la seconde ville du pays passent sous contrôle de l'opposition. Celle-ci n'attend pas longtemps pour constituer un Conseil transitoire révolutionnaire pour le gouvernorat d'Alep (*al-Majlis al-intiqâlî ath-thawrî li-muhâfazat Halab*). Annoncé le 30 août 2012<sup>12</sup> par Abd al-Aziz Salama, secrétaire-général du *Liwâ' at-Tawhîd*, principal groupe armé de la province, ce conseil est formé par différents mouvements révolutionnaires et armés. Jalal al-Din Khanji, en prend la tête.

L'apparition du Conseil transitoire d'Alep intervient au moment où la rébellion enregistre, autour de la capitale comme dans la principale ville du nord, des avancées militaires significatives. L'élargissement des champs d'intervention qu'il s'arroge marque une évolution du rôle des conseils locaux, alors que la possibilité d'une chute du régime fait redouter l'installation en Syrie d'une période de chaos. Outre l'aide humanitaire et le maintien des services à l'échelle des quartiers, c'est la poursuite d'une vie sociale et économique d'une ville de plus d'un million et demi d'habitants, et d'un gouvernorat de plus de quatre millions d'habitants, qu'il faut assurer. Travaillant étroitement avec les coordinations créées dans les différents quartiers, villes et villages « libérés » de la province, ce conseil va, dans la mesure de ses moyens, assister la population là où elle en a besoin, dans les secteurs de l'agriculture, dans celui de l'élevage, mais également dans celui de l'éducation. Une police municipale se met également en place, afin de prévenir les pillages et les crimes dans les zones « libérées ».

En l'espace d'un an et demi - de mars 2011 à l'automne 2012 - une nette évolution a traversé la contestation. Les structures mises en place par la société civile sur le terrain se sont progressivement transformées en administrations alternatives, qui s'efforcent de remplacer les institutions étatiques là où elles ont cessé leurs activités. Les nouvelles structures locales sont devenues provinciales, couvrant des régions entières « libérées » de la présence du régime, comme à Alep, mais également à Idlib, à Homs, etc...

## *B. Tentatives de rationalisation et de centralisation des conseils locaux*

### **Des structures en quête de légitimité**

La création des conseils locaux est bien accueillie par les activistes et les mouvements révolutionnaires, qui y participent activement. Le Conseil transitoire d'Alep reçoit le soutien d'organisations, comme le nouveau Syndicat des Avocats libres d'Alep, l'Ordre des Ingénieurs

---

12 Annonce de la constitution du conseil : <https://www.youtube.com/watch?v=NFuyStOsdDQ>

libres, le Conseil des Médecins, le Front des Oulémas, etc... Tout le monde s'accorde sur l'importance de maintenir une forme de stabilité et la nécessité de permettre aux civils de poursuivre leur vie quotidienne, aussi précaire soit elle.

Toutefois, une crise de légitimité commence à se faire jour. Durant l'hiver 2012 et au début d'année 2013, le Conseil d'Alep devient la cible de critiques, en raison de l'opacité qui entoure sa structuration et du peu de respect qu'il manifeste aux différents conseils locaux de quartiers, dont il ne respecte pas les prérogatives. La situation humanitaire se dégradant - une grave crise du pain touche Alep durant l'hiver 2012-2013 - les activités du conseil passent inaperçues aux yeux de la population, dont la préoccupation première est de se nourrir.

Pour répondre à ces inquiétudes, l'élection d'un nouveau conseil est envisagée. Celle-ci va prendre pour modèle ce qui a eu lieu entre les mois de décembre 2012 et janvier 2013 dans le gouvernorat voisin d'Idlib. Suite à l'élection du conseil local de la ville à Reyhanli, en Turquie, faute de pouvoir le faire à Idlib qui n'est pas sous contrôle de l'opposition, et à la mise en place de conseils dans différentes localités du gouvernorat, un appel est lancé pour que des représentants de ces derniers participent à l'élection d'un Conseil local du gouvernorat d'Idlib (*al-Majlis al-mahallî li-muhâfazat Idlib*). Les travaux préparatoires durent tout le mois de décembre. Ils associent la CN, avec pour objectif de faire entendre la voix du gouvernorat au sein de l'opposition. Le 11 janvier 2013, ce Conseil est opérationnel<sup>13</sup>.

L'élection du conseil local du gouvernorat d'Alep suivra la même procédure. Après avoir constitué un corps électoral composé de représentants des différents secteurs de la province - 55% d'entre eux représentent le *rîf*, la campagne, et 45% la ville d'Alep -, une réunion se tient à Gaziantep au début du mois de mars 2013. Elle permet l'élection d'un conseil local pour la ville et d'un autre pour le gouvernorat d'Alep.

Ce dernier est dirigé par Yahia Na'nâ'. Architecte de formation et ancien fonctionnaire, il a travaillé comme contrôleur de l'administration locale à Alep durant plus d'une dizaine d'années. Pour sa part, le conseil de la ville d'Alep est dirigé par Ahmad Azuz, un activiste. Opérant à l'intérieur du territoire syrien, ils se trouvent à la tête d'équipes composées d'une centaine de personnes recrutées sur la base de leurs qualifications et de leur engagement révolutionnaire et humanitaire. Les projets qu'ils mettent en œuvre se veulent plus structurés qu'auparavant. La fin de la crise du pain leur permet de se focaliser sur d'autres aspects de la vie quotidienne des Alépins qui exigent aussi des améliorations : la remise en route des services de la voirie, afin de prévenir maladies et infections ; la reconstruction des infrastructures électriques et hydrauliques, afin d'assurer les besoins des familles et des industries qui fonctionnent encore ; la réorganisation des services hospitaliers et scolaires déplacés vers des lieux tenus secrets afin d'éviter leur bombardement ; etc... Toutes ces activités s'organisent autour de neuf bureaux, également dénommées directions (*mudîriyyât*). Ils concernent l'information, les affaires juridiques, les finances, les ressources humaines et la formation, la défense civile, les secours, la santé, les services et les projets.

### **La prise en charge de la question locale par la Coalition nationale**

L'intérêt que montre bientôt la CN pour les conseils locaux ne constitue pas une surprise. Le CNS ayant été vivement critiqué en raison de son désintérêt pour les forces révolutionnaires de l'intérieur, la Coalition qui lui succède, le 11 novembre 2012 à Doha, veut éviter de tomber dans le même travers. Elle octroie d'emblée quatorze sièges aux représentants des conseils locaux des différents gouvernorats. Cette intégration répond également à une autre exigence que leur simple

---

13 Communiqué annonçant la constitution du Conseil du gouvernorat d'Idlib : <http://goo.gl/YRGP0P>

représentation au sein de la principale instance de l'opposition. Alors que l'enlisement du conflit interdit désormais de penser à une issue rapide, les conseils locaux, qui s'étaient constitués selon un schéma ascendant - *bottom-up* -, échappent au contrôle d'une autorité centrale et disposent d'une légitimité au niveau local. La CN ne peut, de son côté, que prétendre à une simple popularité, en raison de l'absence de processus démocratique dans sa désignation. L'intégration des conseils locaux répond donc à un objectif de modification de la relation entre la structure de représentation à l'extérieur et les institutions élues à l'intérieur, de manière à la rendre descendante - *top-down*. Pour parvenir à ses fins, la CN crée, en mars 2013, l'Unité des Conseils locaux<sup>14</sup> (LACU - *Local Administration Councils Unit, Wahdat al-majâlis al-mahalliyya*), à laquelle elle confie le soin d'aider les conseils à se structurer, à se coordonner et à évoluer vers une forme administrative uniformisée. Sous l'égide de la CN, le LACU va en réalité chercher à contrôler la mise en place des conseils de province. En septembre 2013, il publie un « Règlement intérieur des conseils locaux des gouvernorats »<sup>15</sup>, rédigé en coopération avec des membres de ces-derniers. Ce règlement permet de dégager une vision commune et doit conduire progressivement à l'uniformisation des structures de gouvernance locales.

### **La mise en place des conseils locaux de gouvernorats**

A compter de cette date, la constitution de conseils locaux se généralise dans les différentes provinces, conformément aux dispositions du « règlement intérieur ». Ceux d'entre eux qui disposent déjà d'un conseil local peuvent le conserver, mais, lors de la réélection de leurs instances exécutives, ils devront se conformer aux nouvelles stipulations. La procédure commune prévoit qu'un comité préparatoire (*lajna tahdîriyya*) composé des entités révolutionnaires se réunit afin de nommer les différents représentants des communautés, des groupements politiques, des organisations civiles et des personnalités indépendantes qui formeront le corps électoral, institutionnalisé sous le nom de comité général. En fonction de la situation prévalant sur le terrain, la composition de ce comité général varie.

Afin d'assurer une représentation équitable dans les gouvernorats qui échappent au contrôle du régime, il est prévu un représentant nommé pour un nombre déterminé de citoyens. Les différentes composantes ethniques ou religieuses du gouvernorat doivent être prises en compte dans sa représentation. Des sièges sont réservés à des représentants des organisations civiles et révolutionnaires, ainsi qu'à des personnalités indépendantes.

Dans les gouvernorats partiellement contrôlés par l'opposition, la nomination des représentants des secteurs contrôlés par le régime s'effectue en accord avec les structures révolutionnaires qui y opèrent ou qui en sont originaires. Des sièges sont accordés aux représentants d'organisations civiles ou humanitaires qui y travaillent clandestinement.

Enfin, pour les gouvernorats encore intégralement sous le contrôle du régime, la nomination du comité général s'effectue en relation avec les structures et les personnalités qui opèrent hors du gouvernorat mais qui le représentent ou qui œuvrent à son profit, en concertation avec les organisations actives sur le terrain. Une forme de surreprésentation de certaines régions est tolérée, à partir du moment où celles-ci ont connu un engagement révolutionnaire important.

---

14 Page Facebook du LACU : <https://www.facebook.com/LACUyria>

15 *Al-lâ'iha ad-dâkhiliyya lil-majâlis al-mahalliyya fi-l-muhâfazât as-sûriyya* : <http://goo.gl/wuJg6l>

## Composition du comité général des conseils locaux en fonction de la situation des différents gouvernorats

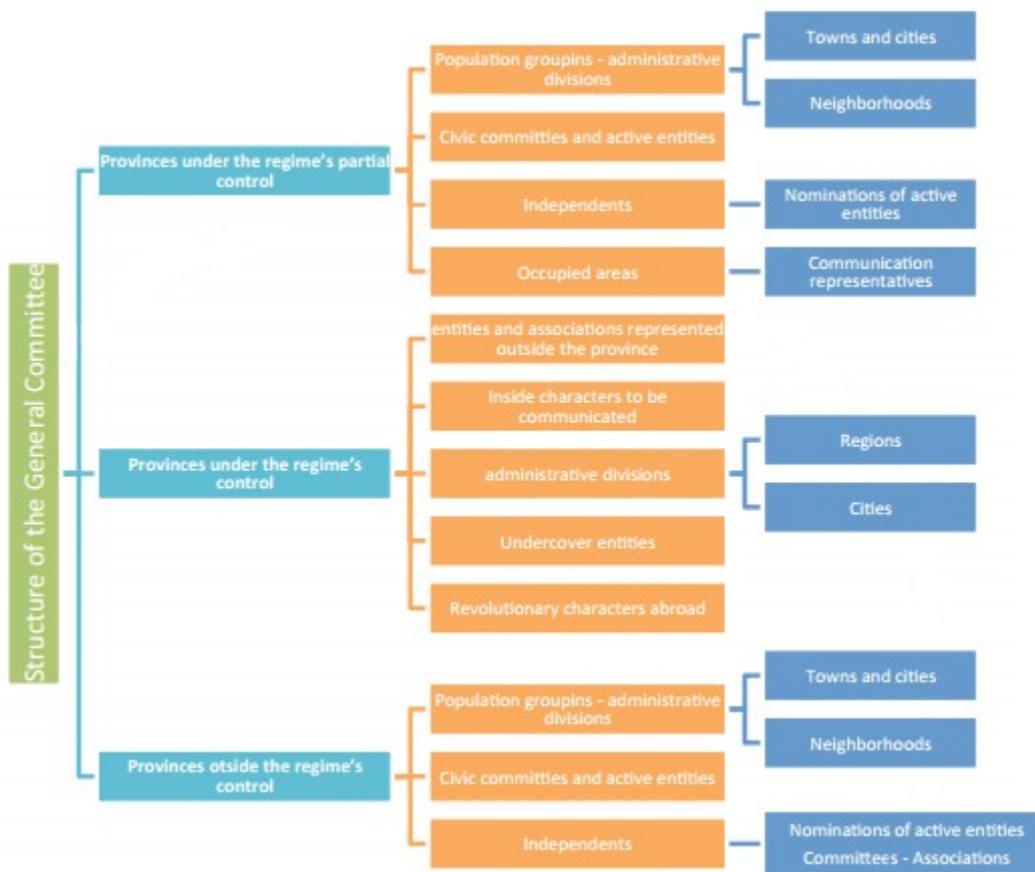


Schéma tiré du rapport de RMTeam, *Local Administration in Syria*, <http://www.rmteam.org/resources/Local-Administration-in-Syria-ENG.pdf>

Une fois ce cadre légal promulgué par le LACU, les différents conseils de gouvernorats s'y soumettent, tout en l'ajustant aux particularités des situations locales. De nouveaux conseils sont constitués dans les gouvernorats qui n'en disposent pas. Au début de l'année 2014, à l'exception du gouvernorat de Damas, cœur du dispositif politique et sécuritaire du régime où il serait trop dangereux d'organiser la moindre activité civile, toutes les provinces sont dotées d'un conseil. Le tableau se présente de la manière suivante :

- **DAMAS CAMPAGNE<sup>16</sup>** : Avant la constitution formelle d'un conseil local du gouvernorat de Damas-campagne, en mars 2013, un bureau général de coordination des conseils locaux assurait la liaison entre les différentes structures de la province. Ce bureau, représenté au sein de la CN par Jawad Abu Hatab, a commencé à se réformer pour prendre l'allure d'un conseil local durant l'été et l'automne 2013, en mettant sur pied un comité préparatoire aux élections. Formé début 2014, le comité général s'est finalement réuni à Gaziantep, les 18 et 19 avril 2014, procédant à l'élection formelle des instances exécutives du conseil du gouvernorat. Les conseils locaux des villes de Damas-campagne sont parmi les plus actifs de Syrie, malgré les conditions difficiles imposées par les opérations militaires du régime et le siège de l'ensemble de la Ghouta orientale. Soutenus par le conseil du gouvernorat, des projets de réhabilitation des services - électricité, eau, hôpitaux - et de mise en œuvre de programmes de sécurité alimentaire ont permis d'améliorer les conditions de vie parfois

16 Page Facebook du Conseil du gouvernorat de Damas-campagne : <https://www.facebook.com/local.Rural.Damascus>

extrêmement rudes des civils.

- **QUNEÏTRA**<sup>17</sup> : Le 25 juillet 2013 apparaît le conseil local de Quneïtra et du Golan, suite à une réunion tenue en Jordanie. Nommé sur la base du consensus, ce conseil que préside Mohammad al-Zamil, opère depuis l'étranger et la province voisine de Dera'a, la situation à Quneïtra empêchant une action menée directement depuis la province. En février 2014, au terme du mandat de ce conseil, des élections se tiennent, sous tutelle de la CN, amenant une nouvelle équipe dirigeante aux fonctions, sous la présidence de Ahmad Sabrait. Les actions de ce conseil ne se sont pas limitées au gouvernorat de Quneïtra. Il agit ainsi dans plusieurs banlieues de Damas - Hussainiya, Hajjira, Jdeidet al-Fadl - où résident des populations originaires du Golan, déplacées durant les guerres israélo-arabes de 1967 et 1973. Ses projets sont surtout d'ordre humanitaire.
- **DERA'A**<sup>18</sup> : Le premier conseil local du gouvernorat de Dera'a a été constitué en Egypte, par voie consensuelle, le 4 juillet 2013. Il opérait depuis Irbid, en Jordanie. C'est dans cette ville que, six mois plus tard, le 4 janvier 2014, un nouveau conseil a été élu, facilitant ainsi la participation des acteurs présents sur le terrain. Le conseil du gouvernorat s'établit définitivement à l'intérieur du territoire syrien durant l'été 2014. Le 4 septembre 2014, entre en fonction le premier conseil local du gouvernorat de Dera'a « de l'intérieur », sous la présidence de Ya'qoub al-Ammar. Plusieurs régions de la province étant « libérées », le conseil a pu mener des actions, touchant notamment aux réseaux électriques, hydrauliques, ainsi qu'aux services médicaux. Il cherche également à assurer la livraison de farine et de pain.
- **SUWEÏDA**<sup>19</sup> : C'est en avril 2013, à Beyrouth, qu'est constitué le premier conseil local du gouvernorat de Suweïda. Nommé de manière consensuelle et secrète, en raison du contrôle sans faille du régime sur la province, ce conseil se voit limité à des travaux de coordination avec les groupes civils et humanitaires basés dans le gouvernorat, dont les activités concernent généralement les réfugiés des provinces voisines de Damas et Dera'a. Le conseil a depuis déplacé ses activités en Jordanie.
- **HASSAKA**<sup>20</sup> : Constitué au début de 2013, le conseil de ce gouvernorat sort du cadre légal que le LACU cherche à imposer aux conseils locaux. Il n'a en effet procédé pour l'heure à aucune élection, estimant que la procédure commune ne peut s'appliquer à Hassaka, en raison notamment de la diversité importante de sa population, composée de Kurdes, d'Assyriens, de nombreuses communautés chrétiennes ainsi que de tribus arabes. Privilégiant le consensus dans ses décisions, ce conseil intervient de manière très limitée dans plusieurs domaines, tels que la réhabilitation des lignes électriques et la mise en marche de boulangeries. Il doit composer dans son action avec la présence du Parti de l'Union démocratique (PYD, ex-PKK), qui dispose lui aussi de conseils locaux et qui n'apprécie guère cette concurrence.
- **DEIR EZ-ZOR**<sup>21</sup> : En mai 2013 apparaît le conseil du gouvernorat de Deir ez-Zor. A cette période, les rebelles contrôlent une grande partie de la province, cantonnant le régime à l'ouest de la capitale provinciale et à l'aéroport militaire. Les activités du conseil peuvent donc s'exercer plus librement. Des actions sont notamment entreprises au niveau éducatif -

17 Page Facebook du Conseil du gouvernorat de Quneïtra : <http://goo.gl/VRsjhH>

18 Page facebook du Conseil du gouvernorat de Dera'a : <https://www.facebook.com/Council.Daraa>

19 Page facebook du Conseil du gouvernorat de Suweïda : <http://goo.gl/9oYotF>

20 Page Facebook du Conseil du gouvernorat de Hassaka : <https://www.facebook.com/MUHAFADAT.ALHASAKA>

21 Site internet du Conseil du gouvernorat de Deir ez-Zor : <http://dezlc.com/>

fonctionnement des écoles, reconnaissances des diplômes - et médical - importante campagne de vaccination contre la polio.

- **RAQQA<sup>22</sup>** : Au début du mois de décembre 2012, se constitue le premier conseil local<sup>23</sup> pour le gouvernorat de Raqqa, sous la présidence de l'avocat Abdallah al-Khalil. Mais, la ville et la région étant encore entièrement aux mains du régime, le conseil est basé en Turquie d'où il opère. Lorsque la capitale provinciale est conquise par la rébellion, en mars 2013, il officialise ses activités à Sanliurfa. La « libération » lui permet de s'établir dans la ville et d'étendre ses activités, jusque-là cantonnées à l'aide humanitaire à destination des réfugiés. Des projets de rénovation des réseaux électriques et hydrauliques sont élaborés. L'éducation sera également un aspect central de ses activités. Mais ce conseil ne fonctionnera effectivement que quelques mois.
- **ALEP** : Six mois après son élection, le mandat du premier conseil du gouvernorat d'Alep prend fin. Le 5 septembre 2013, un comité préparatoire est nommé, conformément aux stipulations du « règlement intérieur » du LACU. La procédure débouche sur l'élection d'un nouveau conseil, dont Abd al-Rahman al-Dadam prend la tête. Il multiplie ses activités et accroît le nombre de ses bureaux. Ceux-ci sont aujourd'hui au nombre de quatorze, avec des directions dédiées à la santé, à l'économie, à l'éducation, à l'aide humanitaire, à l'agriculture, etc...

### Structure du Conseil du gouvernorat d'Alep - seconde mandature



Schéma tiré d'une vidéo résumant les principales activités du conseil : <http://goo.gl/OgZJwI>

- **IDLIB** : L'élection d'un nouveau conseil de province, en conformité avec le « règlement

22 Page Facebook du Conseil du gouvernorat de Raqqa : <https://www.facebook.com/Raqqa.Local.Adm.Council>

23 Communiqué annonçant la création du Conseil, 06/12/2012 : <http://www.shababkobani.com/?p=17060>

intérieur » du LACU, avait été programmée pour la fin du mandat du premier conseil. Toutefois, les conditions sécuritaires à Idlib ont contraint le conseil et la CN à repousser ces élections de six mois. A l'heure actuelle, un comité préparatoire a été réuni afin de préparer, avec plus de huit mois de retard, la tenue de ces élections. Ces problèmes d'organisation n'empêchent pas le conseil de continuer à agir. Il a notamment constitué un projet de moulin, permettant aux populations de se procurer de la farine et du pain à moindre frais. Des projets médicaux ont également été mis en œuvre.

- **HAMA**<sup>24</sup> : Le conseil local du gouvernorat de Hama apparaît de manière officielle, en suivant les procédures du LACU, le 3 octobre 2013. Ses principaux projets concernent la construction de boulangeries et la préparation d'abris, destinés à protéger les populations des bombardements qui affectent régulièrement les campagnes. La région a en effet connu plus d'une dizaine d'attaques au chlore par les forces du régime, notamment à Kafr Zita.
- **HOMS** : Dès octobre 2012, un Conseil révolutionnaire a été créé<sup>25</sup> pour le gouvernorat de Homs, mais avec des mécanismes relativement flous qui faisaient la part belle aux forces révolutionnaires armées. Peu de temps après la constitution de la CN, il a été décidé de mettre en place un nouveau conseil, plus conforme aux exigences du LACU<sup>26</sup>. La situation sur le terrain ayant évolué en faveur du régime, depuis la chute de Bab Amro en mars 2012 et de Qusseir en juin 2013, les activités du conseil sont réduites au minimum. Elles sont principalement consacrées à une assistance aux déplacés, notamment au Liban.
- **LATTAQUIE**<sup>27</sup> : Mis en place le 12 février 2013, de manière consensuelle, et non suite à un vote en raison de la situation particulière de ce gouvernorat presque intégralement sous le contrôle du régime, le conseil de Lattaquié est parvenu à se doter d'une structure acceptée par les représentants des différentes régions de la province, et par ceux des mouvements civils et révolutionnaires. Il n'a toujours procédé à aucune élection. Dans la mesure des moyens des activistes qui travaillent directement sur le terrain, il intervient dans le domaine de l'aide humanitaire et du soutien aux familles de « martyrs ». Il tente également de soutenir les localités « libérées » de la province dans le domaine de la propreté urbaine.
- **TARTOUS**<sup>28</sup> : Dernier né de la famille des conseils locaux de gouvernorats, le conseil de Tartous a vu le jour le 22 février 2014, à Antakya en Turquie, d'où il opère en raison de la totale mainmise du régime sur la province. Il s'est constitué de manière consensuelle, la décision revenant à des activistes et des opposants de cette province qui résident en Turquie et au Liban. Les services qu'il peut fournir aux habitants du gouvernorat sont en définitive très limités. Ils semblent se cantonner aujourd'hui à des livraisons de pain et à une assistance aux réfugiés originaires de ce gouvernorat.

La capacité d'organisation du LACU, lui-même composé de jeunes activistes dont l'engagement militant a pu s'exercer sur le terrain auprès de certains de ces conseils, a donc permis de faire émerger une logique nationale à ce mouvement administratif alternatif. Si l'étendue de l'action des différents conseils de gouvernorats varie en fonction de la situation qui prévaut militairement - contrôle total, partiel ou nul du gouvernorat par l'armée régulière -, un semblant de « recentralisation » apparaît. Les conseils de quartiers ont leur mot à dire dans l'élection des conseils de villes, qui eux-mêmes disposent d'une influence dans l'élection des conseils de gouvernorat. Tout

24 Site internet du Conseil du gouvernorat de Hama : <http://hamacouncil.org/>

25 Création du Conseil révolutionnaire du gouvernorat de Homs : <https://www.youtube.com/watch?v=WNMzWr-TOVs>

26 Communiqué du Conseil du gouvernorat : [https://docs.google.com/file/d/0BxFtmSt\\_isNpbXJLbTFTai01MXc/edit](https://docs.google.com/file/d/0BxFtmSt_isNpbXJLbTFTai01MXc/edit)

27 Site internet du Conseil du gouvernorat de Lattaquié : <http://lattakiacouncil.net/>

28 Page Facebook du Conseil du gouvernorat de Tartous : <https://www.facebook.com/localcouncilof.tartous>

cela s'opère sous l'égide de la CN.

La volonté de prise en main de l'administration locale par l'opposition se manifeste de façon particulièrement évidente lors de la constitution du Gouvernement provisoire de la CN, le 12 novembre 2013. Au sein de ce Gouvernement dirigé par Ahmed Tohmeh, figure en effet un « Ministère de l'Administration locale, des Secours et des Réfugiés »<sup>29</sup>. Il est confié à Othman Bdiwi, qui a précédemment occupé le poste de président du conseil local de la ville de Ma'arat al-Nu'man, dans le gouvernorat d'Idlib. Il va progressivement chercher à mettre la main sur le dossier de l'administration locale *via* une structure *ad hoc*, la « Direction générale pour les affaires des conseils locaux ».

### *C. Politisation et financement décentralisé, les limites de l'alternative civile à l'Etat*

#### **La crédibilité chancelante de la Coalition nationale**

La constitution du Gouvernement provisoire est accueillie avec scepticisme à l'intérieur de la Syrie. D'une part, parce qu'elle intervient un an après la création de la CN pour laquelle elle aurait dû être une priorité, et, d'autre part, parce que la crédibilité de ce gouvernement est remise en question avant même sa constitution. En mars 2013, la nomination de Ghassan Hito au poste de Premier ministre suggérait que l'annonce du Gouvernement provisoire était imminente. Mais il a été contraint de jeter l'éponge en juillet 2013, sans être parvenu à composer son équipe. Désigné en septembre 2013 pour le remplacer, Ahmed Tomeh a constitué la sienne en l'espace de deux mois. Mais il n'est pas parvenu à obtenir une véritable reconnaissance internationale.

La CN connaît à cette période les prémices d'une véritable crise de légitimité à l'intérieur de la Syrie. Les interférences internationales lui ont fait perdre son caractère « syrien », la transformant en terrain d'affrontement diplomatique entre le Qatar et l'Arabie Saoudite, qui tous deux aspirent à en tenir seul les rênes en main. La démission de son premier président, Mo'az al-Khatib, en mars 2013, les conflits à répétition dressant les uns contre les autres ses multiples composantes, son incapacité à obtenir par la voie diplomatique pour les rebelles un soutien concret des « Amis de la Syrie », l'exposent aux foudres des combattants et aux critiques des mouvements révolutionnaires de l'intérieur. Ils lui retirent le soutien initial qui lui avait été accordé<sup>30</sup>. Ils lui imputent les défaites militaires successives de la rébellion durant l'année 2013, à Qusseir, Otaiba, Khirbet Ghazala. Ils lui reprochent le mutisme de la communauté internationale face aux massacres - Baniyas, attaques à l'arme chimique sur la banlieue de Damas... - que les forces du régime continuent de perpétrer.

Avec les conseils locaux, la relation est fluctuante. Certes, lors de sa création, ils avaient donné leur soutien à la CN. Elle apparaissait alors comme une possible alternative politique au régime en place. Mais la méfiance s'est progressivement installée. Plusieurs conseils locaux de villes ont contesté la légitimité de ceux qui étaient censés les représenter au sein de la CN. Ils les ont accusés de n'avoir aucune relation avec eux et de n'avoir été nommés qu'en raison de leur proximité avec l'homme d'affaires Mustapha Sabbagh : ayant joué un rôle essentiel dans la création de la CN du fait de ses liens avec le Qatar, il en était devenu le premier Secrétaire général. De fait, imposés par l'intéressé, plusieurs de ces prétendus représentants avaient quitté la Syrie depuis longtemps. Ils n'avaient donc pas participé à l'établissement des premiers conseils. Certains étaient mêmes suspectés d'avoir détournés à leur profit l'argent destiné aux conseils locaux. L'intégrité de la CN, et par ricochet celle des conseils locaux de province mis en place sous son égide, étaient donc

29 <http://syriaig.org/syr14/index.php/minstmenu/lad-mnu>

30 « Statement Issued by the Revolutionary Movement in Syria », 29/05/2013 : <http://www.lccsyria.org/11445>

directement en cause.

Ces critiques se traduisent sur le terrain par une contestation croissante, de la part des activistes, du travail et de la légitimité de certains conseils de gouvernorat, considéré comme étant les relais locaux de la CN. A Raqqa, le conseil parrainé et soutenu par la CN est concurrencé par un autre conseil local, composé de militants locaux qui considèrent que l'installation du premier hors de Syrie le prive de toute légitimité. La dispute entre le conseil alternatif, mené par l'avocat Sa'ad Chuweich, et le conseil élu sous les auspices de la CN, présidé par l'avocat Abdallah al-Khalil, se poursuit lorsque ce dernier décide de rentrer en Syrie et de s'installer à Raqqa, évacuée par l'ensemble des forces du régime. Ce n'est qu'après son enlèvement, le 19 mai 2013<sup>31</sup>, que les deux conseils parviennent à s'entendre et à mettre de côté leur différent. Mais l'accord ne se fait pas en faveur de la CN, qui reste l'objet de nombreuses critiques pour son incapacité à apporter au conseil du gouvernorat l'aide dont il a besoin<sup>32</sup>.

### **Le difficile financement des conseils locaux et de leurs projets**

Le soutien financier aux conseils locaux constitue en effet pour la Coalition un problème et un défi. Elle est la cible d'accusations récurrentes de favoritisme, qui entretiennent à son égard un fort ressentiment. Certaines sont exactes, puisque des financements sont parfois octroyés à tel conseil plutôt qu'à tel autre pour des considérations d'ordre politique ou sur la base de relations personnelles entre les structures donatrices et les conseils bénéficiaires. Mais ce sont surtout les problèmes financiers auxquels la CN et le gouvernement provisoire sont en permanence confrontés qui expliquent que les aides paraissent distribuées au compte-goutte. En réalité, elle est condamnée à gérer la pénurie et à faire face aux demandes avec des moyens limités, incertains et irréguliers.

Pour répondre aux critiques et manifester leur volonté de transparence, la Coalition et le Gouvernement provisoire ont décidé d'ouvrir des comptes en banque. Cette opération s'est transformée en parcours du combattant. Il a fallu de longues négociations avec les autorités turques pour que le Gouvernement provisoire puisse créer le compte accueillant son budget. Le soutien aux actions locales en a pâti, tout comme la réputation de l'opposition, dont la responsabilité est pourtant limitée dans cette affaire. C'est pour manifester son mécontentement pour l'action de la Coalition qui ne lui avait rien apporté que le conseil local d'Alep a rejeté, en septembre 2013, l'élection d'Ahmad Tohmeh au poste de Premier ministre du Gouvernement provisoire<sup>33</sup>.

La CN et le Gouvernement considèrent tous les deux qu'ils font au mieux avec les moyens dont ils disposent et les contraintes qui sont les leurs. Leurs responsables ne cachent pas leur amertume pour l'anarchie qui préside à l'arrivée et à la distribution des financements en provenance de l'étranger, dont ils sont souvent écartés ou tenus dans l'ignorance. Ils déplorent que, craignant que les aides financières accordées directement au Gouvernement provisoire basé en Gaziantep ne servent pas leurs objectifs, les bailleurs internationaux aillent directement à la rencontre des conseils locaux et des réseaux d'activistes présents en Syrie. Cette situation s'explique par les erreurs commises par les parties en présence. Les bailleurs de fonds, américains, européens ou ONG internationales, se sont progressivement retrouvés dans une situation de dépendance mutuelle avec les bureaux de l'opposition basés en Turquie. Ils se sont efforcés, durant de nombreux mois, de coopérer avec la CN, dans l'espoir d'en faire un acteur crédible aux yeux des Syriens. Malheureusement, les structures de la Coalition mises en avant par leurs relations avec les bailleurs de fonds ont parfois fait preuve d'incompétence. Elles ont donné une politisation systématique à leurs interventions. Et, souvent, elles se sont montrées plus préoccupées de conforter leur propre légitimité au sein de la

31 Communiqué du Conseil du gouvernorat de Raqqa à propos de l'enlèvement d'A. Khalil : <http://goo.gl/69XF9K>

32 Communiqué du Conseil du gouvernorat de Raqqa : <http://goo.gl/1f5frn>

33 Communiqué du Conseil du gouvernorat d'Alep : <http://aleppogov.com/?p=952>

Coalition qu'à apporter aux forces civiles les aides et les secours dont elles avaient besoin sur le terrain.

### **La politisation de la question de l'administration locale**

C'est à Gaziantep, « capitale » du Gouvernement provisoire et lieu d'implantation des différentes structures de la CN dédiées à l'assistance aux conseils locaux, que tout se joue aujourd'hui. LACU, Unité de Coordination de l'Aide (ACU), Conseil suprême pour l'Administration locale et « Direction générale pour les affaires des conseils locaux » du ministère de l'Administration locale y cohabitent. Mais ils ne parviennent que difficilement à donner une vision claire de leurs champs d'intervention et de leurs spécificités :

- **ACU<sup>34</sup>** : Constituée un mois après la CN, en décembre 2012, l'ACU a pour rôle de coordonner l'envoi d'aide humanitaire en Syrie. Basée à Gaziantep, mais disposant de bureaux en Jordanie, au Liban et en Irak, elle sollicite les bailleurs de fond internationaux afin d'assurer aux réseaux humanitaires travaillant à l'intérieur du pays les moyens de leur action et les financements de leurs projets. Elle travaille donc directement avec les conseils locaux, parrainant par exemple la mise en place d'un projet de sécurité alimentaire dans la Ghouta orientale et occidentale de Damas, assiégées par le régime<sup>35</sup>, ou organisant des campagnes de vaccination à Deir ez-Zor. Dirigée par Suheir al-Atassi, cette structure est depuis de nombreux mois la cible d'accusation de corruption, d'incompétence et de népotisme. En seulement deux ans, elle aura connu une grève et aura vu se succéder plusieurs directeurs exécutifs, le dernier d'entre eux n'ayant même pas pu accéder à son bureau, suite au refus de sa nomination par le Secrétaire-général de la CN. La politisation de son travail est la conséquence de la lutte interne qui oppose entre eux différents blocs de la CN. La volonté de certaines personnalités de contrôler cette instance a mis à mal sa crédibilité. Pour répondre aux critiques et démontrer la transparence de son travail, l'ACU a publié, le 22 août 2014, un rapport d'activité annuel pour l'année 2013, élaboré par l'un des quatre plus grands cabinets d'audit international<sup>36</sup>. Mais l'image de cette structure apparaît durablement écornée et sa présidente fragilisée : après avoir été limogée, fin septembre 2014, suite à la mort d'une trentaine de jeunes enfants durant une campagne de vaccination organisée à Idlib, elle a été confirmée à son poste lors de la dernière Assemblée générale de la Coalition.
- **LACU<sup>37</sup>** : Plus récemment constitué, le LACU n'a pas eu à souffrir de campagnes de diffamation aussi importantes. Mais son action reste relativement floue. Avant la constitution du Gouvernement provisoire et du ministère de l'Administration locale, le rôle du LACU était d'assister, mais également de réglementer et d'unifier les structures des conseils locaux. Depuis, ce rôle a été endossé par la Direction générale pour les affaires des conseils locaux. Le LACU se présente donc aujourd'hui comme une simple ONG, dont la mission serait d'aider et soutenir les conseils dans le domaine juridique, d'assurer des formations et de prodiguer des conseils sur les questions de gouvernance et de relations publiques.
- **La Direction générale pour les affaires des conseils locaux<sup>38</sup>** : Cette direction dépend du ministère de l'administration locale. Composée essentiellement d'anciens employés du

34 Site internet de l'ACU : <http://www.acu-sy.org>

35 Rapport de l'ACU, « Soutien des deux Ghoutas, en dépit du siège » : <http://goo.gl/bRsVZI>

36 Rapport annuel de l'année 2013 de l'ACU : <http://goo.gl/3LMPVO>

37 Page Facebook du LACU : <https://www.facebook.com/syria.LACU?ref=ts&fref=ts>

38 Page Facebook de la Direction générale pour les affaires des conseils locaux – Ministère de l'Administration locale : <https://www.facebook.com/Local.Administration.Ministry>

LACU, elle est dirigée par Hazm Lutfi, lui-même ancien secrétaire-général du Conseil de transition d'Alep et ancien employé du LACU. Elle veille aujourd'hui à ce que les conseils locaux respectent les prescriptions du « règlement intérieur » publié par le LACU en septembre 2013, et elle supervise les processus électoraux. Elle reçoit par ailleurs les projets des différents conseils, qu'elle distribue aux ministères concernés (Santé, Economie, Justice, etc...) afin qu'ils évaluent les soutiens qu'ils pourraient leur apporter<sup>39</sup>.

- **Le Conseil suprême pour l'Administration locale**<sup>40</sup> : Créé le 8 mars 2014, à Istanbul<sup>41</sup>, et présidé par Jalal al-Din Khanji - ancien président du Conseil de transition d'Alep et représentant des conseils locaux d'Alep au sein de la CN - ce Conseil suprême se donne pour mission d'assurer la liaison entre la CN et le gouvernement provisoire sur les questions locales, d'une part, et de coordonner plus efficacement l'action du gouvernement avec les conseils locaux, d'autre part. Son ambition déclarée est de contribuer au passage à la décentralisation. Il est composé des quatorze représentants<sup>42</sup> des conseils locaux siégeant dans la coalition, ainsi que des présidents des conseils de chaque gouvernorat. Le LACU participe également à ses travaux. Sa création a semé le trouble, le Gouvernement provisoire ayant publié un communiqué<sup>43</sup> pour affirmer qu'il n'avait rien à voir avec lui, qu'il n'avait même pas été informé de sa création et que celle-ci entrait en contradiction avec la loi n° 107 de 2011 sur l'administration locale, une loi édictée par le régime syrien à laquelle se réfèrent encore la CN et le Gouvernement provisoire. Cette loi souligne en effet que c'est le Premier-ministre en personne qui dirige ce Conseil suprême. Des échanges avec des responsables de divers conseils locaux, de ville ou de gouvernorat, n'ont pas permis d'en savoir plus sur ses attributions. Cet organe est considéré par beaucoup comme un simple outil politique, mis en place par Mustapha Sabbagh et certains de ses proches, pour maintenir leur contrôle sur l'administration locale à un moment où celle-ci semblait lui échapper. Concrètement, il semble que ses activités se limitent pour l'heure à des travaux de formation et à des recommandations. Il a ainsi publié un « Code de conduite de l'administration locale »<sup>44</sup>.

Ces différents organes oscillent entre coopération et concurrence. Leurs attributions respectives n'étant pas très claires, leur bon fonctionnement est tributaire de la situation politique qui prévaut au sein de la CN. Eloignées du terrain, où les conseils locaux se doivent d'assurer aux civils une sécurité alimentaire, de maintenir en état de fonctionnement les services de santé et de développer les activités autour de la défense civile, ces quatre structures mettent en exergue des projets qui peuvent séduire les bailleurs de fonds, mais dont l'utilité actuelle pour les Syriens reste à prouver. Ce décalage entre projets et attentes a contribué à leur perte de crédibilité, principalement auprès des populations et des forces civiles actives à l'intérieur du pays. Les conseils locaux ont cherché à renforcer progressivement leur autonomie financière à leur endroit. Chaque conseil local, que ce soit dans les villes ou les gouvernorats, dispose aujourd'hui de ses propres circuits de financement, qui impliquent des ONG syriennes, des partenaires privés, des programmes d'aides internationaux et des structures étrangères dépendant directement de gouvernements.

---

39 Le rapport d'activité du Gouvernement provisoire pour le premier trimestre 2014 détaille les financements fournis par les différents ministères pour la réalisation de projets locaux : <http://goo.gl/8LozVo>

40 Page Facebook du Conseil suprême pour l'Administration locale : <https://www.facebook.com/IdaraMahaliya>

41 Communiqué de création du Conseil suprême : <https://www.facebook.com/IdaraMahaliya/posts/579739772122000>

42 Ils ne sont plus quatorze, certains d'entre eux ayant quitté la CN pour diverses raisons, comme Mo'az al-Khatib ou Rima Fleihan, qui représentaient respectivement Damas et Suweïda.

43 « Communiqué de presse autour de la création du Conseil suprême pour l'Administration locale » : <http://goo.gl/LxSBnL>

44 *Mudawwanat qawâ'id as-sulûk fi-l-idârat al-mahalliyya*, septembre 2014 : <http://goo.gl/kRLeyk>

Tributaire d'une opposition divisée, qui a laissé ses différentes structures se politiser en fonction d'intérêts particuliers alors qu'elles étaient destinées à alléger les souffrances des civils, les conseils locaux sont dans une situation difficile. La poursuite du conflit et la violence croissante employée par les différentes parties contribuent à aggraver leur situation. Il n'est pas rare que les locaux des conseils basés en Syrie soient la cible de frappes aériennes ciblées. Ainsi, les conseils de la ville et du gouvernorat d'Alep ont dû déplacer leurs sièges à plusieurs reprises. Des membres de certains conseils ont été kidnappés ou tués<sup>45</sup>.

Mais les conseils locaux sont surtout démunis aujourd'hui face à la volonté d'acteurs non civils, apparus et multipliés à la faveur du conflit. Certains groupes armés ont développé leurs propres agendas politiques. Ils concurrent ou contredisent aujourd'hui celui des forces civiles, seules porteuses des revendications initiales de la révolution. Les conseils locaux ont perdu au fil du temps leur monopole sur l'action en faveur des populations civiles, au profit de groupes désireux de faire de leurs interventions dans ce domaine le moyen de conquête des esprits et des cœurs.

---

45 A titre d'exemple, le gouvernorat d'Alep a perdu son responsable du bureau économique: <http://goo.gl/nVDaVX>

## Deuxième partie

-

### Projets politiques et administration locale par les groupes armés

La constitution par les forces civiles d'une alternative administrative au régime syrien n'a pas échappé aux luttes d'influence qui ont accompagné le conflit. Tandis que ces forces s'attellent à œuvrer au profit des populations dans un contexte humanitaire qui ne cesse de se dégrader, des groupes armés essaient sur l'ensemble du territoire. Ce qui au début ne relevait que d'une stricte autodéfense, face aux attaques des forces de sécurité contre les territoires insurgés, prend rapidement une autre dimension. Des territoires sont conquis et, malgré les efforts des forces civiles, l'ordre ne parvient pas toujours à se maintenir. Les groupes armés décident alors d'assumer de nouvelles tâches, incluant notamment des activités de police. Le conflit se prolongeant, certains d'entre eux développent des ambitions administratives autrement plus importantes.

#### *A. Les groupes « islamistes-nationaux », porteurs d'un projet alternatif*

L'apport des groupes armés à la gouvernance administrative est apparent dès le début de la militarisation du soulèvement. Les conseils locaux qui se mettent en place dans les différentes régions du pays cherchent généralement à associer ou intégrer les combattants, qui sont pour la plupart originaires des quartiers et des villes où ils se battent. Mais, après cinquante années de règne de l'armée et des services sous le couvert du Parti Ba'th, ils ne sont pas disposés à tolérer une nouvelle domination des militaires sur l'action civile. L'exemple de Daraya, plus haut développé, reste le plus abouti en matière de coopération entre civils et rebelles, dans une relation où l'action militaire ne prend pas le dessus sur les activités des civils. D'autres expériences ont plus ou moins fonctionné sur ce modèle, tel le Conseil de transition d'Alep, soutenu par le *Liwa at-Tawhîd* lors de sa création.

#### **Autonomisation des groupes armés par rapport au mouvement révolutionnaire**

La prise de distance d'un certain nombre de rebelles vis-à-vis des structures civiles est l'une des conséquences directes de l'absence de soutien concret à l'action militaire de la part de l'opposition. Durant un temps, le CNS a été réticent à soutenir la militarisation du soulèvement. Lorsqu'il a admis cet état de fait et commencé à relayer les appels à l'aide de la rébellion, il était déjà trop tard. La violence imposée par le régime syrien, avec le recours massif à l'aviation et aux blindés, a poussé la CN à réclamer inlassablement, dès sa création, une aide militaire qualitative. Aucun pays occidental n'a consenti à répondre à cet appel, par crainte que les armes en question ne tombent entre les mains de groupes djihadistes. Faute d'arme et de salaires à distribuer aux centaines de groupes présents sur le terrain, toutes les tentatives de constitution par l'opposition d'un commandement unifié ont échoué. Les rebelles ont refusé de reconnaître l'autorité de personnalités qui, non contentes d'être absentes des fronts, se montraient incapables de les soutenir matériellement. Dès lors, à l'image des conseils locaux, les groupes rebelles se sont mis en quête de circuits propres de financement, qui ont scellé leur autonomie vis-à-vis du mouvement civil et pacifique et, du même coup, des revendications dont celui-ci était porteur.

Estimant que l'opposition politique, incarnée par le CNS puis la CN, avait échoué dans sa mission,

nombre de groupes ont mis en avant leur propre agenda politique. C'est principalement le cas des groupes islamistes syriens. Dès le mois de novembre 2012, les prémices d'une telle émancipation se font sentir, suite à la publication d'un communiqué cosigné par plusieurs factions annonçant leur rejet de la CN, tout juste constituée, et affirmant leur volonté de faire de la Syrie un Etat islamique<sup>46</sup>. Certes, cette annonce est rapidement relativisée par l'affirmation de plusieurs formations signataires, au premier rang desquelles les *Katâ'ib Ahrâr ach-Châm* et le *Liwa at-Tawhîd*, qu'elles n'ont pas participé en tant que telles à la rédaction de ce texte dont elles imputent l'initiative à des combattants de second plan non commandités pour ce faire. Mais il semble malgré tout que le rejet de la CN ait bien été consacré dès ce moment-là.

Un mois plus tard, le 21 décembre 2012, le Front islamique syrien (FIS)<sup>47</sup> est constitué autour de ce qui deviendra le Mouvement *Ahrâr ach-Châm* (HACI). Il appelle aussitôt à la constitution d'une société islamique en Syrie, régie par la *charî'a*. Le FIS ne réduit pas ses activités au seul domaine militaire. Il annonce clairement qu'il aura aussi des activités de prédication (*da'wa*) et occupera toute la place qui lui revient dans les champs politique, culturel, éducatif et humanitaire. La publication de la charte du groupe expose de manière précise son projet conservateur<sup>48</sup>. Il met en avant une vision islamique de la Syrie post-Assad. Il se différencie néanmoins des projets des groupes djihadistes - rejetés en tant que *ghulât*, extrémistes - par son ancrage sur le sol syrien et par sa reconnaissance de la diversité communautaire du pays. Il apparaît comme une sorte de programme d'action à l'intention des forces « islamo-nationales ».

Le FIS gagne rapidement en popularité, tant auprès des populations que des rebelles. Très structuré, à la différence de la majorité des autres unités, il parvient à conjuguer efficacité militaire et action sociale. Son succès est consacré à Binnish, dans le gouvernorat d'Idlib, où, profitant des divisions entre les groupes civils de la localité qui contestent la légitimité du conseil local, il parvient à s'insérer durablement dans le tissu social de la ville : il fournit de l'aide humanitaire, il distribue des salaires aux combattants locaux et il organise, sous sa bannière et avec ses propres slogans, les manifestations hebdomadaires.

### **L'affirmation des ambitions politiques des groupes islamistes**

Un an plus tard, en septembre 2013<sup>49</sup>, des unités rebelles du pays décident de renforcer leur coopération, confirment leur rejet de la CN et du gouvernement d'Ahmad Tohmeh et rappellent leur volonté de constituer en Syrie un régime politique régi par la *charî'a*. Elles constituent, le 22 novembre 2013, le Front islamique (FI - *al-Jabha al-islâmiyya*)<sup>50</sup>. Rassemblant le FIS et les forces d'une seconde coalition rebelle - le Front islamique de Libération de la Syrie (*al-Jabhat al-islâmiyya li-Tahrîr Sûriyâ*) qui inclut les brigades *Suqûr ach-Châm*, le *Liwa at-Tawhîd* et le *Jaïch al-Islâm* - le FI devient la principale force armée de la rébellion. Il regroupe sous son nom les unités combattantes les plus importantes de Damas, d'Idlib, de Hama, de Homs et d'Alep. S'inscrivant dans la continuité du FIS, le FI publie sa propre charte, intitulée « Projet de l'*Umma* »<sup>51</sup>, qui appelle expressément à la constitution en Syrie d'un Etat islamique. Cette charte marque un pas qualitatif dans le projet des forces « islamo-nationales ». Elle énonce des positions dépourvues d'ambiguïté sur la laïcité, la démocratie, le parlementarisme et l'Etat civil. Elle prend également position sur la question des Kurdes, des autres minorités ethniques et religieuses, et, surtout, des combattants

46 Communiqué de brigades combattantes d'Alep : [https://www.youtube.com/watch?v=KS\\_hRBQNW08](https://www.youtube.com/watch?v=KS_hRBQNW08)

47 Annonce de la constitution du Front islamique syrien : <https://www.youtube.com/watch?v=YySOTYEWKLw>

48 *Mithâq al-jabhat al-islâmiyya as-sûriyya* : <http://goo.gl/H5uohT>

49 Communiqué commun associant en outre le *Jabhat an-Nusra*, le HACI, le *Liwa al-Islâm*, le *Liwa at-Tawhîd* et les brigades *Suqûr ach-Châm* : [https://www.youtube.com/watch?v=s-\\_zAMfXcAk](https://www.youtube.com/watch?v=s-_zAMfXcAk)

50 Annonce de la constitution du Front islamique : <https://www.youtube.com/watch?v=QYRCyFei33k>

51 *Mithâq al-jabhat al-islâmiyya – machrû' al-umma* : <http://goo.gl/5ltKM0>

étrangers, qu'elle veut considérer comme des « frères »<sup>52</sup>.

Cette évolution des forces islamistes, naguère focalisées sur l'action militaire mais désormais attachées au développement d'un projet politique, n'est pas perçue par les conseils locaux comme une menace immédiate. Certes, ils n'ont pas les moyens de résister à ce que des groupes militaires peuvent chercher à imposer. Mais au-delà de ce constat, ils perçoivent la collaboration avec ces formations comme un moyen de consolider leurs propres actions. Ciblées de façon particulière par le régime, en raison de l'alternative civile qu'ils représentent, mais déterminés à poursuivre leurs activités, ils estiment encore que toutes les forces souhaitant participer à la construction d'une nouvelle gouvernance sont les bienvenues. Dans cette perspective, le conseil local du gouvernorat d'Alep accueille positivement la création du FI<sup>53</sup>. Si cette nouvelle coalition rebelle ne travaille pas directement avec le conseil, elle contribuera tout comme lui à des actions essentielles pour améliorer les conditions de vie des civils, que ce soit au niveau humanitaire ou sécuritaire. Alors que les pillages sont devenus monnaie courante depuis l'entrée des rebelles dans la seconde ville du pays, c'est en effet l'action d'une « police militaire », composée de membres du *Liwa at-Tawhîd*, qui a permis de réduire considérablement les vols, parfois commis par d'autres rebelles, moins structurés et moins politisés. Le conseil du gouvernorat s'est certes doté de sa propre force de police<sup>54</sup>, composée de déserteurs des forces de l'ordre, mais depuis sa constitution, en octobre 2012, elle n'a été que peu soutenue. Si elle a reçu des véhicules et des ordinateurs offerts par des pays étrangers, il lui manque l'un des outils indispensables au travail de toute police : des armes.

Les conseils locaux ne rejettent donc pas ces groupes rebelles, qui prétendent, tout comme eux, vouloir améliorer le sort des populations, quand bien même cela sert des intérêts politiques qui leur sont propres. Mais cela offre à ces forces l'opportunité de donner une réelle consistance à leurs projets politiques, alors même que les conseils locaux n'ont pas suffisamment de ressources à consacrer à des activités essentielles à la construction d'une autorité, au premier rang desquelles figure la mise en place d'institutions de justice.

## *B. L'institutionnalisation d'une justice islamique en Syrie*

Le maintien d'une forme d'Etat de droit dans les territoires sur lesquels le régime syrien a perdu toute prise est vite apparu comme une priorité pour tous les acteurs. Conformément à un schéma qui s'est répété de région en région, illustrant la stratégie de la terre brûlée et de l'instauration du chaos mise en œuvre par le régime, les institutions et les infrastructures étatiques ont été abandonnées ou détruites partout où celui-ci ne pouvait se maintenir : les écoles, les boulangeries industrielles, les infrastructures médicales et judiciaires... ont été délibérément bombardées, contribuant à exacerber les difficultés des résidents de ces régions et à créer un climat d'insécurité générale. Pour y compliquer encore les choses, l'Etat a cessé d'y verser les salaires des fonctionnaires s'étant associés à la contestation, et procédé, sous le couvert des « amnisties », à la remise en liberté de milliers de prisonniers de droit commun. Afin d'éviter les pillages, les règlements de compte et l'installation durable de l'anarchie dans les régions « libérées », la constitution d'une justice *ad hoc* a rapidement été envisagée par les forces civiles et militaires, non sans poser un certain nombre de questions.

---

52 Cette charte a été publiée avant que le conflit entre la rébellion, y compris le FI, et l'Etat islamique n'éclate.

53 Communiqué du Conseil du gouvernorat d'Alep au sujet du FI: <https://www.youtube.com/watch?v=CBHzHnD37oY>

54 Page Facebook de la Police libre d'Alep : <https://www.facebook.com/Aleppo.Police>

## L'attribution de prérogatives larges

Il a tout d'abord fallu définir les champs d'interventions des futures institutions. Le traitement judiciaire de la question des criminels, des pilleurs, des coupeurs de route, mais aussi des « agents du régime » est apparu comme une priorité, avec pour objectif d'éviter les vendettas personnelles. Le champ d'action de la justice a été élargi aux conflits opposants des civils aux groupes armés, qui se rendaient eux aussi coupables de crimes, de pillages et d'expropriation. Une dimension proprement militaire s'est progressivement ajoutée à la réflexion, visant à régir les relations parfois conflictuelles entre les différents groupes rebelles. Enfin, en raison de la « libération » durable de certaines régions, la question de l'instauration d'un nouveau droit civil, réglant les statuts personnels (mariage, divorce, héritage...), et d'un nouveau droit administratif (délivrance de divers permis, enregistrement des transactions, défense des droits de propriété...), n'a pu être évitée.

## Tentatives de structuration d'une justice alternative par les professionnels de la Loi

La question des compétences posée, c'est la nature du droit à appliquer qui a fait l'objet de discussion. Des conceptions différentes se sont immédiatement affrontées. Un certain nombre de professionnels du Droit, avocats ou juges, qui avaient déjà renoncé à travailler pour les institutions judiciaires officielles, ont milité pour que les institutions *ad hoc* se cantonnent à appliquer les lois existantes, affirmant que c'est seulement à la chute du régime et après la rédaction d'une nouvelle Constitution que la question d'une transformation du système judiciaire pourrait se poser. Bien que la Constitution syrienne, amendée en 2012, énonçait dans son article 3 alinéa 2 que « la jurisprudence islamique est la source principale de la législation »<sup>55</sup>, cette position n'a séduit ni les islamistes, ni un certain nombre d'autres professionnels de la Loi. Outre le fait qu'en dehors du droit civil, la loi syrienne reste très sécularisée, la corruption systématique des juridictions syriennes a également servi d'argument pour rejeter ce modèle. Les quelques institutions judiciaires qui ont tenté de fonctionner en se référant au système juridique en vigueur ont donc vite fermé leurs portes. Peu soutenues, ne disposant pas de forces de police capables d'imposer le respect de leurs décisions, elles n'ont été en mesure ni d'arrêter, ni de maintenir en détention ceux qu'elles condamnaient à la prison.

Un certain nombre d'avocats et de juges ayant rejoint le mouvement révolutionnaire ont alors suggéré que les institutions judiciaires alternatives prennent pour référence le Code arabe unifié, rédigé en 1985 sous le parrainage de la Ligue arabe. Ce code fait également de la jurisprudence islamique la base de la législation, mais à une autre échelle que le droit syrien. Droit pénal et civil s'inspirent ainsi de la *char'i'a*. La réflexion sur l'application de ce code a fait son chemin au sein des mouvements islamiques non-armés<sup>56</sup>. Il a été utilisé dans certains tribunaux, comme à Idlib<sup>57</sup> ou à Alep. Dans cette ville, un Conseil judiciaire unifié (*Majlis al-Qadâ' al-muwwahhad*) apparaît en octobre 2012<sup>58</sup>, autour de professionnels de la Justice mais également de religieux, qui y disposent de la moitié des sièges et sont chargés d'administrer en priorité les questions liées au droit civil. Les brigades rebelles, notamment celles d'inspiration islamistes comme le *Liwa at-Tawhid*, soutiennent initialement cette structure, la première à mettre en application le Code arabe unifié. Toutefois, un an plus tard, cette cour est contrainte de suspendre ses activités<sup>59</sup>. En lui retirant progressivement leur soutien, les groupes rebelles l'ont privée de toute capacité à faire respecter ses jugements. Ses locaux sont même pris d'assaut à plusieurs reprises, non seulement par des groupes rebelles qui

55 Constitution syrienne de 2012 : <http://www.sana.sy/constitution-of-the-syrian-arab-republi>

56 L'Organisation islamique syrienne, constituée autour de personnalités religieuses en octobre 2011, publie une étude détaillée à ce sujet : [http://islamicsham.org/sites/default/files/Arabic%20Law\\_Web.pdf](http://islamicsham.org/sites/default/files/Arabic%20Law_Web.pdf)

57 Page Facebook du Conseil judiciaire - *majlis al-qadâ' ach-char'i fi-muhâfazat Idlib* : <http://goo.gl/nJ0q7M>

58 Page Facebook du Conseil judiciaire unifié : <https://www.facebook.com/qadaaalap>

59 Annonce de l'arrêt des activités du Conseil judiciaire unifié : <http://goo.gl/cLKSkH>

contestent ses jugements, mais également par le Comité islamique<sup>60</sup>.

## Les comités islamiques, des structures judiciaires et de gouvernance

Ce comité incarne une autre conception de la justice, celle d'une justice non-écrite, appliquée par les religieux et marginalisant les professionnels de la Loi, mal perçus par une majorité de Syriens après des années d'autoritarisme et de soumission de la magistrature au pouvoir ba'thiste. Cette justice trouve son essence dans la *chari'a*, qui énonce des principes à respecter et les peines encourues par les contrevenants dans un certain nombre de cas. Pour la part des Syriens qui considère que rien ne saurait surpasser la Loi de Dieu, l'application de la *chari'a* ne véhicule pas l'image rétrograde que cette forme de justice peut avoir ailleurs. La notion de *sulh*, de conciliation, y occupe une place importante et vise à ce que les conflits se règlent à l'amiable, permettant de prévenir les velléités de vengeance. Près de 80% des verdicts des structures appliquant la *chari'a* appellent ainsi à une conciliation entre les parties<sup>61</sup>. Il est exact que certains tribunaux n'ont pas hésité à appliquer les *hudûd*, les peines légales - et corporelles - maximales destinées à sanctionner les fautes les plus graves, mais, il faut le redire, il s'agit là d'une exception<sup>62</sup>. Leur application a d'ailleurs été systématiquement condamnée par les mouvements civils.

Le Comité islamique d'Alep (*al-Hay'a al-char'iyya*)<sup>63</sup>, constitué début 2013 avec l'appui des principales brigades islamistes et djihadistes de la ville (*Jabhat an-Nusra*, HACI, brigades *Suqûr ach-Châm*, *Liwa at-Tawhîd*, etc...), ne restreint pas son action à la gestion des affaires judiciaires. Il agit en tant qu'administration municipale, ce qui le met en concurrence directe avec les conseils locaux de la ville et du gouvernorat. Il rend des décisions de justice, mais il assure également un travail de police, il intervient en tant qu'autorité religieuse et économique, il assure le fonctionnement de certaines écoles<sup>64</sup>, etc... La cohabitation n'est donc pas facile, mais elle se maintient dans la mesure où le comité ne cherche pas à entraver les activités des différents conseils. Ce modèle est loin d'être isolé, des comités islamiques apparaissant dans les différents gouvernorats du pays : Deir ez-Zor<sup>65</sup>, Hama<sup>66</sup>, dans la région côtière, à Dera'a<sup>67</sup>, et Idlib sous la forme d'un Comité islamique pour l'Administration des territoires libérés (*al-Hay'a al-islâmiyya li-Idârat al-Manâtiq al-muharrara fi Idlib*), etc... Tous n'empiètent pas sur les attributions des conseils locaux. Et, en se focalisant sur les affaires judiciaires et de police, des activités que de nombreux conseils locaux n'ont pas les moyens d'assumer, ils contribuent d'une certaine manière à combler un vide.

---

60 Communiqué relatif aux actions du Comité islamique à l'encontre du Conseil judiciaire unifié : <http://goo.gl/ejZGrT>

61 A titre d'exemple, la conciliation entre les parties a été mise en œuvre sur un dossier relatif à un meurtre au sein du Comité judiciaire islamique unifié du Horan (*al-Hay'a al-qadâ'iyya al-char'iyya al-mûwahada fi Horan*) : <http://goo.gl/gGwxlz>

62 Pour la majorité des oulémas et docteurs en religion, l'application des *hudûd* reste un fait exceptionnel, leur mise en œuvre répondant à un processus complexe d'obtention de preuve. De plus, les circonstances doivent répondre à un contexte particulier : un voleur ne peut être condamné à avoir sa main coupée si la société dans laquelle il vit ne lui laisse d'autre choix que de voler pour survivre. L'application des *hudûd* est également limitée à un contexte de paix. Pour ces oulémas, l'application des *hudûd* à l'heure actuelle est lié à un usage abusif du *takfir*, l'excommunication.

63 Page Facebook du Comité islamique d'Alep <https://www.facebook.com/shariah.au>

64 Page Facebook du bureau de l'éducation du Comité islamique d'Alep : <https://www.facebook.com/a.d.education2012>

65 Page Facebook du Comité islamique judiciaire de Deir ez-Zor – *al-Hay'a al-char'iyya al-qadâ'iyya fi Deir ez-Zor* : <https://www.facebook.com/alhe3aalshr3ea>

66 Page Facebook du Comité islamique de Hama – *al-Hay'a al-char'iyya fi Hama* : <https://www.facebook.com/hamah.sharieea?ref=ts&fref=ts>

67 Page Facebook du Comité judiciaire islamique unifié du Horan : <http://goo.gl/OJvdkK>

## Structure du Comité islamique d'Alep

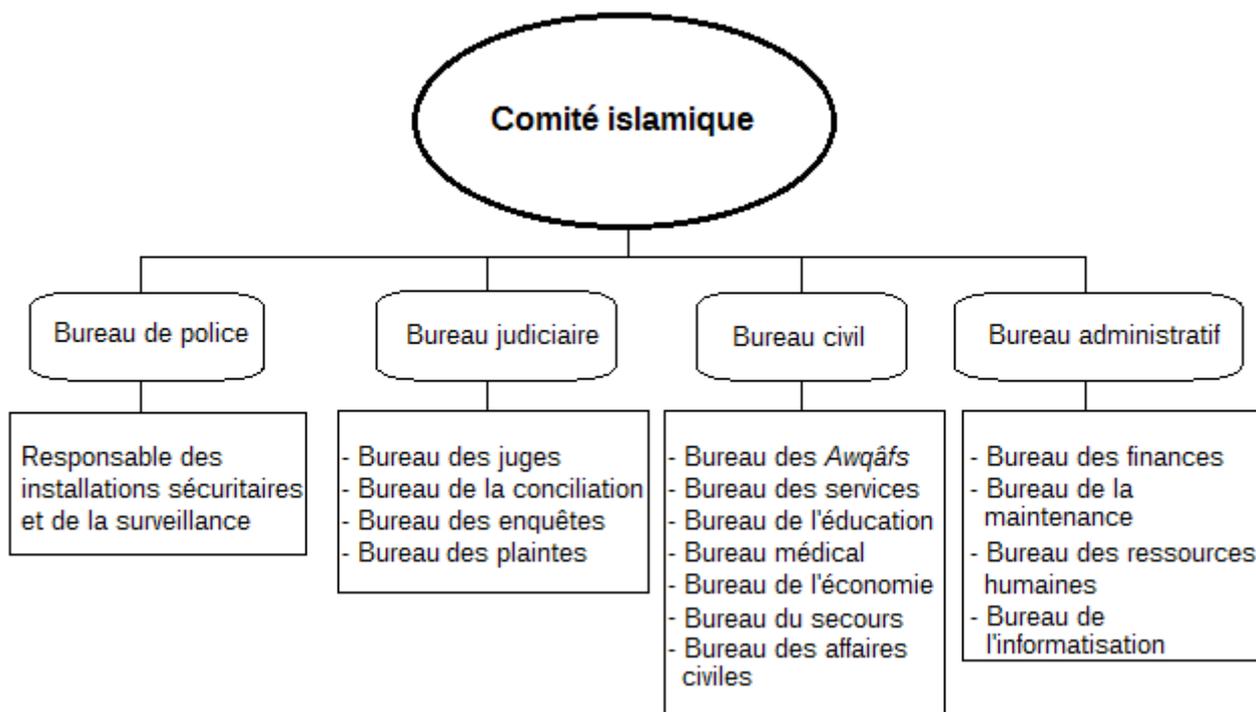


Schéma réalisé à partir d'un communiqué détaillant la structuration du Comité islamique d'Alep, publié le 23/11/2013 : <http://goo.gl/wszs2t>

Afin de ne pas être totalement dépossédées de la question judiciaire, les forces civiles poursuivent malgré tout leur réflexion autour du Code arabe unifié. En août 2013, est mis en place à Gaziantep un Institut supérieur syrien de la Justice<sup>68</sup>, qui vise à former des religieux à ce code et à la pratique juridique, sous le parrainage de la Ligue des Oulémas syriens. Mais cette initiative ne suffira pas à promouvoir durablement et efficacement cette vision d'une justice transitoire.

### C. L'oscillation des groupes armés entre volontés hégémonique et inclusive

En dépit de leur volonté partagée de jeter les bases d'un futur Etat islamique, conforme à leurs principes religieux, les brigades islamistes entretiennent des relations marquées par des rivalités et de profondes contradictions. Elles sont loin de former, comme on pourrait l'imaginer, un bloc monolithique. Et elles sont traversées par des conflits ouverts portant sur le *leadership*.

#### L'affirmation d'une domination : le cas de Zahran Allouch

Un exemple de cette concurrence a eu pour cadre la Ghouta orientale, à l'est de Damas, bastion du *Jaïch al-Islâm*, un groupe salafiste particulièrement puissant. Son chef, Zahran Allouch, n'est pas homme à tolérer d'autre autorité que la sienne. Le 1er mars 2013, un Conseil des *Mujâhidîn*, qui rassemble les différentes factions combattantes de la ville est mis sur pied dans son fief de Douma, afin de permettre la collaboration avec les organismes civils déjà constitués<sup>69</sup>. A la surprise générale,

68 Site internet de l'Institut supérieur syrien pour la Justice – *al-Ma'had al-'âlî lil-Qadâ' as-sûrî* :

<http://www.hjisyria.org/>

69 Constitution du Conseil des *Mujâhidîn* de Douma – *Majlis Mujâhidî Dûma* : <https://www.youtube.com/watch?>

ce n'est ni Zahran Allouch ni l'un de ses proches qui est élu à sa tête, mais Abu Subhi Taha, leader de la Brigade des Martyrs de Douma, un groupe rebelle apolitique proche des mouvements civils. Au mois d'octobre 2013, celui-ci prend la décision, avec le soutien de 12 des 26 membres du Conseil des *Mujâhidîn*, de dissoudre l'ensemble des conseils et comités civils mis en place précédemment par le *Jaïch al-Islâm*. Cette initiative est justifiée par la volonté de permettre à ces conseils de se reconstituer librement, et par le souhait d'élargir à d'autres partenaires le Conseil des *Mujâhidîn*<sup>70</sup>. La réponse de Zahran Allouch est immédiate. Contestant la mesure, qu'il qualifie de tentative de sédition et de service rendu au régime<sup>71</sup>, il persuade les 14 autres membres du conseil de réclamer son annulation<sup>72</sup>. Il lui importe peu qu'elle avait reçu le soutien d'activistes et des mouvements civils locaux<sup>73</sup>.

Ces tensions n'ont pas eu un écho national, mais elles illustrent bien la volonté de certains groupes de maintenir dans leur giron la gestion de l'administration locale. Si le cas de Zahran Allouch n'est pas symbolique mais revêt une réelle importance, c'est parce que l'intéressé dirige un groupe rebelle conséquent, qui représente à lui seul près de la moitié des combattants de la Ghouta orientale. Il fait par ailleurs partie de ce qui était jusqu'à récemment la principale force de la rébellion, le FI, dont il dirige le bureau militaire. A d'autres reprises, il a montré que son *leadership* ne devait pas être remis en question. En avril 2014, c'est à une autre coalition islamiste de la Ghouta, l'Union islamique des soldats du *Châm* (UISC - *al-ittihâd al-islâmî li-ajnad ach-Châm*), qu'il s'oppose. Constituée fin novembre 2013<sup>74</sup> autour de brigades proches de clercs damascènes influents, cette coalition appelle à la constitution d'un Etat sur des bases islamiques, mais avec un recours à la *chûra* (consultation) qui donne à son projet une tonalité plus démocratique que celui du FI<sup>75</sup>. La crise entre ces deux puissantes coalitions éclate à l'occasion de l'agression d'un juge religieux<sup>76</sup>, dépendant du Comité islamique de la Ghouta orientale<sup>77</sup>. Malgré des tentatives de médiation, le juge en question, qui est soutenu par l'UISC, a refusé de relâcher un membre du *Jaïch al-Islâm*. Si l'affaire trouve une issue pacifique grâce à l'entremise de Mo'az al-Khatib, premier président de la CN et lui-même religieux damascène, elle illustre toutefois le puissant sentiment d'impunité du *Jaïch al-Islâm*, qui se considère comme la seule autorité légitime dans cette région et qui s'oppose à l'émergence de toutes structures indépendantes.

La situation dans la Ghouta orientale se détend avec la constitution, le 24 juin 2014<sup>78</sup>, d'un Conseil judiciaire unifié<sup>79</sup> par les groupes les plus importants de la région : *Jaïch al-Islâm*, HACI, UISC, *Faïlaq al-Rahmân* et *Jabhat an-Nusra*. Il permet de mettre fin aux rivalités et d'instaurer plus de coopération, et il facilite le règlement pacifique des conflits inévitables entre les différents groupes. A ses côtés, le Comité islamique de la Ghouta continue de fonctionner, remplissant ses tâches administratives et de gouvernance - éducation, approvisionnement, soutien humanitaire, etc... Le 27 août, alors que la pression du régime sur la Ghouta se fait plus forte, est constitué un Commandement militaire unifié, sous la direction de l'homme fort de la région Zahran Allouch<sup>80</sup>,

[v=Z9FOw7r7jik](#)

70 Communiqué du Conseil des *Mujâhidîn* de Douma : <http://goo.gl/5AaPHa>

71 Communiqué de Zahran Allouch : <https://www.youtube.com/watch?v=4RTQm9-FsVk>

72 Communiqué des 14 membres du Conseil des *Mujâhidîn* : [https://www.youtube.com/watch?v=\\_2Hqd0StXwA](https://www.youtube.com/watch?v=_2Hqd0StXwA)

73 Communiqué du mouvement civil de Syrie : <http://goo.gl/pckR6g>

74 Annonce de la constitution de l'UISC : <https://www.youtube.com/watch?v=ZjCk-sh5LW0>

75 Charte de l'UISC : [http://issuu.com/ajnad.alsham/docs/charter\\_of\\_ajnad\\_alsham](http://issuu.com/ajnad.alsham/docs/charter_of_ajnad_alsham)

76 Vidéo montrant les blessures du cheikh Abu Thabet : [https://www.youtube.com/watch?v=RoK2\\_Y1wLRA](https://www.youtube.com/watch?v=RoK2_Y1wLRA)

77 Page Facebook du Comité islamique pour Damas et son rif – *al-Hay'a ach-char'iyya li Dimachq wa-rîfha* : <https://www.facebook.com/ShariahBoardOfEastGota>

78 Communiqué annonçant la constitution du Conseil judiciaire pour la Ghouta : <http://goo.gl/zZz128>

79 Page Facebook du Conseil judiciaire de la Ghouta orientale – *al-Majlis al-qadâ'i lil-Ghûta ach-charqiyya* : <https://www.facebook.com/qadaa.ghuta?fref=ts>

80 Formation du Commandement militaire unifié pour la Ghouta orientale – *al-Qiâda al-a'skariyya al-mûwahada lil-Ghûta ach-charqiyya* : <https://www.youtube.com/watch?v=UnfGXTA4j-U&feature=youtu.be>

qui rassemble ces mêmes unités, à l'exception du JN. Un mois plus tard, Abu Subhi Taha constitue une nouvelle coalition, rassemblant des unités généralement apolitiques, sous le nom de *Jaïch al-Umma*<sup>81</sup>, provoquant de nouvelles tensions avec Zahran Allouch. Depuis, les assassinats ciblés de leaders rebelles locaux ne cessent de se multiplier. Le régime en est certainement à l'origine, cherchant à jouer de ces désaccords pour provoquer de plus amples divisions.

Cet exemple prouve que certains groupes rebelles n'ont pas pour unique objectif de faire chuter le régime. Des projets de gouvernance durable, sous leur contrôle, sont envisagés, et, loin de se limiter à la production de chartes ou la diffusion de communiqués, ils commencent ici et là à être mis en œuvre. Un nouveau paysage administratif prend forme dans diverses régions du pays. Des institutions islamiques, pilotées par des groupes combattants, cohabitent parfois avec les structures civiles, indépendantes ou rattachées à l'opposition. Mais, parfois, ils cherchent aussi à les mettre au pas ou à les assujettir. Cette oscillation entre collaboration et stratégie de domination n'est pas le fait des seuls groupes islamistes. Les groupes djihadistes, au premier rang desquels le *Jabhat an-Nusra* et l'Etat islamique, ont également leur propre projet de gouvernance pour la Syrie.

### **La stratégie graduelle et collaborative du *Jabhat an-Nusra***

L'apparition du *Jabhat an-Nusra* a été froidement accueillie par les révolutionnaires. Dès le départ, certains ont vu dans ce groupe une création directe ou indirecte du régime, dont le jeu trouble avec les djihadistes est connu. Toutefois, l'évolution du soulèvement populaire vers un conflit ouvert lui a offert l'opportunité de s'illustrer sur le champ de bataille. Il s'est rapidement imposé comme l'une des formations les plus efficaces dans la lutte contre les forces du pouvoir, sur l'ensemble du territoire. Il a pu opérer au grand jour, dans les régions qu'il avait contribué à conquérir. Sa collaboration avec les autres unités rebelles ne s'est pas cantonnée pas au champ de bataille.

Le *Jabhat an-Nusra* s'implique d'abord dans diverses actions civiles, *via* son département des secours. Médiatisées par un organe de propagande dédié aux activités extramilitaires du groupe<sup>82</sup>, elles vont recouvrir un large éventail d'activités, sur lesquelles se positionnent aussi les conseils locaux et d'autres groupes rebelles : ramassage des ordures<sup>83</sup>, distribution d'eau et de paniers alimentaires, gestion des boulangeries et des stocks de blé, construction et reconstruction d'infrastructures, mise en place de centres médicaux, organisation de campagnes de vaccination, ouverture de centres d'éducation religieuse et de prédication, création d'exploitations agricoles, etc... Il serait erroné de déduire de la variété et de l'importance de ces projets qu'ils viennent combler un vide et d'imputer ses succès à l'inefficacité des conseils locaux. Ceux-ci travaillent dans la mesure de leurs moyens, dont on a souligné plus haut les limites, l'irrégularité et, parfois, la conditionnalité. Surtout, à la différence du groupe djihadiste, les conseils locaux ont cessé de médiatiser leurs projets. Ils ont opté pour la discrétion après avoir constaté que la publicité faite à l'ouverture d'une école, d'un hôpital de campagne ou d'une boulangerie, avait été suivie de bombardements du régime sur ces réalisations. Mais dans certaines régions, le *Jabhat an-Nusra* se trouve parfois en pointe dans la gestion des services à destination des populations. C'est par exemple le cas dans certaines villes du gouvernorat d'Idlib, ou dans celui de Deir ez-Zor.

Dans cette dernière région, l'inefficacité relative du conseil local du gouvernorat a laissé le champ libre à l'intrusion de groupes armés dans certains secteurs d'activité. Soutenue par le *Jabhat an-Nusra* et d'autres groupes islamistes, le comité islamique, constitué au début de mars 2013, s'est

---

81 Annonce de la constitution du *Jaïch al-Umma* : <https://www.youtube.com/watch?v=ABGDnPwwr14>

82 Il s'agit de l'agence d'information *Hemam* : <https://www.youtube.com/channel/UCnZTVdlv6MsdkiJBoxJoA>

83 Ici à Binnish par exemple, où l'action du conseil local est directement critiqué par le *Jabhat an-Nusra* : <https://www.youtube.com/watch?v=BURerBaUbq0>

imposé comme l'autorité de référence. Il assure une gouvernance quasi-totale<sup>84</sup>, allant de la gestion des mosquées à la sécurisation et l'exploitation - fort lucrative - des champs de pétrole et de gaz de la province<sup>85</sup>, en passant par la délivrance des permis administratifs et les activités juridiques.

A Raqqa, qui a été conquise en mars 2013 par le *Jabhat an-Nusra*, le HACI et une coalition de rebelles essentiellement islamistes, la situation a durant un temps été similaire. Facilement acquise, leur victoire permet à ces groupes de s'investir immédiatement dans les questions de gouvernance, avec la mise en place de l'habituel comité islamique<sup>86</sup>. A la différence d'autres régions de Syrie, la cohabitation avec les forces civiles y est difficile. Le président du Conseil local du gouvernorat de Raqqa est enlevé, et les pratiques du Comité islamique sont contestées par une partie de la population qui dénonce des arrestations arbitraires. Malgré tout, les activités des groupes rebelles se déploient sur tous les domaines de la vie civile, sociale et économique, incluant, après leur capture, la gestion du barrage et de l'usine hydroélectrique de Tabqa.

Ces activités annexes, trop importantes pour un groupe militaire qui n'a vocation à gérer ni des municipalités ni des infrastructures d'une telle dimension, ont un coût induit pour le *Jabhat an-Nusra*. S'il peut en effet en tirer des bénéfices financiers, notamment avec la gestion des ressources pétrolière et gazières et la mise en place de circuits économiques souterrains, il ne peut en assumer seul la gestion. Une collaboration avec les autres groupes islamistes et rebelles s'impose donc. Cette attitude inclusive peut paraître surprenante de la part d'un groupe qui revendique officiellement son affiliation à *al-Qaïda*. Mais elle s'explique par la mise en œuvre d'une stratégie progressive de domination. En polissant son discours et son image<sup>87</sup>, en s'associant à des groupes différents afin de prévenir les accusations d'ambitions monopolistiques, et en œuvrant au niveau social, il est parvenu, si ce n'est à prendre racine, du moins à ne plus être considéré comme un corps étranger au sein de la population syrienne.

Le 9 avril 2013, Abu Bakr al-Baghdadi, émir de l'Etat islamique en Irak (EI), diffuse un message audio dans lequel il affirme que le *Jabhat an-Nusra* est une émanation de son organisation, et il l'invite à lui faire allégeance en vue de constituer l'Etat islamique en Irak et au *Châm*. Cette injonction est rejetée par Abu Mohammad al-Jolani, leader du *Jabhat an-Nusra*, dans un acte de défiance mûrement réfléchi : conscient de l'efficacité de sa stratégie inclusive, qui a permis au fil du temps de faire de son groupe un partenaire indispensable de la rébellion et de marquer sa présence durablement en Syrie, il craint que l'EI ruine ses efforts. Le groupe irakien traîne une mauvaise réputation, en raison de ses actions terroristes aveugles et meurtrières qui ont déjà coûté la vie à des milliers de civils en Irak. Le *Jabhat an-Nusra*, qui ne nie pas sa filiation avec l'EI, s'est abstenu de telles pratiques, concentrant ses opérations contre les forces du régime et cherchant à préserver les civils et les populations<sup>88</sup>. L'arbitrage tenté par le leader d'*al-Qaïda*, Ayman al-Zawahiri, ne permet pas de résoudre le différend. Les deux groupes se voient donc contraints de cohabiter. Sur le terrain, cette querelle de chefs ne se traduit pas immédiatement par des tensions. Mais, pour de multiples raisons, nombre de militants du *Jabhat an-Nusra* choisissent de rejoindre le groupe d'al-Baghdadi.

---

84 Document de l'agence *Hemam* sur le Comité islamique de Deir ez-Zor : <http://goo.gl/1uqQOX>

85 Le champ de gaz Conoco ([https://www.youtube.com/watch?v=whZQUPin\\_k](https://www.youtube.com/watch?v=whZQUPin_k)) ou al-Omar pour le pétrole (<https://www.youtube.com/watch?v=6ZM4Z-b3lvU>) par exemple (documents de l'agence *Hemam*)

86 Page Facebook du Comité islamique de Raqqa – *al-Hay'a ach-char'iyya bil-Raqqa* : <https://www.facebook.com/AlhytAlshrytBalrqt>

87 Lorsqu'il pratique des exécutions, le *Jabhat an-Nusra* prend soin de conserver le contrôle sur les images qu'il diffuse. Ses décapitations sont rarement médiatisées, lui épargnant la réputation sanguinaire de l'Etat islamique.

88 Suite à l'attaque à l'arme chimique sur la Ghouta, le 21 août 2013, le *Jabhat an-Nusra* annonce un changement de stratégie. En représailles contre ce crime, il lance une série d'opérations contre des cibles « alaouites ».

## Troisième partie

-

### L'Etat islamique, un Etat à part entière ?

L'entrée en scène de l'EI en Syrie ne tarde pas à bouleverser l'équilibre précaire qui prévalait jusqu'alors dans les régions contrôlées soit par l'opposition, soit par des groupes rebelles, soit par le *Jabhat an-Nusra*. Parfois fragile, la cohabitation va progressivement implorer face au projet hégémonique du groupe djihadiste qui ne cache pas ses ambitions : constituer en Syrie et en Irak un Etat islamique, dont Abu Bakr al-Baghdadi prendra à la tête.

#### *A. La stratégie d'exclusion de l'Etat islamique*

L'EI s'implante progressivement dans les régions du nord de la Syrie, à commencer par Raqqa, où il fait son apparition en mai 2013, obtenant rapidement l'allégeance de la quasi-totalité des militants locaux du *Jabhat an-Nusra*<sup>89</sup>. En l'espace de quelques semaines, il devient le groupe le plus important de la ville, occupe les bâtiments officiels où il installe ses propres institutions, concurrençant directement celles qui prévalaient jusqu'alors. Le Conseil local du gouvernorat est contraint de travailler dans l'ombre, son Président Abdullah al-Khalil étant enlevé le 19 mai 2013, et le Comité islamique voit ses activités réduites lorsque l'EI constitue un tribunal islamique (*Mahkama char'iyya*) qu'il charge d'administrer la ville. Pour marquer les esprits et affirmer sa domination, le groupe procède à des exécutions publiques de supposés soldats alaouites et repeint les bâtiments officiels en noir. Suite à la multiplication des arrestations de militants et à la répression de manifestations<sup>90</sup>, les forces civiles se réfugient dans la clandestinité.

#### **L'écrasement de la rébellion au nord du pays**

La violence de l'organisation ne s'exerce pas uniquement contre les militants du mouvement révolutionnaire. Les rebelles en sont également la cible. Afin de justifier ses agressions contre certaines factions, qu'il qualifie de « *sahwa* syrienne »<sup>91</sup>, l'EI avance des motifs idéologiques. Mais ils s'avèrent fallacieux, les intérêts à court et moyen-terme de l'organisation d'al-Baghdadi l'emportant sur toute autre considération. Des brigades sont les unes chassées et les autres éliminées de plusieurs régions, telle que Tall Abyad, à la frontière avec la Turquie. Cela permet à l'EI de contrôler les passages et de s'emparer des aides qui entrent dans la province, tout en tuant dans l'œuf les velléités de constitution d'un front opposé à sa domination. Ce même schéma se répète dans plusieurs régions du pays : au nord et à l'est d'Alep (Jarablous, al-Bab, Azaz), à Idlib (al-Dana, Sarmada, Atmeh) et à Deir ez-Zor.

Le constat ne tarde à s'imposer que l'EI ne fait pas de la lutte contre le régime syrien sa priorité. Il privilégie l'approfondissement de son ancrage et le renforcement de sa domination territoriale. Les groupes islamistes apparaissent bientôt comme ses cibles principales. Il exécute plusieurs

89 L'apparition de l'EI à Raqqa va entraîner la disparition temporaire du *Jabhat an-Nusra* dans la ville, son émir local, Abu Sa'ad al-Hadrami, prêtant – temporairement – allégeance avec ses troupes à Abu Bakr al-Baghdadi.

90 Tir de RPG contre une manifestation anti-EI à Raqqa : [https://www.youtube.com/watch?v=OaL\\_ExmrSNY](https://www.youtube.com/watch?v=OaL_ExmrSNY)

91 Ce terme fait référence à la coalition tribale sunnite irakienne mise sur pied et armée par les Etats-Unis, à partir de 2005, pour éradiquer les djihadistes de la province d'al-Anbar.

combattants du HACI, sans susciter d'autre réaction que la diffusion de communiqués. Le *Jabhat an-Nusra* est chassé *manu militari* de certaines villes qu'il dominait jusqu'alors, et son retour à Raqqa, sous la conduite de son ancien émir Abu Sa'ad al-Hadrami, se solde par l'enlèvement de ce dernier, coupable de s'être rétracté après avoir un temps rejoint les rangs de l'EI. A Deir ez-Zor, où il ne dispose pas de forces conséquentes, le groupe n'hésite pas à affronter les autres formations islamistes et le *Jabhat an-Nusra*, dans ce qui s'apparente à une lutte d'influence et une compétition pour le contrôle des ressources. Les tensions se multiplient autour de la gestion des sites d'extraction de pétrole et de gaz, qui offrent des possibilités d'autofinancement *via* le contrôle du marché noir syrien et des trafics transfrontaliers.

Depuis la fin de 2012, les principaux champs pétroliers et gaziers de la province - al-Tanak, al-Ward, al-Taïm, al-Jufra et al-Omar - sont entre les mains des rebelles. Afin de les maintenir en état de marche et de prévenir les tensions entre insurgés pour la captation des ressources, la supervision des opérations d'extraction et de raffinage a été confiée aux tribus de la région, dont sont issus une part notable des employés des sites. Un système de redistribution permet de satisfaire les différentes parties, les tribus touchant, comme les rebelles, un dividende sur les opérations pétrolières. Mais avec le temps, ces sites font l'objet d'attaques et d'opérations de sabotage menées par les tribus tenues à l'écart de la redistribution et par des contrebandiers. Malgré des mesures et des avertissements lancés par le Comité islamique de Deir ez-Zor, les troubles se poursuivent, atteignant notamment le champ gazier de Conoco, dont le fonctionnement est vital pour la province et l'ensemble du pays. A la mi-novembre 2013, le Comité islamique décide d'agir<sup>92</sup>. Ses forces de police - composées en particulier de combattants du *Jabhat an-Nusra* - investissent le site afin de le sécuriser. L'EI ne l'entend pas de cette oreille et agresse les hommes de cette police. En réponse, le Comité islamique, le *Jabhat an-Nusra* et le HACI en appellent dans un communiqué à Abu Bakr al-Baghdadi, dont ils attendent qu'il contribue à ramener la situation au *statu quo ante*<sup>93</sup>.

La volonté d'éviter la « *fitna* » (guerre intestine) entre « *mujâhidîn* » est évidente de la part des groupes islamistes et du *Jabhat an-Nusra*. Ils ne tiennent pas à ouvrir un deuxième front et à se lancer dans des repréailles contre leur rival, qui les détourneraient des combats contre le régime syrien qui sont leur priorité. Ils y sont aussi en première ligne, à l'inverse de l'EI qui se préoccupe avant tout d'élargir et de sécuriser ses positions dans les territoires « libérés ». Mais cette série d'événements, dont l'énumération complète serait trop longue, témoigne de la manière dont l'EI se perçoit. Disposant de ses propres institutions, il refuse systématiquement les arbitrages. Ne reconnaissant que sa propre justice, il empêche le règlement à moyen et long terme de toutes les dissensions.

### **Le repositionnement des brigades islamistes**

Le moment vient où une riposte apparaît cependant inévitable. Elle débute le 3 janvier 2014, à Idlib et Alep, sous l'impulsion de groupes rebelles<sup>94</sup>. Le 6 janvier, Raqqa est touché par les combats. Ces attaques contraignent l'EI à un repli. Il déserte Idlib, l'ouest d'Alep et Deir ez-Zor, pour se replier vers Raqqa. L'engagement des groupes islamistes contre l'EI reste timide, le HACI et le *Jabhat an-Nusra* ayant toujours à cœur d'éviter une *fitna* dont nul ne peut prévoir les conséquences et la fin. Localement, des groupes se désengagent, voire signent des trêves. Mais celles-ci ne sont pas respectées par l'EI, qui impose à Raqqa une domination aussi brutale qu'absolue. En avril, c'est dans la province de Deir ez-Zor que l'EI passe à la contre-offensive. Il s'empare de la plupart des villes coup sur coup, pour finalement prendre le contrôle quasi-total de la région au cours du mois de

92 Communiqué du Comité islamique de Deir ez-Zor à propos du champ gazier de Conoco : <http://goo.gl/04BdNf>

93 Communiqué commun (HACI, *Jabhat an-Nusra*, Comité islamique) à destination de l'EI : <http://goo.gl/XpRPID>

94 En premier lieu desquels le Front des Révolutionnaires syriens, dirigé par Jamal Ma'arouf, et l'Armée des *Mujâhidîn*, coalition de rebelles alépins.

juillet. Il s'assure ainsi une continuité territoriale avec ses positions irakiennes. Et il démontre l'efficacité de sa politique de nuisance, écrasant et divisant les rangs de la rébellion. Le 29 juin 2014, l'Etat islamique annonce la restauration du califat et la désignation à sa tête du « commandeur des croyants », le calife Abu Bakr al-Baghdadi<sup>95</sup>.

Cette stratégie, dont l'objectif avoué est d'établir une autorité totale et exclusive sur le territoire convoité, pose de sérieux défis à la rébellion syrienne. Les groupes islamistes et le *Jabhat an-Nusra* sont les grands perdants de cette confrontation. En laissant l'EI s'emparer progressivement des villes qu'ils contrôlaient, sans se mobiliser lorsque les forces civiles et les groupes rebelles étaient ciblés et écrasés, ils ont perdu en popularité. Surtout, leur consistance idéologique s'est considérablement affaiblie au fur et à mesure que l'EI engrangeait les succès. Des divisions traversent alors les différentes brigades islamistes, en premier lieu le FI et le *Jabhat an-Nusra*. La contradiction entre leur frilosité face à l'EI et leur engagement parfois résolu au niveau local n'est pas sans répercussion dans leurs propres rangs, leurs adhérents ne comprenant pas pourquoi, alors que l'EI annonce son califat, les groupes auxquels ils appartiennent paraissent privés de tous moyens et incapable d'élaborer une contre-stratégie. Au même moment, les rebelles non islamistes retrouvent un second souffle. Dans diverses régions du pays, ils parviennent à structurer leurs rangs au sein de nouvelles coalitions.

Leur isolation croissante conduit les groupes islamistes à publier un document commun, le 18 mai 2014. Intitulé « Charte d'Honneur révolutionnaire des brigades combattantes »<sup>96</sup> et signé par le FI, l'UISC, l'Armée des *Mujâhidîn*, les Brigades *al-Furqân* et le *Faïlaq ach-Châm*, ce texte affirme leur engagement en faveur du mouvement révolutionnaire. Il annonce explicitement le rejet de toute forme de gouvernance islamique totalitaire. Il affirme que la chute du régime doit conduire à la justice et non à la vengeance. Il fait explicitement de l'EI - péjorativement désigné sous l'acronyme de *Da'ech* - et de ses pratiques *takfiristes* un ennemi à combattre au même titre que le régime et ses soutiens armés. Il appelle à la collaboration entre toutes les forces rebelles et se dit ouvert à la coopération avec les pays étrangers. Il s'engage à préserver l'unité de la Syrie. Il confirme que la décision politique et militaire doit rester entre les mains des Syriens, ce qui constitue un virage à 180° sur la question des « étrangers » engagés en Syrie. Il rappelle enfin que la révolution syrienne vise à l'instauration d'un Etat de droit et de liberté pour tous les Syriens, de toutes les communautés et de toutes les ethnies, et il s'engage vis-à-vis de ces objectifs à respecter les Droits de l'Homme.

Certes, ce communiqué énonce des principes généraux. Mais ceux-ci prennent une dimension particulière lorsqu'ils sont formulés par des groupes dont les chartes appelaient jusqu'ici à l'instauration d'un Etat islamique et dont l'engagement révolutionnaire semblait fortement remis en question. En tout cas, la portée de ce texte est telle que le *Jabhat an-Nusra* estime nécessaire d'y répondre<sup>97</sup>. Dans un communiqué, il regrette que ses signataires aient favorisé « l'esprit de fraternité nationale et l'esprit de citoyenneté et d'appartenance à la nation au détriment de la fraternité de la foi ». Il les accuse d'avoir succombé aux pressions internationales destinées à les dresser contre le projet de constitution d'un Etat régi par la *chari'a* en Syrie, et d'avoir renié les principes islamiques en appelant au jugement des dirigeants syriens de manière juste, ou à l'égalité entre les Syriens de toutes les confessions.

Ces remontrances resteront sans effet. Les groupes signataires restent attachés à leur engagement. Ils font même un pas supplémentaire au cours du mois d'août, en soutenant une initiative appelant à l'unification des rangs de la rébellion autour d'un commandement commun créé en Syrie, et non

95 Message audio du porte-parole de l'EI, Abu Mohammad al-Adnani, portant le titre « Ceci est la promesse d'Allah », et annonçant la restauration du califat: <https://www.youtube.com/watch?v=GclntKyyhJg>

96 *Mithâq Charf thawri lil-katâ'b al-muqâtila* : <http://goo.gl/4HovcX>

97 Communiqué du *Jabhat an-Nusra* : <http://justpaste.it/fjdk>

plus autour d'officiers déserteurs cantonnés en Turquie. Par dizaines, des groupes islamistes rejoignent cette initiative baptisée « *I'tasimô* »<sup>98</sup>. A l'heure actuelle, elle n'a encore conduit à la constitution d'aucune structure formelle, mais elle rassemble près d'une centaine de formations rebelles, parmi lesquelles les groupes les plus importants du pays. La charte publiée au début du mois d'octobre<sup>99</sup> confirme le rapprochement amorcé par les groupes islamistes en direction des autres pans de la rébellion syrienne : visant à lutter contre le régime et les groupes *takfiristes*, elle appelle à la coopération entre factions à tous les niveaux, y compris judiciaire, en plaidant pour l'instauration d'une Justice indépendante.

### **Durcissement des positions du *Jabhat an-Nusra***

Ce développement accroît l'isolement du *Jabhat an-Nusra*, tiraillé entre son idéologie, qui lui interdit de s'engager dans un tel rapprochement, et son rejet de l'EI. Le groupe djihadiste se maintient pour le moment dans une position médiane. Le 8 juillet 2014, il annonce qu'il quitte le Comité islamique d'Alep. Il justifie sa décision par les divergences qui l'opposent aux groupes qui le constituent<sup>100</sup> et par l'intégration au sein de cette structure, en février 2014, du Conseil judiciaire unifié, dont le Code arabe unifié, et non la *chari'a*, est la référence juridique<sup>101</sup>. Quelques jours plus tard, il suspend également sa participation au Conseil judiciaire unifié de la Ghouta, qu'il justifie par l'incapacité de ce conseil à faire appliquer ses décisions et à préserver son indépendance face aux groupes armés<sup>102</sup>. Il fait de même à Idlib.

Au même moment, est diffusé un enregistrement audio d'Abu Mohammad al-Jolani, leader du *Jabhat an-Nusra*, qui annonce la constitution prochaine en Syrie d'un émirat islamique<sup>103</sup>. Face au tollé provoqué par cet enregistrement, le *Jabhat an-Nusra* est contraint de sortir de son ambiguïté. Il affirme que les propos de son chef n'étaient pas destinés à être diffusés, mais que la constitution d'un émirat figure effectivement dans ses objectifs à long-terme<sup>104</sup>, afin de contrer les projets « laïcs ». Il annonce parallèlement la mise en place de nouveaux tribunaux sous sa seule autorité, en concurrence directe avec les structures qu'il vient de quitter, afin de rendre aux populations les services dont elles ont besoin dans tous les domaines. Ces tribunaux sont instaurés quelque temps après, dans la région côtière<sup>105</sup>, dans plusieurs villes du gouvernorat d'Idlib (Salqin<sup>106</sup>, Sarmada<sup>107</sup>, Darkouch<sup>108</sup>), à Alep (Hreitan<sup>109</sup>) et à Dera'a. Le groupe djihadiste annonce également qu'il déclare la guerre aux « corrompus », c'est-à-dire aux brigades rebelles, généralement non-islamistes, qui s'adonnent au vol et au racket. Sous ce prétexte, depuis le mois de juillet, des affrontements armés sporadiques opposent le Front des Révolutionnaires syriens au *Jabhat an-Nusra*. S'il est vrai que des pratiques de corruption existent et suscitent une exaspération palpable dans la population, ce n'est pas par bonté d'âme que le *Jabhat an-Nusra* prétend y répondre. Sous ce couvert, l'organisation d'al-Jolani cherche en réalité à s'emparer de localités, souvent frontalières avec la Turquie, qui lui permettront d'exercer son contrôle sur l'entrée des aides et des armes dans le pays. On le constate : cette stratégie ressemble à s'y méprendre à celle déployée par l'EI durant les premiers mois de son

---

98 Page Facebook de l'initiative « *I'tasimô* » : <https://www.facebook.com/waitasemo>

99 Charte de l'initiative « *I'tasimô* » : <http://goo.gl/Ccb5te>

100 Communiqué annonçant le retrait du *Jabhat an-Nusra* du Comité islamique d'Alep : <http://goo.gl/DqYwUL>

101 Communiqué officialisant l'intégration du Conseil judiciaire unifié au sein du Comité islamique d'Alep : <http://goo.gl/qd9zRe>

102 Communiqué du *Jabhat an-Nusra* annonçant son retrait du Conseil judiciaire de la Ghouta : <http://goo.gl/tPTSP1>

103 Enregistrement audio du discours d'Abu Mohammad al-Jolani : <https://www.youtube.com/watch?v=uEgxfITSu-A>

104 Communiqué du *Jabhat an-Nusra* autour de l'annonce d'un « émirat islamique en Syrie » : <http://justpaste.it/g7bl>

105 Page Facebook du tribunal pour la région côtière – *Dâr al-Qadâ' fil-Sâhel* : <http://goo.gl/FtscdH>

106 Page Facebook du tribunal de Salqin : <https://www.facebook.com/Dar.Alqadaa?ref=ts&fref=ts>

107 Page Facebook du tribunal de Sarmada : <http://goo.gl/xNNIX4>

108 Page Facebook du tribunal de Darkouch : <http://goo.gl/sd4wlu>

109 Page Facebook du tribunal de Hreitan : <http://goo.gl/qtJ7bW>

implantation sur le sol syrien.

La politique de domination exclusive pratiquée par l'EI aura donc eu pour effet de conduire le *Jabhat an-Nusra* à s'engager dans la même voie. Isolé du reste de la rébellion, y compris dans sa frange islamiste<sup>110 111</sup>, le groupe djihadiste qui misait jusqu'à présent sur une stratégie graduelle d'insertion dans le tissu social syrien a été contraint de modifier ses plans. Il n'hésite plus aujourd'hui à poursuivre de sa vindicte non pas ses adversaires, mais ses concurrents, espérant étendre son contrôle et son administration territorialement. On ne saurait comprendre la rébellion et les relations entretenues par les différentes brigades en ignorant cette dimension : les rivalités, les alliances et les confrontations entre groupes rebelles ont, évidemment, une dimension idéologique, mais celle-ci permet souvent de parer du voile de la vertu des ambitions hégémoniques beaucoup moins nobles qui se résument dans la volonté de contrôle des territoires et des ressources locales.

### *B. La construction de la domination de l'Etat islamique*

La logique de domination brutale et la manière dont l'EI administre les territoires sous son contrôle ne sont pas le fruit d'une vision nihiliste et millénariste du monde. Elles sont la traduction en acte de son idéologie et correspondent à des stratégies élaborées de conquête, de contrôle et d'expansion<sup>112</sup>, qui figurent en toutes lettres dans les documents constituant son *corpus* de référence. S'il est vrai que l'EI s'est imposé et développé au gré de circonstances dont il n'était pas toujours maître sur le terrain, ses pratiques reflètent néanmoins ce que de nombreux idéologues djihadistes avaient préconisé et formulé à l'intention des groupes fondamentalistes.

### **Contribuer au chaos et l'administrer**

Il faut d'abord évoquer ici un ouvrage apparu en 2004 sur les forums djihadistes. Signé d'un certain Abu Bakr al-Naji et intitulé « L'administration de la sauvagerie : l'étape la plus critique à franchir par la *Umma* »<sup>113</sup>, il détaille la stratégie grâce à laquelle, d'après son auteur, les groupes djihadistes seront en mesure de s'imposer territorialement face aux régimes arabes et musulmans, d'une part, face aux Américains et aux Occidentaux, d'autre part. Pour leur permettre d'atteindre leur objectif ultime, la restauration du califat, il formule à leur intention des propositions et leur suggère la marche à suivre pour contrôler le ressentiment des populations, la violence et la propagande. L'ouvrage soutient qu'en provoquant un déchaînement de violence dans les pays musulmans, les djihadistes contribueront à l'épuisement des structures étatiques et à l'instauration d'une situation de chaos ou de sauvagerie. Les populations perdront confiance en leur gouvernants, qui, dépassés, ne sauront répondre à la violence que par une violence supérieure. Les djihadistes devront se saisir de la situation de chaos qu'ils auront provoquée et obtenir le soutien populaire en s'imposant comme la seule alternative. En rétablissant la sécurité, en remettant en route les services sociaux, en

110 Communiqué du FI, rejetant la constitution d'un émirat islamique et appelant à reconnaître la légitimité des comités islamiques : <http://goo.gl/HPhGr3>

111 Le *Jabhat an-Nusra* dispose néanmoins de partenaires au sein de brigades djihadistes indépendantes, le plus souvent composées de combattants étrangers. C'est notamment le cas du *Jabhat Ansâr ad-Dîn*, créé le 25 juillet 2014 autour du Mouvement *Châm al-Islâm* (marocains), de *Jeïch al-Mujâhidîn wal-Ansâr* (caucasiens), de la Brigade *al-Khadra'* (saoudien) et du Mouvement *Fajr Châm al-Islâm* (syrien) : <http://goo.gl/3nES4w>

112 Le contrôle et l'expansion font partie intégrante des slogans diffusés par l'EI. Le plus célèbre d'entre eux, « *bâqîa wa tatamaddad* » signifie littéralement « se maintenir et s'étendre ». Sur ce slogan et sa portée, se référer à l'article de Romain Caillet, « Pour comprendre le slogan de l'Etat islamique - *baqiya* » : <http://goo.gl/gHY5UK>

113 Abu Bakr al-Naji, *Idârat al-Tawahuch : akhtar marhla satamr bihâ al-Umma*, traduction anglaise : <http://azelin.files.wordpress.com/2010/08/abu-bakr-naji-the-management-of-savagery-the-most-critical-stage-through-which-the-umma-will-pass.pdf>

distribuant nourriture et médicament, et en prenant en charge l'administration des territoires, ils géreront ce chaos, conformément à un schéma de construction étatique hobbesien. A mesure que les « territoires du chaos » s'étendront, les régions administrées par les djihadistes se multiplieront, formant le noyau de leur futur califat. Convaincues ou non, les populations accepteront cette gouvernance islamique.

Dépassant un schéma finalement assez basique, mais néanmoins efficace, d'insurrection, l'ouvrage détaille les différentes actions que doivent entreprendre les djihadistes : élever la religiosité des masses, faire de la religion l'ordre social et politique, former militairement les jeunes afin de constituer une société militarisée apte à se défendre... Il expose un véritable programme de gouvernance islamique et le développe dans une approche violente et totalitaire. Aucune place ne doit être laissée à la contestation. Le but affiché n'est pas de gagner la sympathie des masses, mais *a minima* de neutraliser leur opposition et d'interdire leur rejet. Le temps et les circonstances feront qu'à terme elles n'auront pas d'autre choix que de se rallier à cette administration.

### **Une stratégie revendiquée de contrôle et d'expansion**

L'ouvrage reste toutefois assez évasif sur la manière dont les djihadistes peuvent durablement contrôler les territoires sur lesquels ils s'établissent. La fourniture des services et l'imposition d'un ordre religieux strict ne suffisent pas. Les revers qu'ont rencontrés les insurgés sunnites et l'EI suite au lancement de la *sahwa* en Irak ont montré les limites que le contrôle par la violence pouvait avoir, notamment si les opposants à « l'administration de la sauvagerie » disposent d'alliés puissants. En 2010, un complément stratégique a donc été rédigé, planifiant la reconquête des territoires éventuellement perdus : « le Plan stratégique pour renforcer la position politique de l'Etat islamique d'Irak »<sup>114</sup>. Ce plan s'articule autour de cinq points principaux :

- « *S'efforcer d'unifier les efforts* ». A en croire le texte, l'une des erreurs commises par l'EI avant 2010 a été de s'aliéner des alliés idéologiques, qui n'ont pas hésité à le combattre. Pour remédier à cette erreur, le groupe doit parvenir à convaincre ses alliés potentiels de s'associer, voire de s'unir à lui, non pas par la force brute mais en démontrant la réalité effective de sa dimension étatique. L'administration efficace des villes, la gestion des services et l'imposition de l'ordre constitueront des arguments particulièrement efficaces et conduiront ces forces à rejoindre à l'EI. S'il semble que le groupe djihadiste ait réussi à mettre en œuvre cette recommandation en Irak, où les tensions avec les groupes concurrents se sont considérablement atténuées, notamment en raison de la présence d'un ennemi commun incarné par le gouvernement de Nouri al-Maliki, la situation est différente en Syrie où l'EI ne dispose aujourd'hui d'aucun allié. Mais il a su agréger dans ses rangs des militants en provenance d'autres groupes islamistes ou djihadistes, qui ont déserté leurs anciennes formations pour prêter allégeance à Abu Bakr al-Baghdadi.
- « *La planification militaire équilibrée* ». Cette section envisage une planification sous trois angles distincts.  
Le premier, intitulé « 9 balles pour les apostats - *murtaddîn* - et une pour les croisés », recommande de faire de l'ennemi « intérieur » la priorité. En ciblant les forces de sécurité avec un maximum de violence, la peur infiltrera leurs rangs et les incitera à renoncer peu à peu à la lutte. Encore une fois, cette stratégie semble avoir rencontré un certain succès en Irak, où la débâcle de l'armée à Mossoul et les exécutions massives et médiatisées de soldats ont illustré la crainte qu'inspire l'EI. En Syrie, la situation est similaire, à la différence près

---

114 *Khutba istrâtîjiyya li-ta'zîz al-mawqif as-siyâsî li-dawlat al-'Irâq al-islâmyya* : <http://www.hanein.info/vb/showthread.php?t=158433>

que les « apostats » sont représentés par la rébellion, que l'EI n'a eu de cesse de cibler, faisant du régime une cible secondaire jusqu'à l'été 2014. Ce n'est qu'après avoir neutralisé la menace d'un retour des rebelles sur ses territoires que l'EI a fait du régime syrien sa priorité. Le second angle de cette planification est plus sobrement qualifié de « nettoyage ». Il suggère l'organisation d'opérations coup de poing, peu coûteuses en homme et en argent, dont le but est de traumatiser l'ennemi et de l'occuper le plus longtemps possible. N'hésitant pas à citer Sun Tzu, ce document appelle explicitement à une politique de la terre brûlée sur les territoires où les forces de sécurité sont encore présentes, afin de détourner son attention d'autres théâtres d'opérations.

Le dernier angle proposé recouvre l'organisation d'assassinats ciblés de personnalités influentes et de leaders militaires.

- « *Conseils du Réveil - sahwa - djihadistes* ». De l'aveu même de l'EI, la *sahwa* tribale mise sur pied par les forces américaines s'est avérée redoutablement efficace. Mais ce succès n'a été que temporaire, l'attrait principal ayant été l'argent, et non un quelconque engagement politique. Elle a finalement conduit à la criminalisation des tribus. Le plan propose donc à l'EI de retourner à son profit la notion de *sahwa*, et d'armer les tribus afin qu'elles protègent leurs territoires contre les forces de sécurité et qu'elles les administrent par elles-mêmes, en coopération avec le mouvement djihadiste. Afin de convaincre ces tribus de la légitimité du projet de l'EI et de gagner la loyauté de leurs chefs, il suggère de leur déléguer des responsabilités et une autorité réelle. Cette recommandation a trouvé un écho en Irak, où le traitement des populations sunnites par le gouvernement de Nouri al-Maliki avait alimenté un mécontentement croissant.

En Syrie, en revanche, la politique tribale de l'EI a dû composer avec plusieurs facteurs. Les tribus du nord du pays sont d'abord loin de partager un même positionnement politique. Certaines soutiennent le régime syrien. D'autres se sont ralliées à l'opposition et ont constitué des groupes armés. A Deir ez-Zor, par exemple, la tribu des Agueidat est en pointe dans la lutte contre le régime, et l'un de ses représentants, le colonel Abdul Jabbar al-Agueidi est l'une des figures centrales de la rébellion à Alep. La tribu des Baggara a également servi de vivier pour le recrutement de combattants et l'un de ses chefs, le cheikh Nawwaf al-Bachir, ancien membre de l'Assemblée du Peuple et signataire de la Déclaration de Damas, est un opposant de longue date. En raison de ce soutien tribal aux revendications des révolutionnaires, l'EI a craint une répétition du scénario de la *sahwa*, à laquelle certaines tribus syriennes - comme les Jubbur - avaient d'ailleurs participé en Irak par l'intermédiaire de leurs branches irakiennes. Cette inquiétude a été renforcée par un certain nombre d'événements, qui ont démontré que les tribus n'étaient pas disposées à accepter un ordre politique susceptible de les mettre au pas. Ainsi, en mars 2013, des membres du *Jabhat an-Nusra* ont été tués lors d'une dispute liée à une question pétrolière, par des membres du clan tribal des *Asaf*, à al-Musrab, un village de Deir ez-Zor. Ce clan a par la suite résisté aux exigences du groupe djihadiste<sup>115</sup> en invoquant des traditions tribales<sup>116</sup>. Les combats qui s'en sont suivis ont provoqué la mort d'une trentaine d'hommes.

La conquête des territoires et l'imposition par l'EI de sa domination ont donc dû prendre en compte cette dimension. Comme le préconisait le plan stratégique, il a cherché à gagner l'adhésion des tribus en obtenant leur allégeance, en échange d'une délégation de pouvoir et d'une autorisation d'administrer à leur convenance leur territoire. Des clans tribaux ont accepté cette nouvelle autorité à Alep<sup>117</sup>, à Raqqa<sup>118</sup>, à Deir ez-Zor et à Hassaka. En

115 Communiqué du Comité islamique de Deir ez-Zor : <http://goo.gl/9rUKRA>

116 Communiqué du clan Asaf : <https://www.youtube.com/watch?v=ELT-haiHvro>

117 Vidéo de propagande de l'EI issue de la série « Messages du pays des grandes batailles ». Cet épisode documente une cérémonie d'allégeance de tribus alépiennes à l'EI : <http://goo.gl/1M8DOy>

118 Document sur l'allégeance de tribus de Raqqa à l'EI : <http://justpaste.it/dhuq>

l'occurrence, la stratégie de l'EI a démontré une certaine subtilité. Sachant que certaines tribus n'accepteraient pas de lui prêter allégeance, il a joué sur leurs divisions internes et est parvenu à fracturer les plus grandes fédérations tribales en blocs rivaux. A Raqqa, la tribu des Walda a ainsi vu une partie de ses membres rejoindre l'EI, tandis qu'une autre confirmait son soutien à l'opposition<sup>119</sup>. A Deir ez-Zor, c'est la tribu des Agueidat qui s'est divisée au mois d'août 2014, certaines de ses branches prêtant allégeance à Abu Bakr al-Baghdadi<sup>120</sup>. Quelques tribus ont cherché à s'opposer à cette domination. La tribu des *Cha'itât*<sup>121</sup> s'est soulevée au mois d'août 2014, parvenant à chasser l'EI de plusieurs villages de Deir ez-Zor. Mais, isolée, peu armée et sans alliés, elle a subi une répression d'une extrême férocité, qui a fait près de 700 morts parmi ses membres, dont une grande partie exécutée sommairement. Globalement, l'EI a réussi dans sa stratégie de domination des tribus en Syrie, neutralisant les plus grandes d'entre elles par la division et soumettant par la violence celles qui s'étaient montrées réfractaires à son autorité. Concrètement, ce ralliement permet aujourd'hui au groupe djihadiste de se désengager de certains territoires, administrés directement par les tribus qui les peuplent. Au niveau militaire, elles lui apportent un soutien important, le groupe djihadiste parvenant à jouer des rivalités ethniques et tribales pour les mobiliser en sa faveur, comme à Tal Hamis, dans la province de Hassaka, contre les troupes du Parti de l'Union démocratique (PYD) kurde<sup>122</sup>.

- « *Le soin des symboles politiques* ». Dans cette partie longuement développée, le Plan stratégique rappelle l'importance que l'EI doit accorder à son image médiatique et principalement à celle de son leader. Celui-ci ne doit pas être présenté comme un simple chef de groupe, mais comme le dirigeant d'un Etat, dont la légitimité est politique et plus encore religieuse. Une véritable stratégie médiatique est développée, visant à faire de l'émir de l'EI - qui était à l'époque de la rédaction du texte Abu Omar al-Baghdadi, prédécesseur d'Abou Bakr al-Baghdadi - un dirigeant médiatiquement exemplaire. La première caractéristique que doit véhiculer l'image du chef doit ainsi, selon le plan, être celle du sacrifice total, aux plans militaire, financier et personnel. Il doit endosser le rôle d'ennemi principal des adversaires de l'EI, suivant l'exemple d'Abu Musab al-Zarqawi. L'image qu'il doit dégager est celle d'un homme honnête, généreux, courageux, impartial. Ses actions, ses jugements doivent reposer uniquement sur la légitimité islamique, et non sur la recherche de ses intérêts ou de ceux de ses proches. Le contre-exemple mis en avant par le texte est la décision de l'*ayatollah* Khameneï de soutenir la réélection d'Ahmadinejad en 2009, alors que la fraude électorale qui lui avait permis de l'emporter était avérée. Ce faisant, il aurait perdu, aux yeux de l'EI, toute légitimité politique et religieuse. A cet égard, le document met en garde contre une forme de médiatisation dommageable, celle qui offre l'opportunité aux adversaires d'utiliser contre l'EI l'image de ce qui doit être le symbole de sa force et de sa légitimité. Abu Bakr al-Baghdadi illustre parfaitement ces différents points. Son parcours est loin d'être aussi « légendaire » que celui d'Abu Musab al-Zarqawi ou d'autres figures djihadistes. Mais il a su jouer de son image, ou plutôt de son absence d'image. Il n'est apparu en public que le 4 juillet 2014, à Mossoul, peu après la conquête de la ville par l'EI et l'annonce de la restauration du califat. Il y a mené la prière dans la grande mosquée al-Nouri, à la manière des premiers califes, tout de noir vêtu, rappelant l'apparat de ces derniers<sup>123</sup>. Il n'est plus apparu depuis lors en public. Cette situation a créé une absence de personnification de l'EI, à la différence de groupe comme *al-Qaïda*, dont l'image est encore associée à celle d'Ousama ben Laden. Ce choix est volontaire. L'EI ne souhaite pas être lié à

119 Communiqué de la tribu Walda, de Raqqa : <https://pbs.twimg.com/media/BYP0ps9CIAA6ITV.jpg>

120 Document sur l'allégeance de clans de la tribu Agueidat à l'EI, à Deir ez-Zor : <http://justpaste.it/e81y>

121 Communiqué de la tribu *Cha'itât* contre l'EI : <https://www.youtube.com/watch?v=ESEBsW0I06k>

122 Communiqué de tribus de Tal Hamis, à l'encontre du PYD : <https://www.youtube.com/watch?v=D6BlcRQNsY4>

123 *Khutba* d'Abu Bakr al-Baghdadi à Mossoul : <https://www.youtube.com/watch?v=P9o5KERTFIQ>

une personnalité en particulier, ce qui ferait de lui un groupe djihadiste parmi d'autres. Il cherche au contraire à donner l'impression d'une structure froide, ayant l'apparence d'un Etat et dont la mort du chef ne signifierait pas la fin.

- « *Rassurer les non-musulmans* » : Conscient de l'image négative que son traitement des communautés non-musulmanes donne de lui-même, l'Etat islamique a inclus dans ce texte une recommandation visant à inverser cette tendance. Mais il ne préconise pas autre chose que ce que professent les groupes djihadistes, à savoir un traitement en accord avec la *chari'a*, qui impose notamment la *jizya* aux chrétiens en raison de leur statut de *dhimmî*. L'EI a cherché à appliquer ce principe à Raqqa et Hassaka en Syrie<sup>124</sup>, et à Mossoul en Irak. Le succès s'est avéré limité, les chrétiens ayant préféré fuir ces villes, où ils ne se sentaient par vraiment « protégés » par ce statut<sup>125</sup>.

## Un Etat à la recherche d'une légitimité

A son entrée en Syrie, l'EI disposait donc d'une stratégie de conquête relativement claire. Elle s'est avérée efficace, le groupe régnant aujourd'hui en maître sur au moins deux gouvernorats du pays et contrôlant des territoires dans plusieurs autres. Ce succès acquis, l'EI a cherché à démontrer la réalité étatique qu'il prétendait incarner. Les efforts de propagande déployés en ce sens par l'organisation sont considérables, témoignant d'un réel besoin de légitimation. L'EI a, depuis l'annonce de la restauration du califat en particulier, initié une vaste campagne visant à démontrer au public musulman la légitimité religieuse et l'efficacité de sa gouvernance. L'un des instruments de cette propagande est un magazine dénommé *Dâbiq*. Dans les quatre numéros jusqu'ici publiés - *Le retour du califat*<sup>126</sup>, *Le déluge*<sup>127</sup>, *L'appel à la hijra*<sup>128</sup> et *La croisade manquée*<sup>129</sup> -, cette publication en anglais, destinée à un large public, se différencie grandement de tous les efforts de propagande déployés depuis des années par les groupes djihadistes, en premier lieu *al-Qaïda*. A travers un magazine en anglais, *Inspire*, le groupe aujourd'hui dirigé par Ayman al-Zawahiri s'efforce d'inciter ses sympathisants à constituer des cellules terroristes dans leurs pays, ou à mener des opérations en « loup solitaire ». *Dâbiq* fonctionne différemment, puisqu'il cherche à articuler le projet de l'EI à une vision religieuse, militaire et politique globale. Si l'objectif est le même, à savoir recruter de nouveaux militants, la finalité est différente. L'EI ne fait pas des attaques terroristes aux quatre coins du globe sa priorité. Ce qu'il souhaite avant tout, c'est recruter des « citoyens », des immigrants (*muhâjirûn*), afin qu'ils participent à la construction du califat. *Dâbiq* est un outil appelant explicitement à une forme de colonisation des territoires conquis par l'EI, afin que le califat prenne une dimension populaire et fonctionne efficacement. Le public visé ne se réduit pas aux hommes aptes à combattre. L'objectif est d'organiser et d'administrer ce proto-Etat qu'est concrètement devenu l'EI. Un rappel est ainsi réalisé dans le premier numéro de *Dâbiq*, sur la stratégie développée par Abu Musab al-Zarqawi, qui a posé les bases de l'EI. La restauration du

---

124 Un pacte de *dhima* – ou de protection – a été publié à Raqqa le 23 février 2014 (<http://justpaste.it/ejur>), interdisant les attaques et les vols contre les chrétiens, leurs propriétés, leurs églises et les protégeant de ceux qui chercheraient à les contraindre à la conversion. Les conditions imposés aux chrétiens étant : l'interdiction de construction ou reconstruction de sites religieux, de porter des croix, de prier de manière à ce que le voisinage entende, de sonner les cloches des églises, de s'engager dans des actes d'hostilités contre l'EI, d'héberger des espions ou personnes recherchées, de pratiquer le prosélytisme, d'empêcher la conversion à l'Islam d'un chrétien, de dénigrer l'Islam, de porter des armes, de vendre du porc ou du vin à des musulmans ou d'en consommer dans les lieux publics ; le paiement de la *jizîa* deux fois par an – la somme, assez importante, est détaillée dans le communiqué.

125 Les deux principales églises de Raqqa avaient déjà été profanées en septembre 2013, les croix étant démontées. L'une d'entre elles sert aujourd'hui de centre de prédication – *da'wa*.

126 Numéro 1 de *Dâbiq* : <http://goo.gl/YtUdaU>

127 Numéro 2 de *Dâbiq* : <http://goo.gl/3kdcWN>

128 Numéro 3 de *Dâbiq* : <http://goo.gl/10uZlw>

129 Numéro 4 de *Dâbiq* : <http://goo.gl/q1dWqt>

califat devait à ses yeux passer par plusieurs étapes, la première étant la *hijra*, l'immigration en terre d'Islam. L'importance des étrangers au sein de l'EI est aujourd'hui indéniable et ne se limite pas à une immigration combattante. Reproduisant des extraits d'une intervention d'Abu Bakr al-Baghdadi, *Dâbiq* lance un appel très explicite aux sympathisants de l'EI du monde entier :

« *Accourez à votre Etat, Ô musulmans. Oui, c'est votre Etat. Parce que la Syrie n'appartient pas aux Syriens, et l'Irak n'appartient pas aux Irakiens. La terre est la propriété d'Allah [...]. L'Etat (islamique) est un Etat pour les musulmans, tous les musulmans. Ô musulmans du monde entier, quiconque est en mesure d'effectuer la hijra vers l'Etat islamique, qu'il la réalise, car la hijra en terres d'Islam est obligatoire. [...]. Nous lançons un appel en particulier aux universitaires, aux fuqahâ' (spécialistes de la jurisprudence islamique), ainsi qu'aux juges, aux personnes ayant une expertise militaire, administrative ou dans les services, aux médecins et ingénieurs dans toutes les spécialités. Nous les appelons et leur rappelons que la hijra est wajîb a'înî (une obligation individuelle) ».*

Cet extrait confirme la stratégie actuellement mise en œuvre par l'EI, qui vise à instaurer une autorité *via* l'accumulation de soutiens, tant étrangers que locaux - un article du premier numéro de *Dâbiq* est dédié à la politique tribale de l'EI en Syrie et en Irak. Dans les faits, ces appels à l'immigration se traduisent par un rôle important des *muhâjirîn* au sein des instances dirigeantes de l'EI et dans les administrations locales. Les Irakiens, les Tunisiens et les Saoudiens occupent ainsi la majorité des postes clés des structures militaires ou religieuses. Il existe aujourd'hui en Syrie de véritables foyers « coloniaux », sortes de *kibboutz* islamiques où des combattants étrangers s'installent avec leurs familles, mettent en place des écoles où le cursus enseigné se fait dans leur langue d'origine. Des villages ont parfois été vidés de leur population d'origine et sont désormais peuplés par une majorité d'étrangers, qui comptent bien s'y établir durablement.

Il apparaît donc au vu de ces différents documents, mais également au vu des faits, que la stratégie « califale » de l'EI n'est pas uniquement le résultat d'un concours de circonstance. Elle découle d'une réflexion sur le long-terme, inscrite dans l'histoire des mouvements djihadistes. Et c'est en appuyant sur ce point que progressivement l'EI cherche à se construire une autorité, démontrant qu'il fonctionne aujourd'hui non plus comme un groupe, une *jamâ'a*, mais bien comme un Etat.

### *C. L'administration des territoires du califat*

#### **L'organisation territoriale du califat**

Comme tout Etat qui se respecte, l'EI a structuré les territoires sous sa domination en y créant des subdivisions internes. Les provinces « islamiques » sont appelées *wilâyât*. Elles recourent les territoires effectivement sous son contrôle. Le *wilâya* de Raqqa constitue aujourd'hui la principale place forte de l'EI en Syrie. La ville même de Raqqa lui fait office de capitale, au moins à l'échelle du pays. La province de Deir ez-Zor a été rebaptisée *wilâyat al-Kheîr*, celle de Hassaka *wilâyat al-Baraka*. L'EI dispose également d'un *wilâya* d'Alep, qui regroupe les villes et villages sous son contrôle à l'est et au nord du gouvernorat. L'EI revendique également des *wilâyât* à Homs et à Damas, mais ceux-ci sont relativement artificiels, le groupe djihadiste ne contrôlant ici que des portions de désert et là quelques hameaux de la Ghouta, d'où il a d'ailleurs été chassé par la rébellion locale. Récemment a été constitué un *wilâyat al-Fûrât* - de l'Euphrate - dont la portée est très symbolique pour le groupe<sup>130</sup>. Composé des villes d'al-Bukamal et d'al-Qa'im, situées de part et d'autre de la frontière entre la Syrie et l'Irak, il marque la consécration d'une étape majeure dans le

---

130 Un article du numéro 4 de *Dâbiq* évoque cette création : <http://goo.gl/AeTqqk>

projet politique de l'EI : l'effacement des frontières héritées des Accords Sykes-Picot<sup>131</sup>.

Chacun de ces différents *wilâyât* fonctionne à la manière d'un gouvernorat, avec des institutions centrales disposant de branches dans des sous-divisions locales, appelées *qitâ'ât*, secteurs. La gouvernance qui s'y développe est inégale, tributaire de la domination militaire de l'EI dans les *wilâyât*. Le modèle de gouvernance qui se met en place se compose de deux pans. Le premier est dédié à l'administration des territoires, *via* des organes judiciaires, policiers, éducatifs et surtout de prédication, puisque l'islamisation totale de la société fait partie des obligations du califat. Le second concerne l'organisation des services aux populations musulmanes.

### Une administration structurée

Fortement structurée dans les *wilâyât* d'Alep et de Raqqa, l'administration des territoires s'effectue par le biais d' « institutions » dont les activités sont largement médiatisées par les organes de propagandes de l'EI :

- **L'administration islamique - *al-idârat ach-char'iyya*** : Les activités de cette administration, centrale dans le dispositif de gouvernance de l'organisation, sont nombreuses. Ce sont en effet ses réalisations qui confèrent à l'EI sa légitimité politico-religieuse. Elle intervient par le biais de différents organes :
  - *Le bureau de la prédication - maktab al-da'wa* : La mission de ce bureau est d'organiser des événements, sur le modèle des fêtes de quartiers, dans le but de propager la vision de l'islam de l'EI de manière prosélyte. Les activités de ce genre font partie des premières actions que s'emploie à mettre en œuvre le groupe djihadiste sur les territoires où il s'implante. Cela lui permet de s'intégrer rapidement dans le tissu social et d'établir des contacts étroits avec la population. Sont particulièrement ciblés les jeunes et les enfants, la finalité de ces événements étant d'adoucir l'image violente qui se dégage de l'EI : des projections publiques de vidéos de propagande sont ainsi organisées, tout comme des événements sportifs ou des concours de récitation religieuse. L'impact de ces initiatives est important. Les populations hésitent d'autant moins à participer à ces activités que de la nourriture et des boissons y sont généralement offertes, ce qui est loin d'être négligeable en temps de guerre. Dès son implantation à Alep, l'EI a organisé plusieurs événements de ce type<sup>132</sup>, qui se sont depuis institutionnalisés et font partie intégrante de sa gouvernance. A Raqqa, le bureau de la prédication, en charge d'organiser ces événements, a été installé dans l'église arménienne. Au-delà de ces activités à visées populistes, des bureaux sont chargés d'administrer les instituts islamiques - *al-ma'âhid al-islâmiyya* - qui servent de centres d'éducation religieuse pour adultes.
  - *La hisba* : Il s'agit ici de la police religieuse de l'EI, qui œuvre pour la « promotion de la vertu et la prévention du vice ». Elle opère à la manière des *mutawwa'* saoudiens, en contrôlant les mœurs des populations. Elle réprimande ceux qui omettent d'effectuer leurs prières, rappelle aux femmes et aux hommes leurs obligations vestimentaires, contrôle les relations sociales, etc. Ses prérogatives recouvrent également une supervision de la vie économique (contrôle des prix et de la qualité), la destruction des lieux de *chirk*, de polythéisme ou d'idolâtrie, que sont les tombes et les mausolées, etc... Elle est également en charge de la répression des trafics clandestins d'alcool ou de drogue, et de la surveillance des *dhimmis*. Son

131 Une vidéo de propagande d'un organe de diffusion de l'EI, *al-Itisâm*, intitulée « la destruction des frontières », présente ce moment important aux yeux du groupe djihadiste : <http://goo.gl/DSmfrk>

132 Vidéo de propagande d'un organe médiatique de l'EI, *al-Furqan* : <http://goo.gl/m2IUvK>

travail est extrêmement organisé, des patrouilles quotidiennes arpentant les rues des villes où l'EI est présente. Les documents de propagande de l'organisation<sup>133</sup> montre l'importance de ses activités, toutes soigneusement enregistrées administrativement. L'existence d'une autre force de police, plus basique, qui ne dépend pas directement de l'administration islamique, illustre le rôle central qui est accordée à la *hisba*, véritable force de contrôle de la vie sociale, économique et religieuse.

- **L'administration pour l'éducation** : Destinée aux enfants, elle administre les écoles et les centres éducatifs, supervisant les programmes enseignés. Ceux-ci sont centrés sur l'enseignement des sciences religieuses - '*aqîda, fiqh, sîra*<sup>134</sup>. Récemment, l'EI a publié des « décrets » dans différentes villes, interdisant ou restreignant l'apprentissage d'un certain nombre de matières. Il est aujourd'hui interdit d'enseigner la notion mathématique « d'intérêt », tout comme il est interdit d'étudier la musique, l'histoire, les arts, la philosophie, la psychologie, le sport<sup>135</sup>, etc... Cette prise en charge du secteur éducatif confirme les ambitions élevées de l'EI, qui ne se limite pas à la prédication, mais cherche à prendre intégralement en charge l'éducation de ses futurs « citoyens ». Elle requiert toutefois de l'EI l'affectation de moyens humains, logistiques et financiers importants.
- **Les tribunaux islamiques – *al-mahâkim ach-char'iyya*** : Le système judiciaire de l'EI commence à se constituer très tôt, en concurrence directe avec les organes créés par la rébellion. Des tribunaux apparaissent au nord d'Alep dès juillet 2013. Pour justifier cette concurrence, l'EI avance l'inefficacité des comités islamiques rebelles : ils dépendent de diverses brigades qui s'en disputent la domination. Puisque la criminalité n'a pas disparu des territoires contrôlés par la rébellion et que certains groupes combattants se rendent coupables de racket et de kidnapping, l'EI s'estime fondé à constituer de nouvelles structures, où l'application de la *char'i'a* sera plus rigide. Il estime également qu'en tant qu'Etat, il ne peut participer à des structures judiciaires liées à d'autres groupes. La violence des sentences prononcées par ses tribunaux, qui ne rechignent pas à appliquer systématiquement les *huddûd* à la différence des comités islamiques contrôlés par la rébellion, répond à une stratégie revendiquée de dissuasion. En pratiquant une justice expéditive et brutale, l'EI entend donner une consistance réelle à son autorité et dissuader les criminels potentiels. Dès le printemps 2014, des tribunaux fonctionnent dans toutes les villes où le groupe est présent. A l'échelle du *wilâya*, une Cour centrale supervise les différents tribunaux des *qitâ'ât*. Leurs activités sont diversifiées, allant des questions administratives aux affaires civiles, en passant par les affaires pénales. Un bureau dédié à la conciliation et un bureau des plaintes y existent généralement, ce-dernier permettant à la population de venir contester une décision ou se plaindre du comportement d'un membre de l'EI<sup>136</sup>. Ces bureaux ne servent pas uniquement la propagande de l'organisation : des militants djihadistes ont en effet été condamnés et sanctionnés pour racket ou abus à l'encontre de la population.
- **Police** : La police assure le rôle de « bras armé » des tribunaux islamiques. Elle est en charge d'arrêter les personnes recherchées et d'assurer la gestion de leur lieu de détention. Elle assure également la sécurité des villes où l'EI est présent, dressant des barrages aux entrées et patrouillant à longueur de journée. Elle illustre également la face cachée de l'administration de l'EI, que sa propagande tente tant bien que mal de dissimuler : celle d'un groupe qui ne respecte pas ses propres institutions, qui pratique la torture à grande échelle et

133 Vidéo de propagande d'un organe médiatique de l'EI, *al-Furqan* : <http://goo.gl/v7pTgM>

134 Vidéo de propagande d'un organe médiatique de l'EI, *al-Furqan* : <http://goo.gl/LkD83b>

135 Décret du bureau de l'éducation de l'EI : <https://justpaste.it/iseducation>

136 Vidéo de propagande d'un organe médiatique de l'EI, *al-Furqan* : <http://goo.gl/PXP9Yv>

recourt à des exécutions extra-judiciaires. On peut rappeler que, lorsque l'EI a été attaqué à Alep par la rébellion, au début de l'année 2014, plusieurs centaines de prisonniers de la police de l'EI ont sommairement été exécutés, sans avoir été jugés, dans les centres où ils étaient détenus.

- **Les bureaux de recrutement - *makâtib al-intisâb*** : Ces bureaux sont destinés à permettre aux volontaires de s'enrôler dans « l'armée de l'EI ». Ils sont généralement présents dans les villes frontalières, facilitant le repérage et l'embrigadement de combattants étrangers. Ils assurent la formation militaire et religieuse requise avant l'intégration formelle dans les troupes de l'EI. Ils interviennent également dans le recrutement d'enfants-soldats, dont ils assurent l'entraînement, en leur garantissant une alimentation quotidienne. Ces bureaux opèrent ouvertement et le recrutement de militants djihadistes ne se réalise pas en secret, rappelant que l'EI ne se considère pas comme une simple organisation, mais bien comme un Etat à part entière dont les « citoyens » doivent assurer la défense.
- **L'administration des relations publiques et des affaires tribales** : Ces bureaux visent à maintenir ouverte une ligne de communication entre l'EI et les notables, les leaders locaux et tribaux, dont l'importance dans la stratégie de conquête de domination de l'EI a déjà été soulignée.
- **Les *awqâfs*** : Ce bureau supervise les mosquées, nomme les imams, les prédicateurs et les muezzins et assure la gestion des lieux de culte : nettoyage, réparation, sécurité, etc... Il marque l'uniformisation des pratiques religieuses de l'EI, qui refuse toute pratique d'un Islam autre que le celui qu'il prêche. Des lieux de culte *soufis* ont ainsi été détruits et les imams réfractaires de certaines mosquées ont été remplacés par de nouveaux, fidèles à l'EI.
- **Le bureau de la *zakât* - *diwân al-zakât*** : Ce bureau assure l'enregistrement des fermes, des propriétés agricoles et des commerces afin d'y collecter la *zakât*<sup>137</sup> et de la redistribuer directement aux plus pauvres, eux-mêmes recensés par ce bureau.

Cette administration locale, au-delà de l'image que la propagande de l'EI cherche à en donner, est une réalité que de nombreux témoignages corroborent. A côté de ces « institutions », l'EI dispose également de structures visant à fournir aux populations une quantité de services. Elles sont réunies sous « l'administration des services aux musulmans » (*idârat khadamât al-muslimîn*). Les services en question se répartissent en deux catégories.

La première concerne la construction et la rénovation des infrastructures. Ce type d'activités, auxquelles se sont attelés ailleurs divers groupes rebelles et des conseils locaux, fait partie des priorités de l'EI, non seulement parce qu'elles constituent un facteur de stabilité, mais aussi parce qu'elles fournissent un certain nombre de revenus. A l'été 2013, une Administration islamique pour les Services publics<sup>138</sup> est successivement apparue à Alep puis à Raqqa. Elle n'affichait pas son appartenance directe à l'EI, mais la propagande de ce dernier ne laissait aucun doute sur sa filiation<sup>139</sup>. Ses travaux recouvraient des opérations sur les réseaux hydrauliques et électriques, la gestion de boulangeries industrielles, d'hôpitaux, etc... La nature de ces activités et sa prise de distance affichée avec l'EI dans sa propre communication, ont permis à cette organisation de bénéficier de soutiens étrangers, notamment d'une organisation qatarie<sup>140</sup>. La disparition de

137 Troisième pilier de l'Islam, la *zakât*, l'aumône légale, est un impôt prélevé selon des conditions précises, qui vise à être redistribué directement au plus pauvre des musulmans.

138 Page facebook de l'Administration islamique pour les Services publics : <http://goo.gl/vayGPY>

139 Vidéo de propagande d'un organe médiatique de l'EI, *al-Furqan* : <http://goo.gl/nAVa6v>

140 Protocole d'accord entre l'Administration islamique et une organisation qatarie : <http://goo.gl/7sKNSO>

l'Administration islamique pour les Services publics, en janvier 2014, a suivi l'expulsion de l'EI d'Alep, levant les derniers doutes sur l'identité de ses parrains. Pour autant, comme le suggère un rapport publié par l'EI-*wilâya* d'Alep, ses actions continuent d'être entreprises *via* d'autres structures<sup>141</sup>. L'EI doit aujourd'hui gérer de nombreuses infrastructures lourdes : barrages sur l'Euphrate, centrales électriques, champs pétroliers. Ces structures, qui servent parfois de bases militaires, nécessitent des employés très qualifiés. Il s'agit généralement de fonctionnaires locaux, employés par les anciennes autorités et plus ou moins contraints de continuer à travailler pour leurs nouveaux employeurs.

La seconde recouvre l'aide humanitaire et les services aux personnes. Des distributions de pain et de paniers alimentaires sont réguliers, voire quotidiens pour les populations pauvres. Dans certaines régions, l'EI tolère l'envoi d'aide par des ONG ou des réseaux locaux, qui opèrent de manière discrète. Le groupe djihadiste a par ailleurs ouvert des bureaux, dont l'efficacité réelle reste à prouver, tel que des agences pour l'emploi, destinés aux chômeurs.

Toutes ces activités exigent de l'EI un investissement financier massif. Le mythe de son financement par des pays du Golfe ne suffit pas à expliquer d'où le groupe djihadiste tire ses ressources, même s'il a effectivement reçu des aides de certains particuliers originaires de la Péninsule. Aujourd'hui, l'autofinancement est sa principale source de revenus. Il a accumulé des sommes considérables lors de la conquête de Mossoul dont il a pillé les banques. Il a aussi instauré un contrôle sur des champs pétroliers en Syrie et en Irak, qui lui permet d'intervenir sur le lucratif marché noir des hydrocarbures intérieur et transfrontalier. Il tire également des revenus du commerce des otages, qu'il libère parfois contre de fortes rançons. L'imposition d'une administration l'autorise aussi, comme tout Etat, à prélever des droits de « douane » et des taxes sur les services. Le rapport de l'EI sur l'administration du *wilâya* d'Alep démontre enfin qu'il tire des revenus de l'agriculture, de l'industrie locale et du commerce *via* l'imposition de taxes sur ces activités.

---

141 Rapport d'activité du *wilâya* d'Alep : <http://justpaste.it/HalabReport>

## Quatrième partie

-

### **L'apparition d'une autonomie kurde *de facto***

Comme un grand nombre d'autres acteurs, le Parti de l'Union démocratique - *Partiya Yekîtiya Demokrat* (PYD) a cherché à profiter du conflit pour se présenter en force de gouvernance et démontrer sa capacité à imposer sur certains territoires le nouvel ordre politique et administratif à sa convenance. Il a été créé en 2003 comme la branche syrienne de l'ex-Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK), dont le leader, Abdullah Öcalan, avait été arrêté par les Turcs en 1998 après son expulsion de Syrie par Hafez al-Assad. Son pays était alors sous la menace directe et imminente d'une invasion par l'armée d'Ankara, à laquelle il n'avait les moyens ni militaires, ni diplomatiques, de s'opposer. Poursuivis en raison des Accords d'Adana, qui avaient scellé la même année la nouvelle entente entre la Turquie et la Syrie au détriment du mouvement autonomiste kurde, les dirigeants du PYD avaient trouvé refuge dans le nord du Kurdistan d'Irak. Les troubles de Qamichli, en 2004, les y avaient maintenus jusqu'à leur retour sur la scène politique syrienne, dès le début du soulèvement de 2011.

#### *A. La main-mise du PYD sur le « Rojava »*

##### **La domination autoritaire du PYD sur les forces politique kurdes**

Le 20 avril 2011, Saleh Muslim, président du PYD, arrive en Syrie en provenance de son lieu d'exil dans le Jebel Qandil, et se présente aux Kurdes de Syrie. Sa réapparition publique, alors qu'il est officiellement recherché par tous les services syriens de sécurité, fait suite à des gesticulations politiques de la part du régime syrien en direction des Kurdes. Le 7 avril 2011, Bachar al-Assad a promulgué le décret n°49 au profit des « étrangers » de Syrie, qui restitue la nationalité syrienne à des milliers de Kurdes auxquels elle avait été retirée, suite à un recensement dans la Jazîra, en octobre 1962. La population kurde de Syrie avait alors été divisée en trois catégories : les Syriens, les « étrangers » (*ajânib*) et les « cachés » (*maktûmîn*), c'est-à-dire ceux dont aucune trace n'existait dans les registres syriens de l'état-civil. Ces concessions faites aux Kurdes, après des décennies de répression sévère et de marginalisation sociale, politique et économique, répondait alors à deux objectifs. D'une part, éviter que le soulèvement du pays atteigne le nord-est, en dissociant la population kurde des Arabes. D'autre part, envoyer un message sans ambiguïté au gouvernement turc, qui, bien que n'ayant pas adopté une attitude immédiatement hostile au régime syrien, accueillait déjà sur son sol les activités de certains mouvements de l'opposition syrienne, en premier lieu des Frères musulmans.

En violation des Accords d'Adana, le PYD est donc autorisé à rentrer en Syrie, à opérer librement et à ouvrir des bureaux dans plusieurs localités. Pour briser son isolement, il intègre le Comité de Coordination national pour le Changement démocratique (CCNCD), coalition de l'opposition « tolérée » par le régime, qui rassemble divers mouvements politiques de la gauche nationaliste syrienne et se tient à distance d'un mouvement de contestation sur lequel elle n'a aucune prise. Saleh Muslim en devient même l'un des vice-présidents<sup>142</sup>. Laissé libre de mener ses activités politiques à sa convenance, alors que celles de ses compatriotes kurdes et arabes dans la Jazireh sont surveillées

---

142 Composition du CCNCD : <http://goo.gl/GRI2zK>

et réprimées, le PYD constitue, en décembre 2011, le Conseil du Peuple du Kurdistan occidental (CPKO). Censé rassembler divers mouvements kurdes, en concurrence avec le Conseil national kurde (CNK) qui regroupe la quasi-totalité des autres partis kurdes syriens, le CPKO n'est en réalité que la façade démocratique que le PYD cherche à se donner. Le CNK, dont la composition reflète la diversité de la scène politique kurde<sup>143</sup>, a été formé dans le Kurdistan irakien, sous le parrainage de Massoud Barzani, le 26 octobre 2011. Aspirant à un fédéralisme, ou au moins à une décentralisation administrative dans le cadre d'une Syrie post-ba'thiste, le CNK est pris en tenaille entre le CNS, qui refuse de discuter une question devant faire à ses yeux l'objet d'un plébiscite populaire ultérieur, et le PYD, qui refuse de partager avec d'autres la position dominante qu'il a déjà gagnée dans les régions de peuplement kurde. Dès le retour du PYD en Syrie, des militants kurdes, des activistes et des journalistes sont assassinés, arrêtés, passés à tabac par des groupes qui lui sont liés.

Pour éviter que la situation dégénère davantage, les deux mouvements sont réunis durant l'été 2012, afin de trouver une solution politique sous les auspices de Massoud Barzani. Le 12 juillet, un accord est signé à Irbil, qui organise la coopération entre le CNK et le PYD. Un Conseil suprême kurde (CSK) est institué. Il aura pour tâche de régir l'administration des régions de peuplement kurde sur une base équitable. Des comités politiques et économiques sont constitués, au sein desquels le CNK et le PYD disposent du même nombre de représentants. Au niveau militaire, une coopération est annoncée entre les Unités de Protection du Peuple (YPG - *Yekîneyên Parastina Gel*), dépendant du PYD, et les *peshmergas* proches du CNK, composés majoritairement de déserteurs kurdes de l'armée syrienne, jusqu'alors cantonnés dans le Kurdistan irakien. Mais le CSK ne fonctionnera jamais de manière effective, le PYD n'étant pas prêt à accepter plus qu'une participation formelle du CNK à la gestion des territoires. Ses pratiques autoritaires persistent et les *peshmergas* ne sont pas autorisés par le PYD à revenir dans les régions kurdes de Syrie, où les développements jouent en sa faveur.

### **L'aval du régime à une autonomie kurde sous la direction du PYD**

Au début du mois de juillet 2012, l'armée syrienne a en effet entamé un retrait de plusieurs villes kurdes du nord du pays. Immédiatement, le PYD et les YPG investissent ces localités et occupent les locaux administratifs laissés vacants. Planifiée ou non, cette substitution fait l'affaire des deux partenaires. Le régime syrien peut déployer des forces supplémentaires sur les fronts actifs du pays, à Alep, Damas, Homs, Deir ez-Zor, etc... Il accentue par ailleurs la pression sur Ankara, qui voit se développer à sa frontière sud un nouvel espace politique kurde, qui, à la différence du Kurdistan irakien, est contrôlé par une force proche, pour ne pas dire dépendante, du PKK. De son côté, renforcé par la prise en main de ces agglomérations, le PYD assure au régime, dont le retrait des troupes ne signifie pas un abandon du contrôle sécuritaire de la région, une sorte de zone-tampon face aux groupes rebelles. Des tensions et des combats opposent bientôt certaines factions, essentiellement islamistes et djihadistes, au PYD, considéré comme un « agent du régime ». En dépit de l'hostilité qu'il suscite, le PYD tient le rôle que lui a confié le régime, convaincu de pouvoir à terme maintenir son contrôle politique et militaire sur les Kurdes de Syrie. Face à lui, le CNK est démuné. Il ne dispose d'aucun groupe armé réellement constitué en Syrie, à l'exception de brigades de quelques dizaines de combattants. Malgré des médiations à nouveau menées par Massoud Barzani, le CNK s'affaiblit au rythme de la mainmise du PYD sur la région. En septembre 2013, un accord semble acté pour une coopération dans le cadre d'une « administration intérimaire » des régions kurdes de Syrie<sup>144</sup>. Mais les discussions achoppent encore une fois et le CNK rejoint la CN,

143 Il est composé d'une quinzaine de formations moins importantes que le PYD, les plus notables étant le Parti démocratique kurde de Syrie, dirigé par Abd al-Hakim Bachar, le Parti démocratique progressif de Hamid Darwich, les deux partis *Yekiti* de Ismaïl Hamo et Mustapha Oso, le Parti *Azadi* de Mustapha Juma'a, etc...

144 Protocole d'accord entre le PYD et le CNK au sujet d'une « administration autonome » pour le Kurdistan occidental, 08/09/2013 : <http://goo.gl/fSIvGS> - <http://goo.gl/GA5vBS>

qui en échange promet l'abrogation des mesures discriminatoires à l'encontre des Kurdes, la reconnaissance officielle de l'identité et de la langue kurde et l'organisation du futur Etat syrien sur une base décentralisatrice.

Répondant à cette inclusion du CNK au sein de la CN, qu'il considère comme à la botte d'Ankara et à ce titre opposé aux droits des Kurdes, le PYD annonce unilatéralement, le 12 novembre 2013, la constitution d'une administration intérimaire autonome au nord du pays.

### *B. Une administration autonome aux bases fragiles*

Le PYD revendique son indépendance vis-à-vis du PKK, mais il ne trompe personne : il est l'aile syrienne de ce parti. Tant au niveau idéologique, qu'organisationnel et militaire, il tire sa force de ses relations étroites avec le parti d'Abdallah Öcalan, auquel il est lié *via* son appartenance à l'Union des Communautés du Kurdistan (KCK – *Koma Ciwakên Kurdistan*), qui réunit les différents mouvements affiliés au PKK. Le PYD porte d'ailleurs un projet idéologique similaire à celui de son parti d'origine. Il revendique une mission de réforme intégrale de la société, visant à conduire à l'affirmation des libertés collectives, à l'égalité des genres, au respect des ethnies et des religions dans le cadre d'une « autonomie démocratique ». Répondant à ces objectifs, le PYD a institué un Mouvement de la Société démocratique (TEV-DEM), dont il est censé représenter la dimension politique, les YPG étant en charge de l'aspect militaire et d'autres organisations assurant la représentation de la jeunesse et des femmes. Compte-tenu de la dispersion des Kurdes sur le territoire syrien et de la présence de fortes communautés kurdes à Damas et à Alep, en dehors donc des zones de peuplement kurde que sont la Jazîra, Kobanî et Afrin, le PYD s'est abstenu, jusqu'à récemment, de réclamer une sécession du reste du pays. Il préfère mettre en avant une revendication d'administration autonome, plus acceptable par les Syriens. Mais, ses revendications de démocratie et de pluralisme ne l'empêchant pas de réprimer ses concurrents kurdes, on est en droit de s'interroger sur ses véritables intentions.

L'annonce de la création d'une « administration autonome » pour le Kurdistan occidental, le *Rojava*, ne reçoit pas l'adhésion de l'ensemble des mouvements politiques kurdes, et encore moins de l'opposition syrienne, qui considère ce projet comme sécessionniste<sup>145</sup>. Son seul soutien provient du CCNCD, mais il est problématique et il provoque des divisions dans les rangs de ce groupe d'opposition, dont certains membres sont de vieux militants nationalistes. Le PYD n'en poursuit pas moins la mise en œuvre d'un projet qu'il estime avoir légitimité à conduire. Avant de l'annoncer, il s'était assuré le soutien de représentants de différentes ethnies et communautés du nord du pays - des Kurdes, membres de partis ayant pris leurs distances avec le CNK, des Assyriens<sup>146</sup>, des Arabes, des Tchétchènes, d'autres communautés chrétiennes, etc... - dont la participation à son projet ne menaçait pas sa domination. Seul acteur véritablement structuré, c'est le PYD qui dicte la marche à suivre. Son projet prévoit la création d'un Parlement et de trois cantons distincts : la Jazîra, au nord-est du pays, Kobanî, au nord de Raqqa, et Afrin, au nord-ouest d'Alep. La création de ces trois cantons illustre la difficulté majeure à laquelle le PYD est confronté : à la différence du Kurdistan irakien, *iqîlîm* (région) d'un seul tenant, il doit étendre son autorité sur des secteurs distants les uns des autres, sans aucune continuité territoriale. Cette difficulté se fait sentir aujourd'hui autour de Kobanî, assiégé de toute part par l'EI qui menace de s'en emparer.

---

145 Communiqué de la CN, condamnant le projet d'administration autonome : <http://goo.gl/07uggl>

146 Notamment du Parti de l'Union Syrienne, mouvement d'opposition créé en 2005 : <http://www.syriac-union.org/web/main.php>

## L'institutionnalisation des « administrations autonomes » du PYD

Chacun de ces cantons doit se doter d'une administration propre, indépendante, sous l'appellation « d'administration autonome démocratique ». Pour y parvenir, ils devront constituer dans chacun d'entre eux une assemblée, un « gouvernement » de 22 ministres et un système judiciaire. La première « administration autonome » à se déclarer est celle de la Jazîra, le 22 janvier 2014. La date n'est pas choisie au hasard : c'est celle de l'ouverture, à Montreux, des négociations de Genève auxquelles le PYD n'a pas été invité à participer. Les cantons de Kobanî et d'Afrin font de même respectivement le 27 et le 29 janvier. A cette même date, est publié un « Contrat social »<sup>147</sup> pour l'administration autonome, censé régler ses travaux à la manière d'une constitution. Les modalités d'élection et de nomination des différentes structures y sont détaillées, ainsi que leurs prérogatives. Les conseils législatifs, ou parlement cantonaux, doivent être élus et sont chargés de régler l'organisation des cantons, de superviser les travaux des instances exécutives, de ratifier les traités, d'adopter un budget, etc... Les conseils exécutifs, qui agissent à la manière d'un gouvernement, sont dirigés par un « gouverneur », ou président du conseil exécutif. Ils doivent être élus par le conseil législatif de leur canton. Ils sont composés de 22 « ministres ». Des conseils judiciaires, indépendants en principe, assurent quant à eux la mise en place d'une justice civile. Chaque canton dispose également d'un Haut-comité électoral et d'une Cour constitutionnelle suprême. Enfin, au sein de chaque canton, des sous-unités administratives sont constituées dans les villes, sous la forme de conseils locaux, fonctionnant sur le principe de la décentralisation.

Le cas de ces conseils locaux est révélateur de l'ordre politique que cherche à imposer le PYD. Différents conseils ont cohabité, avant même le retrait du régime des régions du *Rojava*. Tout d'abord, les conseils issus du mouvement révolutionnaire, mis en place sur le schéma évoqué dans la première partie de cette étude, autour des groupements civils, des LCC et de personnalités indépendantes. A côté d'eux, sont apparus des conseils revendiquant leur appartenance au CNK, composés de représentants des différents partis de cette coalition politique. Enfin, sous l'autorité officielle du CPKO, et donc piloté par le PYD, des conseils du Peuple (*majâlis ach-cha'b*) sont apparus dans la quasi-totalité des localités où résident des Kurdes. Les conseils issus du mouvement révolutionnaire n'ont pas réussi à fonctionner face à cette concurrence. Ils ont même cherché à garder leur distance avec la CN, craignant que leur affiliation à celle-ci ne signifie la fin de leurs activités. Implantés dans les principales villes kurdes - Afrin, Serêkaniyê<sup>148</sup> (Aïn al-Arab, en arabe), Tall Abyad, Amouda, Hassaka, Qamishli, al-Qahtaniya, etc... - les conseils du CNK ont connu de grandes difficultés, leur fonctionnement dépendant étroitement des relations entre le CNK et le PYD. A diverses reprises, certains de leur membres ont été arrêtés et leurs locaux fermés. De fait, seuls les conseils du Peuple ont pu s'imposer comme autorité administrative locale, conservant la haute main sur les différents services grâce au soutien sans faille du PYD et des YPG. Ce sont eux qui sont institutionnalisés par le « Contrat social ».

### Le PYD, « parti dirigeant » des Kurdes de Syrie ?

Ce « Contrat social » se veut laïc et démocratique. Il consacre la souveraineté du peuple. Il régit la séparation des pouvoirs. Il rejette toute forme de discrimination. Il impose même une conduite écologique à ses citoyens. Mais, certains de ses articles posent problème, compte-tenu des pratiques autoritaires du PYD. L'article 24, par exemple, garantit la liberté d'opinion tant « qu'elle ne met pas en danger la paix civile et ne vise pas à l'exclusion et à l'hégémonie ». Ces termes vagues inquiètent de nombreux militants et organisations internationales, le PYD et les YPG ayant été condamnés à de multiples reprises pour des violations des droits de l'Homme<sup>149</sup>. Ces inquiétudes

147 Texte du Contrat social : <http://goo.gl/jYEBgl>

148 Site internet du conseil local de Serêkaniyê dépendant du CNK : <http://l-c-serekaniye.org/>

149 Rapport de *Human Rights Watch*, « Syria: Abuses in Kurdish-run Enclaves »:

sont confortées par la question de l'organisation d'une justice alternative. Des tribunaux populaires, dont dépendent les *asayich* - forces de police kurde -, sont chargés d'administrer la justice dans les différents cantons. Leurs travaux sont relativement chaotiques. Outre l'absence de réels professionnels de la justice - la profession de juge était interdite aux Kurdes sous le régime de la famille al-Assad - et un monopole du PYD sur la nomination des employés de ces institutions, les références juridiques employées sont floues. Mélangeant droit syrien et droit coutumier, le PYD estime qu'il s'agit en réalité d'un code pénal « hybride », encore en construction.

L'article 32 du « Contrat social » réglemente quant à lui la formation des partis politiques, des associations, des syndicats et des organisations de la société civile. Si le texte n'est pas en lui-même problématique, c'est la publication d'un premier projet loi, en avril 2014<sup>150</sup>, dans le canton de la Jazîra, qui a créé la polémique. Pour de nombreux partis kurdes, essentiellement ceux du CNK, il est inconcevable que des institutions contrôlées par le PYD, mises en place par lui et dont les actions sont régulées par lui, puissent juger de leur légalité. Ainsi, l'article 4-1 de ce projet impose aux partis désireux d'être licenciés de présenter un programme politique en accord avec le « Contrat social ». Si les partis du CNK ne sont pas fondamentalement opposés aux principes de ce texte, ils estiment que cela les oblige à adapter leur programmes politiques à celui PYD, ce qui revient à un déni de démocratie. A leurs yeux, cette loi, au lieu de servir de référentiel démocratique, risque d'être utilisée contre les concurrents du PYD. De plus, les conseils législatifs n'ont pour l'instant pas été élus, mais nommés, avec pour mission principale d'organiser les élections à venir. Pour le CNK ces conseils n'ont donc aucune légitimité à légiférer sur ce sujet. Enfin, l'article 4-4 de ce projet interdit aux partis politiques de disposer d'une composante militaire. A leurs yeux, la seule formation kurde à disposer d'une milice est le PYD, *via* les YPG. Cette loi a malgré tout été promulguée dans le canton de la Jazira, et le PYD a, sans surprise, obtenu son agrément, tout comme huit autre partis. Aucun du CNK ne l'a été. Mais aucun d'entre eux ne l'avait demandé.

Sur la question débattue de l'appartenance des YPG au PYD, le parti de Mohammed Saleh Muslim a trouvé une parade. L'article 15 du « Contrat social » précise en effet que les YPG « sont la seule institution nationale responsable de la défense de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des cantons ». Il ne serait donc plus, théoriquement du moins, le bras armé du PYD. Selon le règlement intérieur des YPG<sup>151</sup>, celles-ci ne sont « associées à aucun parti politique ». Sur cette base, le PYD peut donc se défendre de disposer d'une milice à ses ordres. Mais au vu de la création des YPG, de leur composition et de leur fonctionnement, ces textes ne servent en réalité qu'à dissimuler une subordination. Cherchant à se donner une image de force inclusive, ne prenant d'ordre d'aucun parti, les YPG ont élargi leur recrutement à des arabes - notamment issus de certaines tribus proches des Kurdes, telles que les Chammar - mais aussi à d'autres milices communautaires du nord-est du pays. Une modeste force d'autodéfense assyrienne a ainsi décidé de se placer sous le commandement des YPG<sup>152</sup>. Mais cette intégration n'a rien d'une coopération. Les YPG restent la seule force armée structurée tolérée dans le *Rojava* par le PYD, qui refuse jusqu'à aujourd'hui le retour de *peshmergas* syriens, cantonnés depuis plus de trois ans dans le Kurdistan irakien.

Confirmant l'institutionnalisation des YPG en tant que force armée des régions soumises au régime de l'administration autonome, une loi sur la conscription a été adoptée dans le canton de la Jazîra, au mois de juillet 2014. Elle enjoint chaque famille de fournir aux YPG un de ses membres, âgé de 18 à 30 ans, pour un service militaire d'une durée minimum de six mois. Les forces de police de

---

<http://www.hrw.org/news/2014/06/18/syria-abuses-kurdish-run-enclaves>

150 Texte de la loi sur les partis politiques : <http://vvanwilgenburg.blogspot.fr/2014/05/political-party-law-in-rojava.html>

151 Annexe II du rapport de *Human Rights Watch* : <http://goo.gl/8KHqWw>

152 Il s'agit du Conseil militaire syriaque, créé début 2013 et affilié au Parti de l'Union syriaque. Il rejoint formellement les YPG le 8 janvier 2014 : <https://pbs.twimg.com/media/BdeFeP2IQAA7gCX.png:large>

l'administration autonome, les *asayich*, sont en charge de faire respecter cette loi et d'enrôler de force les réfractaires.

Si la lecture du « Contrat social » est de nature à séduire les démocrates, la construction de l'administration autonome reflète en revanche la nature autoritaire du PYD. C'est aujourd'hui son projet qui est mis en œuvre pour administrer les régions kurdes, avec des institutions qu'il contrôle de manière exclusive. Toutefois, la structure de cette administration apparaît bien plus fragile que ce que le PYD cherche à montrer.

### **Relations de dépendance et fragilité politique de l'autonomie kurde**

Dans le secteur de l'éducation, de nombreuses écoles dépendent désormais de l'administration autonome. L'apprentissage du kurde, auparavant interdit, fait partie du cursus de certaines d'entre elles. Mais, s'il espère poursuivre son expérience autonomiste, le PYD devra répondre dans ce secteur à d'importants défis. Dans les institutions scolaires d'abord, comme dans la plupart des institutions qu'il a prises en charge (palais de justice, centres administratifs, etc...), les salaires continuent à l'heure actuelle d'être payés par le régime syrien<sup>153</sup>. Cela crée une situation de dépendance pour le PYD, qui à terme risque de lui être néfaste. Certaines écoles ont d'ailleurs cessé d'enseigner la langue kurde, suite à la menace du régime d'interrompre le versement du salaire des enseignants ne se conformant pas aux programmes officiels. Or les ressources obtenues par le PYD en échange de son contrôle de certains champs pétroliers - dont le très important site de Rumeilan -, en accord avec le régime qui lui en délègue et lui en rémunère la protection, ne suffiront pas à lui assurer une réelle autonomie financière.

Cette situation est aggravée par le contexte régional dans lequel s'inscrit le PYD. Ses relations avec le Kurdistan irakien sont mauvaises. Massoud Barzani, qui soutient le CNK, a mis fin à ses tentatives de médiation. Aujourd'hui, il pratique à son égard la rétorsion. A plusieurs reprises, la frontière entre le Kurdistan irakien et le *Rojava* a été fermée, empêchant le commerce entre les deux régions et interdisant l'entrée d'aides humanitaires. Les conditions de vie au nord-est de la Syrie se sont par conséquent dégradées, provoquant d'importants mouvements de population en direction de la Turquie et de l'Irak. Ces mesures n'ont fait qu'accroître les tensions, les membres du CNK étant régulièrement interdits d'entrée en Syrie par le PYD. Le gouvernement régional du Kurdistan irakien est allé jusqu'à creuser une tranchée le long de sa frontière, afin de limiter les trafics transfrontaliers et à contraindre le PYD à faire des concessions. Si la confrontation généralisée contre l'EI a permis de mettre ces différends frontaliers de côté, au moins provisoirement, le PYD ne peut compter que sur le fonctionnement durable d'un seul poste frontière avec l'Irak, celui de Ya'aroubiya, qui ne communique pas avec le Kurdistan irakien. Le PYD semble aujourd'hui dépendant non seulement des relations qu'il continue d'avoir avec le régime syrien, mais plus largement de l'axe Damas-Bagdad-Téhéran. L'Iran n'a pas hésité, dans son soutien à Bachar al-Assad, à jouer la carte kurde, afin de prévenir ou de limiter l'adhésion massive de cette population à l'opposition au régime. Pour ce faire, la République islamique a signé un cessez-le-feu avec le PJAK, la branche iranienne du PKK, en septembre 2011. Pour le PKK, coincé entre la Turquie et le Kurdistan irakien de Massoud Barzani, ce repositionnement stratégique ne pouvait être que bénéfique.

Aujourd'hui, le PYD passe par une phase délicate. Il n'est plus en position de force. Certes, pour le moment encore, sa relation non-confliktuelle avec le pouvoir en place à Damas perdure. Mais elle

---

<sup>153</sup> Cette situation existe également dans les zones sous contrôle de l'opposition et de la rébellion. Des fonctionnaires, qui ont pris soin de prendre leur distance avec le soulèvement politique et militaire, continuent d'être payés – plus ou moins régulièrement – par le régime, qui crée ainsi une situation de dépendance en sa faveur, les conseils locaux et les différentes structures administratives n'étant pas à même d'assurer ces salaires.

pourrait s'envenimer tout aussi rapidement qu'elle s'était améliorée, ce qui mettrait le PYD et son administration autonome en difficulté tant il s'est isolé au niveau régional. La Turquie semble attendre ce développement, craignant de voir apparaître à sa frontière une nouvelle zone d'autonomie kurde, qui plus est tenue par un parti proche du PKK. Durant un temps, Ankara a oscillé à l'égard du PYD entre politique d'hostilité, que ce soit en fermant les yeux sur le passage de djihadistes depuis son territoire vers le nord de la Syrie ou en soutenant ouvertement le CNK, et désir de séduction, par la reprise du processus de paix avec le PKK ou l'ouverture de lignes de contacts entre les services de renseignements turcs et le PYD. Mais la situation actuelle à Kobanî montre qu'Ankara tient par-dessus tout à maintenir le PYD dans une situation d'isolement diplomatique.

Les succès enregistrés par le PYD dans sa stratégie de contrôle de sa propre opposition masquent mal les faiblesses du mouvement. Enfermé dans une posture autoritaire, ce n'est que grâce à sa défense efficace des villes kurdes contre les assauts djihadistes qu'il est parvenu à se construire une légitimité à l'extérieur et à l'intérieur de la Syrie. Mais le PYD reste aujourd'hui isolé à plusieurs niveaux. Au sein des mouvements politiques kurdes, à l'exception du PKK et des partis lui étant affiliés, il ne dispose guère d'alliés. Régionalement, il s'est enfermé dans une relation de dépendance avec Damas et Téhéran, en feignant d'oublier ce que ce type de relation a coûté à Abdallah Öcalan, il y a seize ans. Ne bénéficiant pas d'un Kurdistan démographiquement homogène et géographiquement unifié, comme c'est le cas en Irak, il risque de voir s'effondrer son rêve d'autonomie pour les Kurdes de Syrie. S'il l'emporte, le régime de Bachar al-Assad n'aura aucune reconnaissance pour le service qu'il lui aura rendu en empêchant les Kurdes de rejoindre en masse la contestation. Si elle l'emporte, l'opposition politique optera pour le projet d'autonomie régionale porté par le CNK et non pour celui d'indépendance politique qui correspond aux aspirations du PYD.

## Conclusion

L'administration des territoires qui échappent au contrôle du régime représente aujourd'hui l'un des enjeux majeurs du conflit en cours en Syrie. En suscitant et en alimentant nombre de dissensions, cette question a contribué à la situation chaotique qui prévaut désormais dans ce pays. La relecture des événements sous le prisme de la gouvernance locale paraît aujourd'hui beaucoup plus éclairante que les analyses cherchant à compartimenter et enfermer les acteurs dans des catégories préconstruites, inadaptées à la situation : « modérés », « démocrates », « islamistes », etc... Les frontières entre acteurs ont été affectées et remises en cause par la violence et la brutalité du conflit. Au lieu d'essentialiser les événements et leurs protagonistes, il s'avère plus utile de comprendre ce qui animent ces derniers. Les mouvements civils basés à l'intérieur du pays, qui trouvent leur origine dans le soulèvement pacifique de mars 2011, ont depuis longtemps mis de côté les discours politiques, s'impliquant davantage dans des actions locales concrètes, destinées à alléger autant que faire se peut les souffrances des populations. Les groupes rebelles, d'inspiration islamiste mais aussi nationaliste, ont également revu à la baisse leurs ambitions politiques, pourtant largement développées entre 2012 et 2013. Les groupes djihadistes, *Jabaht an-Nusra* et EI en tête, ont de leur côté opté pour une stratégie inverse, cherchant à affirmer et affermir leurs projets respectifs. Quant au PYD, il doit aujourd'hui composer avec un certain nombre de facteurs sur lesquels il a peu de prise et qui hypothèquent l'avenir de ses efforts en faveur d'une autonomie du *Rojava*.

L'expérience des conseils locaux continue de subsister. La violence du conflit, la volonté de domination hégémonique de certains acteurs, tant politiques que militaires, les divisions au sein même de l'opposition ont considérablement affaibli ces structures civiles. Les aides qu'elles reçoivent aujourd'hui suffisent à les maintenir en vie, mais elles ne leur permettent ni d'élargir leurs domaines d'intervention, ni de s'imposer comme des acteurs incontournables auprès de la population. Elles ont régulièrement plaidé leur cas auprès des bailleurs de fond internationaux. Les entretiens menés dans le cadre de cette étude ont confirmé que ces appels à l'aide n'ont pas vraiment été entendus. Trop occupés par la situation militaire, par la nature de l'aide à apporter à la rébellion, par les risques posés par les groupes djihadistes et par les réponses à apporter aux exactions du régime syrien, certains pays « Amis de la Syrie » ont négligé cette dimension de l'administration civile locale. Pourtant la volonté et la détermination de poursuivre leur activité caractérisent ce mouvement civil, qui est loin d'avoir disparu. Malgré les dissensions qu'il a pu avoir avec l'opposition incarnée par la CN, il continue d'espérer que celle-ci redore son image et soit à même de jouer un rôle déterminant en sa faveur et en faveur de la population.

Les difficultés des conseils locaux, qui continuent d'opérer dans de nombreuses provinces à la mesure de leurs moyens, ont profité à d'autres. Durant un temps, les groupes rebelles islamistes ont proposé une alternative. Mais, face à l'inaction internationale et à l'incapacité chronique de l'opposition d'assister les forces combattantes à l'intérieur de la Syrie, deux aspects intrinsèquement liés, ils ont décidé d'inscrire leurs interventions en faveur des populations dans le cadre d'agendas politiques spécifiques, pour gagner en légitimité. Cette évolution, perçue comme un raidissement, a eu pour effet de réduire davantage encore les aides destinées aux Syriens dans le besoin. Cherchant à conforter leurs positions, ces mêmes groupes rebelles ont opéré au côté des conseils locaux dans une double logique : une logique de collaboration, lorsqu'il s'agissait de subvenir aux besoins essentiels des populations ; une logique de domination, lorsqu'il s'agissait d'organiser la gouvernance des territoires.

L'apparition de l'EI en Syrie a modifié la donne. Le groupe djihadiste s'est imposé à tous, éliminant ceux qui contestaient sa légitimité ou semblaient pouvoir le concurrencer. Ses agissements et sa mainmise sur de larges portions du territoire dans le nord de la Syrie ont eu des conséquences importantes sur le positionnement des groupes islamistes. Ne voyant pas d'issue au chaos, les financiers de ces groupes dans les pays du Golfe ont suspendu leurs levées de fond. De leur côté, les « Amis de la Syrie » ont fait de la chute de Bachar al-Assad un objectif secondaire, pour concentrer leur attention et leurs efforts sur la lutte contre l'EI et les autres groupes djihadistes. Craignant - pour certains à juste titre - d'être également ciblés par ce « grand retournement », les groupes islamistes ont révisé leurs positions. Leurs projets politiques spécifiques ont été mis en *stand-by*, et un rapprochement s'est opéré avec le reste de la rébellion nationale. Mais cette révision s'est limitée au champ militaire, comme le montrent les protestations exprimées au cours des derniers mois par des Syriens mécontents des décisions et agissements de certaines structures judiciaires contrôlées par ces groupes<sup>154</sup>. Cette contestation, qui trouve son origine dans les exactions de l'Etat islamique, a suscité un rejet progressif, par une partie de la population syrienne, des agendas politiques islamistes. Elle a également favorisé un repli des rebelles sur d'autres domaines que celui de la gouvernance. Par manque de fonds, ils ont délaissé leurs activités annexes, afin de se recentrer sur l'aspect militaire de leur action. Des cours judiciaires sont alors apparues dans certaines villes, dans la province d'Idlib notamment<sup>155</sup>, qui ne dépendent plus de groupes islamistes mais rassemblent des spécialistes de toutes tendances, sous l'autorité de groupes relativement apolitiques.

Toutefois, le mouvement entamé par les groupes islamistes vers le reste de la rébellion est déjà remis en cause. Les frappes de la coalition internationale, constituée autour de l'objectif d'affaiblir l'EI en ignorant le régime syrien, ont eu des effets négatifs dont les conséquences pourraient être durables. Enfermée dans ses conflits internes, l'opposition syrienne a été incapable de relayer efficacement les positions des différents groupes, civils ou armés, qui luttaient déjà contre le régime syrien et l'EI. Ils s'étaient pourtant déclarés prêts à contribuer à la bataille contre le groupe djihadiste, en collaboration avec la coalition internationale, à deux conditions : qu'elle leur fournisse les moyens de lutter contre le régime syrien, et qu'elle mette un terme aux bombardements indiscriminés de l'aviation qui tuent quotidiennement des civils et rendent leurs conditions de vie de plus en plus précaires. Mais leurs appels ont été globalement ignorés.

Des opérations aériennes ciblent désormais quotidiennement l'EI. Des bombardements ont également visé une cellule du *Jabhat an-Nusra*, suspectée vouloir conduire des opérations terroristes à l'étranger. Ces frappes ont tué plusieurs membres du groupe djihadiste, mais elles ont également provoqué la mort d'une famille syrienne. Comme il était prévisible dans une telle situation, des manifestations de colère ont été organisées dès le lendemain dans diverses localités syriennes, pour condamner la coalition internationale et appeler à soutenir le *Jabhat an-Nusra*. Certains rassemblements, notamment à Idlib, ont même entonné des slogans en faveur de l'EI, alors que c'est de cette province que le groupe djihadiste avait été chassé le plus rapidement par la rébellion, avec le soutien de la population. Considérés un temps comme des libérateurs, les combattants qui avaient repoussé les djihadistes ont été accusés d'être des « agents occidentaux ». Plus grave encore, les efforts déployés pour chasser l'EI de la région et réinstaurer un ordre précaire, qui avaient associé un grand nombre de groupes aux idéologies diverses, perdent aujourd'hui de leur

154 Cette contestation, latente, a débuté il y a plus d'un an. A Alep, mais aussi dans certaines villes d'Idlib, des manifestations ont entonné un slogan à la portée très symbolique : « *al-hay'a ach-char'iyya, sâret jawwiyya* » - « le comité islamique est devenu aérien », en référence aux services de renseignement de l'Armée de l'Air, l'un des plus honnis par la population syrienne en raison des traitements violents, de la torture et des exécutions qu'il pratique : <https://www.youtube.com/watch?v=X5WqJ6Y2eQ8>. D'autres manifestations se sont tenues au cours du mois de juin 2014, à al-Mayadin par exemple, contestant également le comité islamique local, contrôlé par le *Jabhat an-Nusra* : <https://www.youtube.com/watch?v=QlnMMgtggiw>. Depuis la ville est tombée entre les mains de l'EI.

155 C'est notamment le cas dans la ville d'al-Bara, à Idlib, où le Front des Révolutionnaires syriens a mis en place une cour civile : <https://www.youtube.com/watch?v=IK-XPEIH39A>

consistance. La poursuite des frappes de la coalition contre l'EI, l'absence d'issue politique au conflit et les bombardements quotidiens du régime syrien sur les localités échappant à son autorité, pourraient bien conduire à un nouveau recentrage de la rébellion, mais dans un sens qui ne serait pas bénéfique cette fois-ci aux organisations de la société civile.

Deux groupes profitent de la situation ainsi créée : le *Jabhat an-Nusra* et l'EI. Le premier, qui avait été marginalisé par la rébellion, se repositionne comme un acteur grâce au soutien d'une partie de la population, qui ne comprend pas pourquoi la coalition internationale prend pour cible un groupe qui a toujours lutté contre le régime et qui s'était finalement engagé dans la guerre contre l'EI. Si le second est freiné dans ses avancées militaires à Kobanî, la plus grande incertitude entoure l'efficacité des frappes qui l'ont visé ailleurs en Syrie. Certains sites pétroliers ont été endommagés, ce qui affaiblit ses capacités d'autofinancement. Mais à elles seules, les frappes ne mettront pas en péril pas sa domination à Raqqa, à l'est d'Alep et à Deir ez-Zor. Les rebelles n'ont toujours pas les moyens de lutter sur deux fronts. Ils sont aujourd'hui assiégés à Alep et dans la Ghouta orientale de Damas. Ils doivent également faire face à des contre-offensives du régime sur les fronts d'Idlib et de Hama. Quant aux Kurdes, seuls véritables « partenaires » de la coalition internationale à l'heure actuelle, leur lutte contre l'EI se cantonne à leurs régions de peuplement, excluant *de facto* de nombreux territoires sous contrôle djihadiste. L'administration de l'EI n'est donc pas menacée à court-terme. Et, si la coalition espère l'affaiblir en poursuivant sa stratégie actuelle, c'est la population qui en supportera les conséquences : la destruction des sites pétroliers l'empêchera de se chauffer durant l'hiver, et les frappes contre les silos de grain limiteront ses capacités d'approvisionnement.

L'autre bénéficiaire de ces frappes est le régime syrien. Ne participant pas à la coalition internationale, il profite de la focalisation des efforts internationaux contre l'EI pour redéployer ses forces contre les différents bastions rebelles. Si sa stratégie fonctionne, des trêves localisées pourraient être signées, répétant un scénario qui se déroule déjà à Homs et Damas. Mais le conflit ne prendra pas fin pour autant. De nombreux rebelles préféreront s'associer à l'EI ou au *Jabhat an-Nusra*, plutôt que de déposer les armes.

Quant au PYD, son avenir et celui de son administration autonome font l'objet de spéculation. L'issue de la « bataille de Kobanî » sera décisive. L'affaire n'est pas ou n'est plus humanitaire, comme on l'entend aujourd'hui, puisque la grande majorité de la population a rejoint la Turquie voisine. Elle est d'abord et avant tout politique. La chute de la ville marquera la disparition de l'un des trois cantons mis en place par le PYD. Si la rébellion ne parvenait pas à contenir les avancées de l'EI vers la seconde ville du pays, le canton d'Afrin, au nord-ouest d'Alep pourrait être victime d'ici quelques mois d'un scénario identique. Celui de la Jazîra est étroitement lié au sort du régime : si les forces régulières parviennent à reprendre le contrôle de la province de Deir ez-Zor, où elles cherchent à progresser depuis quelques semaines, et du nord de celle de Hassaka, elles seront de nouveau en position de force au nord-est. Bachar al-Assad pourra alors répéter ce que son père a fait avec les Kurdes il y a seize ans. Après avoir utilisé le PKK comme outil politique, lui permettant de nuire à la Turquie depuis son pays, il lui a retiré sa protection lorsqu'il s'est senti en danger. Certes, avec les YPG, les Kurdes disposent aujourd'hui en Syrie d'une milice efficace. Mais son armement ne lui permettra pas de résister longtemps à l'armée syrienne, si celle-ci lui réserve le même traitement qu'au reste de la rébellion.

## Listes des sigles

*ACU* : Unité de Coordination de l'Aide

*CCNCD* : Comité de Coordination national pour le Changement démocratiques

*CN* : Coalition nationale des Forces de la Révolution et de l'Opposition syrienne

*CNS* : Conseil national syrien

*CPKO* : Conseil du Peuple du Kurdistan occidental

*CSK* : Conseil suprême kurde

*EI* : Etat islamique en Irak, Etat islamique en Irak et au *Châm*, Etat islamique

*FIS* : Front islamique syrien

*FI* : Front islamique

*HACI* : *Harakat Ahrâr ach-Châm al-islâmî*

*LACU* : Unité des Conseils locaux

*LCC* : Comités locaux de Coordination

*PKK* : Parti des Travailleurs du Kurdistan

*PYD* : Parti de l'Union démocratique

*UISC* : Union islamique pour les Soldats de *Châm – al-Itihâd al-islâmî li-Ajnâd ach-Châm*

*YPG* : Unités de Protection du Peuple

## Bibliographie

Baczko Adam, Dorronsoro Gilles, Quesnay Arthur, « The Civilian Administration of the Aleppo Insurgency », Noria, Octobre 2013

Caris Charles, Reynolds Samuel, « ISIS Governance in Syria », Institute for the Study of War, Middle East Security Report n°22, juillet 2014

Drott Carl, « Syrian Kurdish Areas Under the Rule of Law ? », Carnegie Endowment for International Peace – Syria in Crisis, 07/05/2014

Integrity – Research & Consultancy, « Local Governance in Dara'a Governorate », août 2014

Integrity – Research & Consultancy, « Seeking the Rule of Law in the Absence of the State – Transitional Justice and Policing in Opposition Controlled-Syria », parties 1, 2 et 3, publiées en juillet, août et septembre 2014

Integrity – Research & Consultancy, « Mapping Civil Society and Local Governance in Syria », octobre 2013

International Crisis Group, « Flight of Icarus ? The PYD's Precarious Rise in Syria », Middle East Report n°151, 08/05/2014

Itani Faysal et Rosenblatt Nathaniel, « Zooming in on Syria : Adapting US policy to Local Realities », Atlantic Council – Rafik Hariri Center for the Middle East, Issue Brief, mars 2014

al-Jundi Ghiath, « Local Governance Inside Syria – Challenges, Opportunities and Recommendations », Institute for War & Peace Reporting, mars 2014

Khoury Doreen, « Losing the Syrian Grassroots – Local Governance Structures Urgently Need Support », German Institute for International and Security Affairs, SWP Comment n°9, février 2013

Khoury Doreen, « Organising for the Future : Grassroots Governance and National Peace », Conciliation Ressources, *Accord*, n°25, 2014

Menapolis, « Local Councils in Syria : A Sovereignty Crisis in Liberated Areas », Policy Paper, septembre 2013

Pierret Thomas, « The Struggle for Religious Authority in Syria », Carnegie Endowment for International Peace – Syria in Crisis, 14/05/2014

Research and Management Team, « Local Administration in Syria » (rapport disponible en arabe et en anglais), 2014